



VILLE DE GENÈVE

**RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL ADMINISTRATIF
A L'APPUI DES COMPTES**

1989

Rapport de gestion du Conseil administratif pour 1989.

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
<i>1^{re} partie</i>	
I. <i>Considérations générales</i>	2
1. Compte de fonctionnement – Présentation des résultats	2
2. Analyse des principaux écarts	3
3. Evolution de la fiscalité	5
4. Comptes des investissements	7
5. Financement des investissements en 1989	8
6. Variation de la fortune de la Ville de Genève	9
7. Conclusions et perspectives	9
II. <i>La gestion du Conseil administratif</i>	11
1. Département des finances et des services généraux	12
2. Département des constructions et de la voirie	29
3. Département de la culture et du tourisme	53
4. Département des sports et de la sécurité	81
5. Département des affaires sociales, écoles et environnement	111
<i>2^e partie</i>	
III. <i>Principaux écarts et liste des dépassements de crédits</i>	
A. Commentaire des principaux écarts	142
B. Les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement	154
IV. <i>Projets d'arrêtés</i>	155
I. Dépassements des crédits budgétaires	155
II. Approbation des comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 1989	155
III. Approbation des comptes du Service municipal de l'abattoir et du contrôle des viandes pour l'exercice 1989	157

I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Conformément à l'article 48 (lettres d et e) de la loi sur l'administration des communes,

le Conseil administratif a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion à l'appui des comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 1989.

1. Compte de fonctionnement – Présentation des résultats

Le compte de fonctionnement de l'exercice 1989 présente un déficit de 8035618.16 francs. Il se présente globalement comme suit :

	<i>Comptes</i>	<i>Budget</i>	<i>Ecart</i>	<i>%</i>
– Revenus	567 539 595.48	571 430 913.—	– 3 891 317.52	– 0,7
– Charges	<u>575 575 213.64</u>	<u>571 422 674.—</u>	<u>+ 4 152 539.64</u>	+ 0,7
– Excédent de charges	8035 618.16	—	+ 8043 857.16	+ 1,4
de revenus	<u>—</u>	<u>8 239.—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>

Ces pourcentages doivent encore être pondérés par l'incidence induite par le nouveau mode de comptabilisation des impôts (centimes additionnels et impôts spéciaux). En effet, pour la première fois en 1989, l'administration fiscale a été en mesure de présenter aux communes genevoises la production brute des impôts et le montant des impôts « irrecouvrables ». Précédemment, seule la production nette (brute – irrecouvrables) était enregistrée. La nouvelle technique comptable adoptée augmente simultanément les charges (par les irrecouvrables) et les revenus en 1989 (impôts produits) d'un montant équivalent, de l'ordre de 5,3 millions de francs environ.

Les chiffres totaux des comptes 1989, rectifiés par cette adaptation technique, se présentent dès lors comme suit :

Revenus	562,2 mios	soit – 9,2	par rapport au budget	ou – 1,7%
Charges de fonctionnement directes	515,2	»	» + 3,2	+ 0,7%
Charges totales	570,3	»	» – 1,1	– 0,2%

Ainsi, pour la première fois depuis des décennies, les comptes de la Ville de Genève sont déficitaires.

Le montant du déficit est de 8 millions de francs après suppression de l'autofinancement prévu au budget de 4,2 millions. C'est donc en réalité par un excédent de charges de 12,2 millions de francs que se solde l'exercice 1989.

Les comptes 1989 marquent indubitablement un tournant décisif dans l'histoire des finances de la Ville de Genève.

A l'exception, en effet, des exercices 1984 et 1988 qui présentaient des résultats équilibrés, toutes les années antérieures dégagèrent des excédents de revenus parfois très substantiels.

Mais le résultat des comptes 1989 ne constitue pas vraiment une grande surprise.

En effet, tous les « indicateurs avancés » sur les finances municipales, constitués notamment par le 11^e Programme financier quadriennal 1988-1991, ou par le « baromètre des investissements » remis aux autorités lors de chaque séance du Conseil municipal prévoyaient déjà l'évolution déficitaire des comptes de la Ville de Genève.

On peut toutefois s'étonner de l'ampleur de ce déficit. Il tient à plusieurs facteurs, dont certains ne sont politiquement pas maîtrisables.

2. Analyse des principaux écarts

Globalement les écarts observés entre les charges et les revenus effectifs sont extrêmement faibles par rapport au budget, il est néanmoins nécessaire d'explicitier, par groupes spécifiques, les principaux facteurs ayant conduit au déficit de 8 millions de francs.

Analyse des revenus

Impôts (40). Le « grand choc » de l'exercice 1989 est à rechercher dans le manco extrêmement élevé des rentrées fiscales : – 22 millions ou – 5 % environ que ne le prévoyait le budget. Le texte inséré dans le sous-chapitre 3 ci-après en explique les causes.

Revenus des biens (42). Les intérêts provenant des placements de capitaux, notamment à court terme, ont rapporté plus de 7 millions que le montant budgétisé. Les excellents taux obtenus tout au long de l'année et une bonne gestion de la trésorerie ont conduit à ce résultat.

Les loyers perçus sont également supérieurs (+ 0,7 mios environ) aux estimations budgétaires de même que le dividende servi par la BCG (+ 0,3 mios).

Revenus divers (43). Les 3 millions supplémentaires sont constitués principalement du versement d'indemnités (de l'assurance accident notamment) et de facturations à des tiers.

Parts et contributions (44). La plus-value de 6,2 millions de francs provient essentiellement d'un rendement supérieur de 5,1 mios de la part de la Ville de Genève à l'impôt spécial sur les bénéfices immobiliers et 0,6 mio de celui provenant de la remise de commerces.

Les écarts observés sur les groupes 45 et 46 ne nécessitent pas d'observations particulières.

Analyses des charges

Comme cela a déjà été relevé dans l'analyse des variations des revenus, les divers groupes de charges enregistrent des écarts très divers.

Charges du personnel (30). L'amélioration du statut du personnel, votée par le Conseil municipal, a provoqué notamment une augmentation de charges de 1,7 mio environ.

Le renchérissement a engendré un accroissement des charges salariales de l'ordre de 3 mios.

En contrepartie, des économies ont été enregistrées dans divers services, du fait que l'effectif total du personnel n'a pas été totalement atteint durant l'année écoulée. Dans d'autres cependant, des dépassements importants ont été constatés.

Biens, services et marchandises (31). On relèvera principalement dans ce groupe de charges une économie de 1,1 mio réalisée sur les frais d'emprunts. Le programme des investissements budgétaires n'ayant pas été réalisé (notamment les 25 mios d'achat de terrains, votés par le Conseil municipal au cours des débats budgétaires, n'ayant pas été dépensés), le volume des nouveaux emprunts a donc été ajusté aux besoins de financement réels.

Intérêts positifs (32). Même remarque que ci-dessus.

Pertes sur débiteurs (33). Le montant de 5,7 mios de francs porté dans les comptes correspond principalement, comme indiqué au début du présent rapport, à la comptabilisation des « irrecouvrables » (perte sur débiteurs) sur les impôts municipaux et de la taxe professionnelle.

Contributions à d'autres collectivités (34). La différence de 2 millions environ par rapport au budget est due à une augmentation de la part de la Ville de Genève à la rétrocession en faveur des communes frontalières françaises.

Dédommagement à des collectivités publiques (35). Pas d'observation.

Subventions et allocations (36). La quasi-totalité du dépassement enregistré entre le budget et les comptes provient (pour 2,4 mios) d'une augmentation du nombre des bénéficiaires de l'allocation municipale ayant droit aux prestations servies par le Service social.

Amortissements et taxes d'équipements (33). Des différences en plus ou en moins apparaissent dans les amortissements, ceci pour tenir compte notamment de l'ajustement de ceux-ci aux dépenses effectives d'investissement.

Conformément à l'arrêté figurant dans la proposition N° 138, certains frais d'études de projets abandonnés ou hors Programme financier quadriennal ont été amortis dans les comptes de l'exercice.

Autofinancement complémentaire (33). L'autofinancement complémentaire représente au niveau du budget, un excédent des revenus du compte de fonctionnement. Il constitue, en quelque sorte, une «réserve». Dès qu'il y a déficit le montant porté à ce titre au budget est annulé.

Autofinancement total

L'autofinancement total de l'exercice 1989 s'élève à 47,0 millions de francs contre 59,4 budgétisé. Cette réduction de 12,4 millions a pour conséquence de réduire à 24% seulement le taux d'autofinancement des investissements 1989. Ce pourcentage est le plus bas jamais enregistré depuis des dizaines d'années.

3. Evolution de la fiscalité

Les recettes fiscales de la Ville de Genève (y compris la taxe professionnelle) ont constitué à nouveau, en 1989, l'essentiel des revenus budgétaires, soit 75,3% du total, contre 75,8% en 1988.

Vu l'ampleur et la nature des différences, observées en plus ou en moins en 1989 entre les comptes et le budget, le Conseil administratif a estimé utile de présenter au Conseil municipal un tableau synoptique complet de celles-ci.

Variations enregistrées entre le budget et les comptes 1989

	<i>Comptes</i>	<i>Budget</i>	<i>Différence</i> %	
<i>Personnes physiques</i>				
Production brute	297,8	-	-	-
- Irrecouvrables et ajustement de la provision pour débiteurs	<u>- 4,8</u>			
Production nette	293,0	294,6	- 1,6	- 0,5
<i>Personnes morales</i>				
Production brute	74,6	-	-	-
- Irrecouvrables et ajustement de la provision pour débiteurs	<u>- 0,5</u>			
	74,1	92,1	- 18,0	- 19,5
<i>Fonds péréquation des personnes morales</i>	5,8	7,4	- 1,6	- 21,6
<i>Taxe professionnelle communale (net)</i>	<u>49,3</u>	<u>55,3</u>	<u>- 6,0</u>	<u>- 10,9</u>
	422,2	449,4	- 27,2	- 6,1
Impôt spécial sur les bénéfices immobiliers (net)	7,6	2,5	+ 5,1	+ 204,0
Impôt spécial sur les aliénations et remises de commerces (net)	<u>1,0</u>	<u>0,4</u>	<u>+ 0,6</u>	<u>+ 150,0</u>
	<u>430,8</u>	<u>452,3</u>	<u>- 21,5</u>	<u>- 4,8</u>

Ce tableau appelle les principaux commentaires suivants :

- a) le rendement net des centimes additionnels « personnes physiques » est proche du montant budgétisé (- 0,5%) ;
- b) en revanche, les personnes morales, qui avaient déjà enregistré en 1988 un résultat extrêmement médiocre (- 11,4% par rapport à 1987) est à nouveau décevant en 1989 (- 19,5% par rapport au budget). La production « personnes morales » de l'année dernière est sensiblement identique à celle de 1988 ;
- c) l'administration fiscale examine actuellement les causes de cette situation qui semble varier d'une commune à l'autre. Le déplacement d'entreprises hors de la ville de Genève pourrait être l'un des facteurs conduisant à la situation que nous connaissons aujourd'hui. Par voie de conséquences, la rétrocession provenant du Fonds de péréquation des personnes morales est moins élevé que prévu ;

- d) le rendement de la taxe professionnelle communale a été de 6 millions inférieur aux prévisions. Le chapitre II/1 du présent rapport explique les diverses causes de ce manco qui est consécutif notamment au départ d'entreprises hors de la commune ;
- e) La part de la Ville de Genève aux impôts spéciaux est sensiblement meilleure que ne le prévoyait le budget.

La valeur de production d'un centime additionnel en 1989 a été la suivante :

	<i>Personnes physiques</i>	<i>Personnes morales</i>	<i>Total</i>
- Comptes	6440303.15	1624948.05	8065251.20
- Budget	<u>6475000.—</u>	<u>2025000.—</u>	<u>8500000.—</u>
- Ecart	- 34696.85 (- 0,5 %)	- 400051.95 (- 19,8 %)	- 434748.80 (- 5,1 %)

Entre 1988 et 1989 cette valeur a varié comme suit :

- personnes physiques	+ 4,8 %
- personnes morales	+ 0,5 %
- valeur totale	+ 3,9 %

4. Comptes des investissements

En 1989, les divers investissements opérés par la Ville de Genève se sont montés à 199 millions de francs, soit 21 millions de moins que la prévision budgétaire.

Une rétrospective à moyen terme des investissements montre que le volume de ceux-ci n'a cessé d'augmenter au cours des années.

<i>Année</i>	<i>Comptes</i>	<i>Budget</i>	<i>Taux de réalisation %</i>	<i>PFQ</i>	<i>Taux de réalisation %</i>
1985	129	170	76	176	75
1986	139	169	82	138	101
1987	174	194	90	192	91
1988	181	180	100	226 (11 ^e)	82
1989	199	220	90	220 (11 ^e) 195 (11 ^e bis)	90 102

On observe également que le taux de réalisation de ces investissements, par rapport au budget, s'est constamment amélioré depuis 1984. En 1989, il est même égal aux 100 % des prévisions, si l'on fait abstraction du montant de 25 millions de francs votés par le Conseil municipal pour l'achat de terrains.

Les investissements effectivement réalisés sont en 1989 proches de ceux prévus dans le Programme financier quadriennal.

Les investissements nets de l'année 1989 concernent :

- le patrimoine financier pour 69 mios ;
- le patrimoine administratif pour 130 mios.

b) *Crédits extraordinaires votés en 1989*

Durant l'exercice écoulé, le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, a voté pour 120 millions de crédits extraordinaires nouveaux, soit la moitié environ du montant total voté en 1988.

Cette importante réduction ne déploiera toutefois ses effets sur le plan des dépenses que dans un à trois ans environ.

Au 31 décembre 1989 le montant des engagements résultant des crédits votés demeure encore extrêmement élevé : 387 millions de francs, mais s'est réduit par rapport à l'année précédente.

Pour ces cinq dernières années, l'évolution de ces crédits a été la suivante :

1985	132 millions de francs
1986	173 millions de francs
1987	222 millions de francs
1988	237 millions de francs
1989	120 millions de francs

au total, soit une moyenne annuelle de 177 millions.

5. Financement des investissements en 1989

Le financement des investissements a été, en 1989, le suivant :

	<i>En millions de francs</i>	
	<i>Comptes</i>	<i>Budget</i>
- Amortissements ordinaires	51.6	52.2
- Autofinancement complémentaire	—	4.2
	51.6	56.4
- Taxes d'équipements	3.4	3.0
	55.0	59.4

	<i>En millions de francs</i>	
	<i>Comptes</i>	<i>Budget</i>
	<i>Report</i>	
	55.0	59.4
- Excédent de revenus	<u>- 8.0</u>	<u>-</u>
- Autofinancement total	47.0	59.4
- Investissements	<u>198.5</u>	<u>219.8</u>
- Insuffisance de financement	<u>151.5</u>	<u>160.4</u>

Le taux d'autofinancement des investissements a de nouveau chuté en 1989. Depuis 5 ans on observe sa régression régulière à l'exception de l'année 1986.

<i>Année</i>	<i>Taux</i>
1985	60,1 %
1986	66,6 %
1987	43,4 %
1988	36,2 %
1989	23,7 %

Les 47,0 millions d'autofinancement ont permis de couvrir les 36,2 % des investissements opérés dans le patrimoine administratif. Ce taux n'a cessé de décroître au cours de ces dernières années. Cette situation tient essentiellement au fait que les crédits votés par le Conseil municipal depuis un certain temps déjà ne concernent pratiquement que le patrimoine administratif.

6. **Variation de la fortune de la Ville de Genève**

Conformément aux dispositions du nouveau modèle de compte, le déficit des comptes de l'exercice 1989, soit 8035618.16 francs diminue d'autant la fortune de la Ville de Genève qui, au 31 décembre 1989, est ramenée à 312245334,26 francs.

7. **Conclusions et perspectives**

Les comptes de l'exercice 1989 se soldent par un déficit de 8 millions de francs, voire de 12,2 mios si l'on tient compte de la suppression totale de l'autofinancement complémentaire au budget.

Ce résultat est d'autant plus préoccupant qu'il ne constituera pas une exception dans l'évolution des finances de la Ville de Genève, mais le début d'une ère nouvelle de difficultés financières.

La croissance très moyenne des revenus fiscaux provenant des personnes physiques, la chute de ceux dégagés par les personnes morales, l'incidence des

nouveaux arrêtés fédéraux sur les opérations immobilières, la résurgence de l'inflation et l'explosion des taux d'intérêt vont se répercuter brutalement sur le budget 1990.

Une nouvelle évaluation globale de celui-ci conduit à envisager un déficit de plusieurs dizaines de millions de francs.

Rien ne laisse espérer, malheureusement, qu'il en sera différemment pour le projet de budget 1991.

Après l'Etat de Genève, et plusieurs autres communes genevoises, la Ville de Genève est entrée dans une période financière particulièrement tendue.

Si jusqu'ici, les revenus précédaient les charges, l'inverse est devenu aujourd'hui une réalité.

Les importantes modifications de la loi fiscale, dont bénéficient maintenant les contribuables genevois – notamment par la suppression de la progression à froid – ont provoqué une sensible diminution de la croissance des recettes fiscales.

Simultanément, les charges générées par les centaines de millions de crédits d'investissement votés par le Conseil municipal, ont fortement augmenté le budget de fonctionnement.

Ces deux facteurs, parmi d'autres encore, conduiront à l'accélération des déficits budgétaires futurs.

Face à cette situation, le Conseil administratif a immédiatement décidé de prendre des mesures nouvelles (frein à l'engagement de personnel dont les postes sont vacants, remise en cause de certaines charges budgétaires non encore engagées) en vue de réduire, dans toute la mesure du possible, le déficit prévisible pour 1990.

Une plus grande rigueur budgétaire, allant même au-delà des importants efforts déjà consentis dans la construction du budget 1990 est demandée à l'administration. Certaines prestations, ou l'octroi de subventions, devront être sérieusement réexaminées, réduites voire abandonnées.

Le moratoire, en matière d'investissement, décrété par le Conseil administratif à l'occasion du dépôt du projet de budget 1990 sera appliqué.

Ce n'est qu'une fois l'ensemble de ces mesures effectivement mises en place, et après un examen très approfondi du projet de budget 1990, que le Conseil administratif envisagera l'éventuelle adaptation de la fiscalité communale.

II. LA GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF EN 1989

Commission d'organisation et d'informatique (CORI)

Soutenu par son secrétariat, la CORI a rempli sa mission en poursuivant ses réflexions sur les moyens et les mesures à envisager pour améliorer, par une gestion économique, la qualité des prestations de l'administration.

C'est sous la forme de propositions et de préavis qu'elle a également accompli des missions ponctuelles d'assistance dans les domaines de l'organisation, de la rationalisation et de l'informatisation.

Organisation

Conformément à l'objectif fixé en début d'année, le nouveau recueil des directives de gestion administrative (DGA) remplaçant l'ancien Mémento (MIAM) a été rendu opérationnel. Ces directives, accessibles dorénavant par tous les collaborateurs reliés à la messagerie électronique, ont été diffusées aux autres utilisateurs par la remise d'un classeur.

Face au manque de locaux à l'usage des services, la CORI a été appelée à se prononcer sur de nombreux problèmes soulevés par cette situation.

Le projet de localisation des services administratifs sur le site actuel des SIG a été suspendu compte tenu de la décision prise de renoncer en l'état au regroupement partiel de l'administration en cet endroit.

La CORI a mis en place l'organisation du projet relatif à la gestion du patrimoine en créant une structure comprenant un comité directeur et des groupes spécifiques aux domaines concernés, à savoir l'immobilier, le mobilier, les véhicules et le domaine public.

Une étude a été conduite pour examiner la possibilité d'automatiser le courrier en recourant à une installation permettant la mise sous pli plus particulièrement des documents produits par les équipements informatiques.

L'analyse de l'organisation et du fonctionnement du Service des bâtiments, financée par les crédits de la CORI, a été conduite sous la responsabilité de la division des constructions.

Informatique

L'élaboration et la mise en place d'un véritable système d'information sur lequel serait fondée une gestion efficiente (base de données communes, gestion documentaire, mise à disposition d'informations, etc.) demeurent la préoccupation majeure de la commission. Des actions engagées et intensifiées en

1989 ont été momentanément suspendues dans l'attente du rapport demandé par le Conseil administratif à la suite de sa décision d'un moratoire.

Sur le plan des instruments de gestion, l'informatisation du patrimoine administratif a été un objectif prioritaire et la CORI, en se concentrant sur le projet de création de cette base de données, s'est assurée d'une bonne coordination avec les deux autres bases touchant aux domaines du personnel et de la comptabilité.

Afin d'engager la réalisation progressive des applications liées à la base de données du patrimoine (inventaire du Service des sports, gestion des véhicules de l'administration), facteur de succès d'un projet de cette ampleur, une étude comparative a été effectuée pour procéder à un choix judicieux du système de gestion de la base. Le progiciel INGRES, également utilisé par l'Etat de Genève et la Ville de Lausanne, a été retenu au terme des recherches d'un tel système relationnel.

La communication a elle aussi fait l'objet d'études portant plus particulièrement sur l'opportunité de la création d'un serveur vidéotex unique en Ville de Genève intégrant toutes les applications de la municipalité.

Le Service informatique (IGVG) a mis en place l'application gérant les directives administratives de gestion (DGA) après en avoir défini le concept en étroite collaboration avec la CORI.

Département municipal des finances et services généraux

M. Claude Haegi, conseiller administratif

1. Administration générale

a) Secrétariat du Conseil municipal

L'intensification des travaux et des activités confiées au service s'est poursuivie en 1989.

A cet égard, le Conseil municipal a tenu 54 séances, soit 3 de plus qu'en 1988, totalisant 120 heures de débats.

Le nombre de pages du *Mémorial* a passé de 3670 à 4550 en une année. Les tirés à part, les motions et questions écrites sont en constante progression, malgré des appels à la modération.

Signalons, en outre, que cinq secrétaires, hors administration, prennent les notes de chaque séance de commission.

Le Conseil municipal a eu à se prononcer sur 144 demandes de naturalisation d'étrangers à la nationalité genevoise. 138 requêtes ont été acceptées, une a été ajournée à deux ans, deux requêtes ont fait l'objet d'un refus, trois dossiers ont été reportés.

Le Conseil administratif, en vertu de l'article 21 de la loi sur la nationalité genevoise, examine les demandes en naturalisation de Confédérés, conformes aux articles 9-10 et de jeunes étrangers, selon l'article 12.

Il a eu à statuer sur 390 requêtes, cinq demandes ont fait l'objet d'un ajournement à deux ans, aucune n'a été refusée, une requête a été retirée provisoirement de l'examen du Conseil administratif.

Les demandes acceptées par le Conseil administratif se répartissent comme suit :

92 « Confédérés »
292 « Jeunes étrangers »

Abrogation de la Convention relative à la nationalité des enfants de Français naturalisés en Suisse. (Déclaration d'option)

« Par un échange de notes, la Suisse et la France ont abrogé la Convention du 23 juillet 1879 réglant la nationalité des enfants de Français naturalisés en Suisse. La nouvelle réglementation est en vigueur à partir du 8 février 1989. Les enfants de Français naturalisés qui n'ont pas encore atteint l'âge de 22 ans peuvent demander à l'office de l'état civil du canton d'origine de leurs parents de les inscrire en qualité de citoyens suisses. Etant donné qu'ils conservent leur nationalité française, ils acquièrent ainsi le statut de double nationaux. » (Extrait d'un article de presse du Département fédéral de justice et police du 21 février 1989.)

b) *Secrétariat du Conseil administratif*

Dans le cadre d'une gestion moderne et dynamique, le secrétariat du Conseil administratif a, en 1989, optimisé l'organisation rationnelle de son activité par l'utilisation maximum des moyens – notamment informatiques – dont il dispose. De nombreuses tâches administratives diverses sont informatisées.

Environ 4600 lettres du Conseil administratif ainsi que 1100 extraits ont été établis. 1500 dossiers ont été constitués et 300 manifestations organisées par la section des réceptions.

L'utilisation des possibilités informatiques nous a permis d'éviter, malgré une augmentation du volume et de la complexité de nos tâches, d'engager du personnel supplémentaire.

Parmi les importants dossiers gérés par le secrétariat du Conseil administratif, relevons notamment les représentations du Conseil administratif dans divers organismes, l'organisation des présidences des bureaux de vote ainsi que la responsabilité de la tenue à jour des directives de gestion administratives (DGA).

c) *Ingénierie*

Poursuite des actions en cours et prise en charge de nouvelles tâches, pour l'essentiel :

- par délégation du Conseil administratif: représentation de la Ville de Genève et de l'Etat de Genève (organismes officiels, commissions fédérales et cantonales, etc.);
- missions diverses pour le Conseil administratif (problèmes généraux et particuliers, collaboration avec les services municipaux et autres administrations publiques, organisation FORENERGY / Ville de Genève et Conseil de l'Europe, etc.);
- participation à diverses commissions municipales (état-major en cas de catastrophes EMCO, abattoir, etc.);
- gestion générale de l'organisation «Hygiène et sécurité du travail Ville de Genève» (formation des chargés de sécurité, études et interventions diverses dans les services municipaux, relations avec d'autres administrations et organismes officiels, relations avec médecin-conseils et médecins du travail, etc.);
- participation à divers essais et recherches (protection de l'environnement, économies d'énergie, sécurité, bruit, etc.);
- gestion de la documentation générale scientifique et technique.

d) *Archives municipales*

1. *Archives historiques*

L'informatisation de l'inventaire des fonds historiques, prévue en 1989, a été différée à la suite du moratoire stoppant momentanément les applications de cette technologie dans les services municipaux.

L'inventorisation s'est poursuivie manuellement, notamment celle du Musée d'art et d'histoire, de la comptabilité générale (1815-1940), et des archives de la famille Eynard versées par M^{me} Jenny Bertha Monod-Lullin.

2. *Pré-archivage*

Une quarantaine de services ont été visités par l'archiviste et ses collaborateurs jusqu'à fin 1989 et leurs archives recensées.

3. *Bibliothèque*

La constitution d'une bibliothèque de références sur l'histoire de Genève étant non seulement coûteuse mais impossible, le Conseil administratif et la Société d'histoire et d'archéologie ont signé une convention selon laquelle ladite société met sa collection d'ouvrages dans ce domaine à la disposition des archives de la Ville de Genève et bénéficie, en contrepartie, d'un aménagement adéquat au Palais Eynard et une participation à sa gestion.

e) *Information et communication*

La communication se développe de plus en plus dans l'administration municipale.

Les principales actions ont été opérées dans les domaines suivants :

- *information au public :*
participation active à la réalisation de documents sous forme d'aide et de conseil. Plus de 40 demandes des différents services ont été ainsi satisfaites ;
- *animation de l'Arcade du Molard :*
14019 visiteurs, dont 8598 touristes se sont adressés à l'arcade pour obtenir des informations. Par ailleurs, 18 services et manifestations ont fait l'objet d'une présentation dans les vitrines ;
- *communication interne :*
au cours de l'année écoulée, le VG Magazine a paru trois fois et le mensuel de l'emploi dix fois.

f) *Office du personnel*

Création de la base de données

Les travaux pour la réalisation de la future base de données du personnel ont été menés à un rythme soutenu. En ce qui concerne la première étape (paiement des traitements du personnel régulier), l'analyse de détail et la programmation sont pratiquement terminées, ainsi que les opérations de test. Le programme de formation des utilisateurs est prêt. Dès février 1990, les fichiers des postes de travail et du personnel seront accessibles.

La gestion des traitements «en double» à titre de test pourra débiter en juillet 1990.

Programme de formation du personnel

Le programme 1989 a reçu un accueil favorable aussi bien de la part des directeurs des services que du personnel en général. Les cours organisés ont été suivis avec assiduité.

L'Office du personnel a enregistré plus de 1000 inscriptions en ce qui concerne cet aspect de l'action formation.

De plus, de nombreux fonctionnaires ont participé à des cours organisés par des instituts spécialisés pour y acquérir des connaissances nécessaires à leur activité.

La collaboration avec l'Etat de Genève, l'Hôpital cantonal et les Services industriels a permis des échanges fructueux pour toutes les administrations concernées.

Etude du cahier des revendications du personnel

Les discussions qui se sont déroulées au cours de l'hiver et du printemps 1989 ont abouti à un accord entre la commission du personnel et les représentants de l'administration.

Un projet de modifications du statut du personnel a été mis au point, projet qui a été soumis par le Conseil administratif au Conseil municipal. Ce dernier l'a approuvé le 23 mai 1989. Les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur partiellement en 1989 et pour le reste au 1^{er} janvier 1990.

g) Caisse d'assurance du personnel (CAP)

Commencé en 1984 le processus visant à doter la CAP d'une complète autonomie de gestion est arrivé à son terme. Le secrétariat de la caisse assume désormais toutes les activités dévolues à la caisse.

Le 6 octobre 1989 le Conseil municipal a approuvé une révision partielle des statuts de la caisse. Outre des modifications mineures d'ordre avant tout formel, trois innovations introduisant des notions nouvelles sont à signaler :

- la possibilité de prendre en considération dans le calcul du traitement assuré des indemnités de fonction soumises à l'AVS ;
- l'introduction d'une pension de conjoint survivant en lieu et place d'une seule pension de veuve ;
- l'extension des possibilités de placement de la fortune de la caisse dans les limites de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

2. Contrôle financier

Le Service du contrôle financier est chargé de la surveillance financière de l'administration municipale et des sociétés et institutions subventionnées.

Au cours de l'année 1989, il a poursuivi ses travaux de révision au sein de l'administration municipale et son examen des comptes présentés par les orga-

nismes subventionnés. En outre, il a procédé au contrôle formel préalable des factures fournisseurs et mandats de paiement.

Le Contrôle financier établit un rapport d'activité annuel qui est communiqué à la commission des finances.

SERVICES FINANCIERS

1. Gestion financière

Les objectifs de gestion financière dans le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 1989 ont été atteints.

A. Emissions et remboursement d'emprunts et de prêts en 1989

Le Conseil administratif a été autorisé, par arrêté du Conseil municipal du 21 décembre 1988, à :

- emprunter un montant maximum de 160 millions de francs ;
- renouveler, sans autre, les emprunts ou dépôt de la CAP venant à échéance ;
- convertir ou rembourser par anticipation des emprunts pour autant que les conditions d'émissions soient favorables.

Durant l'exercice écoulé, le Conseil administratif a procédé aux diverses opérations suivantes concernant la dette publique.

<i>Emissions</i>	<i>Durée</i>	<i>Montant</i>	<i>Prix d'émission</i>
5 % AVS	1989-1999	20 millions	100 %
5,50 % Cies assurances	1989-1999	10 millions	99,06 %
5,50 % Emprunts tender avec l'Etat	1989-1999	30 millions	99 %
5,75 % Bons de caisse	1989-1996	30 millions	99,50 %
5,75 % Bons de caisse	1989-1996	30 millions	99,50 %
6 % CAP	1989-1999	50 millions	100 %
		<u>170 millions</u>	

Remboursements

4,25 % Emprunt public	1977-1989	35 millions
3,75 % Cies assurances	1979-1989	10 millions
4,75 % CAP	1981-1989	50 millions
5,75 % Cies assurances	1982-1992	0,5 million
		<u>95,5 millions</u>

Le Conseil administratif n'a pas été contraint à devoir utiliser la totalité de l'autorisation qui lui avait été accordée par le Conseil municipal pour diverses raisons, notamment :

- en utilisant les placements de capitaux venant à échéance durant l'année 1989 ;
- le volume des investissements étant nettement moins élevé que ne le prévoyait le budget des investissements 1989 (220 millions environ). A ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler que le Conseil municipal avait voté rapidement en décembre 1988 une nouvelle ligne de ce budget pour l'acquisition de terrains destinés à la construction de logements au montant de 25 millions. Aucun terrain n'a pu être acquis à ce titre l'an dernier.

Sur le plan des taux d'intérêts, il faut relever la très rapide progression de ceux-ci.

Si les collectivités publiques pouvaient encore emprunter au début de 1989 à 5 %, l'évolution progressive des taux s'élèverait à près de 7 % en fin d'année.

Cette situation nouvelle n'est pas sans inquiéter les emprunteurs, dont les collectivités publiques. L'incidence de ces augmentations pèsera lourdement sur les budgets 1990 et ceux des années suivantes.

B. *Placements de capitaux*

Le total des placements de capitaux (à court, moyen et long terme) a régressé de 41 millions de francs en 1989 par rapport à 1988.

Le rendement des placements a été nettement supérieur aux estimations contenues dans le budget (7,2 millions contre 2,0 millions). L'augmentation des taux a été également rapide et élevée durant l'année 1989.

C. *Financement des investissements et montant des engagements futurs*

Le chapitre I « Considérations générales » du présent rapport contient une analyse sur les dépenses d'investissements comptabilisées en 1989 et leur mode de financement. Les commentaires qui suivent se rapportent plus spécialement aux engagements financiers futurs de la Ville de Genève.

Au cours de l'année 1989, le Conseil municipal a voté un montant de 120 millions de nouveaux crédits d'investissements soit approximativement la moitié de celui voté en 1988 (237 millions).

Les autorités municipales ont donc décidé sur l'avenir très difficile des finances de la Ville de Genève, de freiner sensiblement les investissements futurs.

Le total des engagements se montait au 31 décembre 1989 à 387 millions. Il s'est donc réduit par rapport à celui au 31 décembre 1988 (439 millions).

Ce montant demeure toutefois très élevé et il ne faut pas s'attendre à voir, à court terme, le volume des investissements sensiblement diminuer. Ce d'autant plus que le volume des engagements futurs décidés par le Conseil municipal a très vite repris un rythme élevé au début de 1990. 46 millions en janvier et février 1990.

D. *Information financière permanente*

Le Conseil administratif a régulièrement informé le Conseil municipal, à chacune de ses séances, de l'incidence financière de ses votes par la remise d'un document ad hoc.

Par sa lettre du 16 janvier 1990, le maire de la Ville de Genève a fourni à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux la situation annuelle 1989 des crédits d'investissements votés ou à l'examen des commissions spéciales et de leurs incidences budgétaires.

Au 31 décembre 1989, la situation se résumait aux chiffres suivants :

	<i>Montant</i>	<i>Incidence budgétaire annuelle</i>
Crédits investis votés	120,3	11,0 millions
Crédits à l'examen	<u>106,1</u>	<u>10,7 millions</u>
Total	<u>226,4</u>	<u>21,7 millions</u>

Ces 21,7 millions correspondent approximativement à 2,5 centimes additionnels nouveaux, qui s'ajouteront aux 2,0 centimes additionnels résultant des crédits votés dès 1988 et dont les incidences ne se feront que progressivement sentir dans les futurs budgets.

2. **Taxe professionnelle communale**

Les trois objectifs prioritaires du service en 1989 ont été, pour l'essentiel, atteints :

1. Contribution aux travaux de la commission permanente prévue par l'article 307 LCP.

Cette commission a pour mission de revoir périodiquement les coefficients de taxation fondés sur l'intensité de rendement moyenne de chacun des groupes professionnels.

En 1989, 47 groupes professionnels ont été révisés.

2. Recensement systématique des contribuables

Ce recensement « sur le terrain » a été partiellement effectué (manque de personnel) par des étudiants spécialement formés à cette activité.

Dans son ensemble, le rôle des contribuables est tenu à jour.

3. Production 1989

La production des bordereaux a été effectuée selon le planning décidé en début d'année. Le produit réel de la taxe n'a malheureusement pas correspondu à l'estimation qui avait été faite lors de la préparation du budget en mars 1988.

Cette estimation était d'autant plus difficile à établir que plusieurs modifications de la LCP sont entrées récemment et successivement en vigueur.

La différence négative entre le budget et les comptes soit 6 millions de francs environ peut schématiquement s'expliquer comme suit :

Le nouveau taux d'imposition du loyer 5 s/1000 au lieu de 10 s/1000 précédemment) a provoqué en 1989 une moins-value estimée à 4 000 000 de francs au lieu de 2 500 000 francs au budget, soit moins 1 500 000 francs.

La résultante du transfert total ou partiel d'entreprises de la Ville de Genève dans d'autres communes, essentiellement à Lancy, Grand-Saconnex et dans la zone industrielle de Meyrin-Satigny peut être estimée approximativement à 1 500 000 francs. La baisse du chiffre d'affaires liée notamment à l'impact du fléchissement de l'économie, dû en partie au krach boursier d'octobre 1987, a occasionné une moins-value de la taxe de l'ordre de 2 000 000 à 2 500 000 francs. Le solde, soit environ 500 000 francs peut s'expliquer par des changements de taux ou de mode d'imposition de certains contribuables de la taxe professionnelle.

La poursuite de l'épuration des débiteurs ayant donné lieu à un acte de défaut de biens a conduit à enregistrer en 1989 une perte globale de l'ordre de 230 000 francs soit 80 000 francs de moins environ qu'une année auparavant. Cette opération sera poursuivie en 1990.

L'analyse de la structure des contribuables de la taxe professionnelle permet notamment les trois observations principales suivantes :

- moins de 1 % des contribuables (sur 18 500) acquittent plus de la moitié de la production totale de la taxe ;
- le 90 % de la taxe est payée par le 25 % environ des contribuables assujettis ;

- plus de 8900 contribuables n'ont pas été taxés en raison de la déduction de base de 170 francs et également de la réduction du taux d'imposition du loyer, l'un des trois piliers de la base de calcul de la taxe.

3. **Nouveau concept comptable**

Durant l'année 1989, s'est poursuivie, selon le programme établi par le comité directeur, l'étude de la mise en œuvre du nouveau concept comptable explicité dans la proposition du Conseil administratif N° 361 votée par le Conseil municipal le 16 décembre 1987.

Les principaux objectifs suivants ont été réalisés :

- présentation au Conseil municipal du budget 1990 à trois positions spécifiques ;
- réalisation, par un consultant extérieur de l'étude préalable d'informatisation de la nouvelle base de données comptables ;
- élaboration d'un cahier des charges destiné aux entreprises devant présenter une offre de fourniture de progiciels.

Aucune des offres reçues n'étant pleinement satisfaisante, le comité directeur a décidé de renoncer à l'acquisition de progiciels et de réaliser à l'IGVG, avec l'appui d'une entreprise spécialisée extérieure, le nouveau logiciel informatique comptable.

La réalisation de ce nouveau concept s'effectuera par étape et devra être opérationnel dans sa plus grande partie pour le budget de l'année 1992.

Le moratoire décrété par le Conseil administratif est également applicable à la nouvelle base de données comptables.

4. **La gestion hôtelière**

Hôtel Métropole

Les résultats de l'Hôtel Métropole en 1989 sont meilleurs que ceux réalisés en 1988.

En effet, le rendement net de l'hôtel a passé de 634 000 francs à 825 000 francs permettant ainsi de mieux amortir les immobilisations de l'hôtel.

Le chiffre d'affaires a passé de 12 900 000 francs en 1988 à 13 400 000 francs en 1989, soit une augmentation de 3,9 %.

Le taux d'occupation des chambres s'est également amélioré passant d'une année à l'autre de 55,8 % à 58,3 %, demeurant toutefois encore insatisfaisant.

La concurrence sur le marché de l'hôtellerie genevoise se fait ressentir plus durement depuis l'ouverture de nouveaux hôtels et l'agrandissement d'un autre établissement.

L'objectif de 1990 consiste, grâce à de nouvelles mesures de prospection envisagées, à améliorer le rendement net de l'hôtel afin que le montant de l'amortissement soit de l'ordre de 1,1 à 1,2 million de francs.

La Perle du Lac

Le chiffre d'affaires de la Perle du lac a passé, pour la première fois en 1989, le cap des 5 millions de francs.

Cet excellent chiffre a été obtenu grâce à un été particulièrement ensoleillé. La fréquentation du restaurant a ainsi connu un succès sans précédent.

Le bénéfice net de l'année s'est élevé à 404 000 francs contre 444 000 francs auparavant. Cette somme a permis d'améliorer sensiblement les investissements faits dans ce restaurant.

5. Encouragement à l'économie

Le Prix de l'Industrie de la Ville de Genève 1989 a été remis à l'entreprise Firmenich SA.

Celui du Mérite industriel a été remis à Fluid Automation System SA.

La cérémonie de remise des prix a eu lieu le jeudi 28 septembre à l'aula de l'Université de Genève, en présence d'un nombreux public représentant les milieux économiques, financiers et politiques de Genève. Une réception suivit dans les salons du Palais Eynard.

Deux actions de promotion ont été réalisées dans le courant de l'année :

- pour marquer le cinquième anniversaire du Prix de l'Industrie, une plaquette abondamment illustrée a été éditée. Elle met l'accent sur les lauréats 1989 mais rappelle également ceux des quatre années précédentes ainsi que leurs activités. Cette plaquette a été diffusée dans les chambres de commerce, les ambassades et les consulats suisses des principaux pays intéressés par notre production. Elle a été également envoyée aux offices de promotion industrielle ainsi qu'à la presse ;
- pour donner suite aux échanges engagés par M. Claude Haegi, président du jury, avec la Ville de Montréal, la Ville de Genève a participé au Salon de la PME de Montréal du 20 au 22 octobre 1989. Sur un stand de 30 m², elle a présenté l'ensemble des lauréats des Prix de l'Industrie de la Ville de Genève ainsi que les échantillons de leur production. L'OPI, l'UPIM et

l'UIM étaient également présents sur ce stand. Par ailleurs, certaines entreprises ayant des relations d'affaires avec le Québec ont délégué des représentants sur le stand.

Il faut souligner que cette présence a enthousiasmé les milieux économiques suisses installés au Québec. Le Chambre de commerce Canado-Suisse a largement participé à la mise sur pied de la manifestation et à son succès. Le consulat suisse a également apporté sa contribution. Enfin, le siège canadien de la banque Lombard Odier a organisé un dîner qui a pu mettre en relation les membres de la délégation suisse avec une quinzaine de personnalités représentant les milieux économiques du Québec.

Selon les organisateurs du Salon de la PME, le nombre de visiteurs (professionnels uniquement) a été de l'ordre de 25 000.

6. Banque Hypothécaire du Canton de Genève (BCG)

a) Résultats de l'exercice

Le bénéfice brut de l'exercice 1989 a atteint 44,1 millions de francs, soit une progression de 4,7 millions par rapport à l'exercice précédent (39,4 millions ou + 11,9%).

Après comptabilisation pour 21,8 millions de pertes, amortissements et provisions, le bénéfice net de l'exercice 1989 s'est élevé à 22,3 millions de francs. Le conseil d'administration a décidé de distribuer un dividende de 9%, soit 1% de plus qu'en 1988 et d'attribuer un montant de 10 millions de francs aux réserves (8 millions l'exercice précédent).

Le total du bilan a passé de 6,2 milliards de francs au 31 décembre 1988 à 6,5 milliards de francs au 31 décembre 1989. Il a ainsi progressé de près de 5,0% en un an environ (contre 30% un an auparavant).

Le total des fonds propres de la banque a augmenté de 10 millions en 1989 pour atteindre au total 269 millions de francs.

b) Augmentation du capital de participation

Compte tenu de la forte progression de son développement, le conseil d'administration a décidé, afin de se conformer à la loi fédérale sur les banques, d'augmenter son capital de participation. Celui-ci a été porté de 45 millions de francs à 67,5 millions de francs par l'émission de 225 000 titres de participation, au nominal de 100 francs, au prix de 175 francs soit un agio de 75 francs par titre.

La Ville de Genève a fait usage de la totalité de ses droits préférentiels de souscription et, par vote du Conseil municipal du 19 décembre 1989, a participé à cette opération correspondant à un montant total de 20849675 francs pour 119141 titres nouveaux. La libération est intervenue le 31 janvier 1990.

c) *Nouveaux statuts*

Par ailleurs, la BCG a entrepris la refonte de ses statuts qui, pour leurs principes essentiels datent de plus d'un siècle et sont complètement dépassés.

Cette étude prend en considération la possibilité d'une collaboration future avec la Caisse d'épargne.

SERVICES GÉNÉRAUX

1. **Service des achats**

Les objectifs retenus pour 1989 ont été atteints, sous réserve de l'informatisation qui est directement liée aux applications générales de l'administration portant notamment sur la gestion du patrimoine et des données comptables.

Il se résume ainsi :

- adaptation de l'organigramme en fonction des nouvelles structures données au service et définition des responsabilités en conséquence ;
- poursuite de la modernisation des équipements au moyen du crédit extraordinaire d'investissement voté par le Conseil municipal, dont le 60 % est déjà réalisé. C'est plus de 300 postes de travail qui ont bénéficié de moyens financés depuis l'ouverture de ce crédit. C'est 57 % des crédits qui sont déjà engagés pour le mobilier. 78 % pour les machines de bureau et 41 % environ pour les autres matériels ;
- continuation des actions engagées en 1988 pour affecter les charges aux services devant les supporter, répondant ainsi aux demandes du Conseil municipal portant sur la connaissance des coûts des diverses activités de la municipalité. Ainsi, le coût des affranchissements déterminés à l'aide d'équipements appropriés et responsabilisant les services consommateurs a été mis à leur charge. De même, les divers services municipaux devant disposer de télécopies ont été également équipés, la charge inhérente à ces machines leur a été également débitée ;
- le Service des achats a été appelé à participer activement aux travaux nécessaires à la mise en place de la base de données nécessaire à la gestion du patrimoine, et plus particulièrement à la gestion des biens mobiliers.

2. Informatique générale (IGVG)

Conscient de la nécessité de renforcer les structures de fonctionnement de ce service, le Conseil administratif a entériné la proposition de restructuration créant :

- a) le Centre de support d'informatique distribuée ;
- b) le Centre de traitement informatique ;
- c) le secteur administratif de l'IGVG.

Une autre décision visant à garantir l'implantation et la gestion de l'informatisation de l'administration a été de créer les postes de coordinateurs informatiques de département. Ces chefs de projets œuvreront en permanence au niveau conceptuel. Ils seront les répondants des correspondants informatiques des différents services de l'administration.

L'ampleur et le nombre de projets à mener en parallèle a conduit à l'engagement du premier coordinateur en 1989 déjà.

a) *Centre de support d'informatique distribuée (CSID)*

Dépendant de la direction de l'informatique générale, son rôle est de fournir un support à une conception globale de l'informatisation de l'ensemble de l'administration, tout en permettant une décentralisation des moyens techniques.

Ses différentes sections sont :

- la bureautique, les bases de données réparties, l'infocentre, la formation et les télécommunications.

b) *Centre de traitement informatique (CTI)*

Dépendant de la direction également, son rôle est de fournir un support à une conception globale de l'informatisation de l'ensemble de l'administration, tout en permettant un accès décentralisé aux informations d'utilité générale de l'administration municipale.

Ses différentes sections sont :

- le développement, l'exploitation et le système.

Etablissement d'un plan informatique :

Cette action de grande envergure suit son cours et ne pourra être finalisée qu'après que le schéma directeur du système d'information de la Ville de Genève, ainsi que les objectifs qui s'y rapportent, soient clairement définis.

Les études conduites en 1989 ont notamment porté sur les domaines suivants :

- extension du réseau de télécommunications ;
- choix d'un logiciel de contrôle d'accès aux réseaux locaux de micro-ordinateurs ;
- gestion du Domaine public et adaptation à la nouvelle loi régissant l'empiètement sur le domaine public ;
- expertise informatique des programmes développés au Service social afin de s'assurer de leur qualité, avant de poursuivre l'informatisation des prestations de ce secteur.

Acquisition d'équipements

Un ordinateur dédié à la gestion des collections du Musée d'art et d'histoire a été installé. A l'aide d'un système de gestion de base de données documentaires, la structure des informations a été dessinée.

Des réseaux locaux de micro-ordinateurs ont été installés, à l'IGVG, au Service des achats, au SEVE. D'autre part, un réseau local spécifique aux besoins du Musée d'ethnographie est également opérationnel.

Mise en place d'applications

Différents programmes ont été créés pour la gestion sectorielle du patrimoine (saisie de l'inventaire « mobilier » du Service des sports, gestion des véhicules de la Voirie, du Service d'incendie et de secours et du Garage municipal).

Une rationalisation des applications utilisées à la Protection civile a été effectuée par le personnel de l'IGVG sur les programmes.

Différents programmes inhérents à l'utilisation de la base de données du personnel ont été terminés. Ces programmes permettent à l'ensemble des cadres gestionnaires de l'administration d'accéder aux informations liées à la gestion individuelle des employés.

Formation, personnel, sécurité et relations publiques

Le Service d'informatique est doté d'une salle de formation dans laquelle sont dispensés les cours de messagerie électronique et d'utilisation du traitement de texte. Cette salle est également utilisée pour la sensibilisation à l'utilisation des applications interactives.

L'ensemble des cours proposés aux employés de la Ville de Genève rencontrent toujours un grand succès. Une attention toute particulière sera appor-

tée à l'adéquation de la demande de cours et de la mise à disposition du matériel, cela afin de permettre aux collaborateurs de mettre immédiatement en pratique la matière apprise.

L'attrait pour des entreprises privées est toujours d'actualité avec toutefois cette année un nouveau centre d'intérêt, à savoir l'utilisation par l'IGVG d'un développeur d'applications, permettant une amélioration du rendement de la programmation de plus de 30%.

Afin de profiter au maximum des expériences d'autres sociétés, la Ville de Genève, par l'intermédiaire de l'IGVG est représentée au sein d'une association locale d'utilisateurs de matériel informatique, ainsi qu'à l'Association européenne des grandes villes utilisatrices d'ordinateurs spécifiques.

3. Gérance immobilière municipale

L'application du règlement du Conseil administratif fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève a conduit à accorder une aide personnalisée d'un montant de 8,5 millions de francs environ pour 1989. Celui-ci représente le 23 % des loyers réels et concerne 2700 locataires, soit le 57 % des baux. Cette subvention est en constante augmentation et les causes sont à rechercher d'une part dans les coûts relativement élevés des nouveaux logements mis sur le marché et d'autre part dans l'accroissement du nombre d'habitants devant faire face à des loyers les plus disproportionnés eu égard à leurs revenus.

La Ville de Genève a enregistré un nombre de demandes de logement encore plus élevé que l'année précédente et celles du mois de décembre 1989 ont dépassé le seuil de 400, ce qui ne va pas sans occasionner une augmentation des tâches pour traiter avec soin ce genre d'affaires.

En 1989, quinze logements rénovés à la rue Jean-Jacques-De-Sellon ont pu être mis en location plus vite que prévu, c'est-à-dire en automne au lieu du début 1990, portant ainsi le nombre des nouveaux appartements loués à 89 unités.

L'action engagée par la Ville de Genève et menée conjointement avec les milieux privés pour mettre à disposition des jeunes des logements sur la base de contrats de prêts à usage appelés couramment contrats de confiance s'est poursuivie mais en engendrant des frais supplémentaires.

Le deuxième semestre de l'année 1989 a permis à la Gérance immobilière municipale de s'assurer que le progiciel mis en place pour la gestion du parc d'immeubles locatifs fonctionne à satisfaction et de vérifier que toutes les opérations soient enregistrées dans leur intégralité, ce qui a pu être confirmé.

4. Service des assurances

I. Fonctionnement général

Le Service des assurances a continué à gérer le portefeuille de la CAP, bien que cette institution soit dotée d'une structure autonome de gestion qui devrait traiter les questions d'assurances afférentes à ses biens immobiliers.

Il a également participé activement au groupe interdépartemental de travail en vue de l'informatisation de l'inventaire des véhicules, dans le cadre du développement de la base de données du patrimoine.

Par ailleurs, il a entrepris des démarches auprès d'une entreprise privée de la place, en vue de l'acquisition prochaine d'un logiciel de gestion des assurances.

Les assurances devant couvrir les importantes collections exposées dans nos musées, dans le cadre des manifestations de «l'été espagnol», ont été conclues.

II. Gestion des sinistres

Si le niveau des primes d'assurances payées en 1989 a, pour l'essentiel, suivi l'accroissement des valeurs des biens immobiliers et mobiliers de la Ville de Genève, le nombre des sinistres enregistrés est resté, dans l'ensemble, relativement stable par rapport aux exercices précédents.

Il convient toutefois de signaler une recrudescence des sinistres vols, en particulier en ce qui concerne les effractions perpétrées dans des locaux abritant bibliothèques et centres médico-sociaux.

Dans la branche bris de glaces, les déprédations répétées d'abribus grèvent fortement cette assurance.

Signalons par ailleurs que l'important sinistre grêle du 18 août 1986 a pu être liquidé durant l'année écoulée. Au total, plus de 4,5 millions de francs d'indemnités ont été versés à la Ville par ses assureurs.

5. Garage municipal

Dans le cadre de la modernisation entreprise, le Garage municipal chargé de toutes les acquisitions de véhicules à l'exception de ceux à caractère spécifique des Services de la voirie et de nettoyage et du Service d'incendie et de secours, est désormais rattaché au Service des achats.

En 1989, le Garage municipal a rempli sa mission en acquérant, gérant et entretenant les véhicules entrant dans ses compétences et cela dans les limites des dépenses fixées par le budget.

Sur le plan de l'organisation, il a participé au groupe de travail créé en vue de l'informatisation de la gestion du parc de véhicules des trois garages de la municipalité. Ce projet s'intègre dans celui de la base de données du patrimoine à mettre en place en Ville de Genève. L'étude étant terminée, il s'agit maintenant de saisir les données qui seront gérées à l'aide de l'ordinateur auquel seront reliés les services utilisateurs.

En 1989, sur près de 400 véhicules, propriété de la Ville, le Garage municipal en entretenait 202. Ceux-ci ont parcouru 1,6 million de kilomètres environ. Les acquisitions de véhicules se sont élevées à 13, alors que 8 ne répondant plus aux exigences ont été revendus. Les services ont demandé 583 fois un véhicule en prêt au Garage municipal.

Département municipal des constructions et de la voirie

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative

Introduction

L'année écoulée a été marquée par la mise en place des nouvelles procédures de contrôle voulues par le Conseil municipal.

Ainsi, les propositions de crédit sont plus détaillées ; un rapport financier est présenté chaque semestre sur toutes les opérations de construction ; les propositions de bouclage de crédits ne sont plus simplement présentées dans le compte rendu annuel, mais font l'objet de demandes de crédit complémentaires avec projets d'arrêtés chaque fois que cela est nécessaire ; les prévisions de dépenses ne sont plus limitées à cinq ans, mais portent sur dix ans, etc.

Il est à noter que la présentation de renseignements complémentaires, permettant au Conseil municipal de mieux contrôler la gestion financière des crédits de construction a provoqué un accroissement considérable des tâches administratives des services, aussi bien pour les collaborateurs techniques que pour les secrétariats.

A noter également un ralentissement certain de quelques opérations en raison de la durée des procédures tant administratives que parlementaires.

Dorénavant, fort de l'expérience de cette année, il sera indispensable de prévoir des délais plus larges qui tiennent compte des nouvelles pratiques.

DIVISION DES CONSTRUCTIONS

1. Direction

L'année a été marquée par l'alourdissement des tâches administratives.

2. Service administratif et opérations foncières

Opérations immobilières

Le service des opérations foncières a procédé :

- à l'acquisition d'une parcelle à l'avenue Dumas située dans une future zone scolaire ;
- à l'acquisition de deux fonds à la rue Camille-Martin situés dans une future zone scolaire ;
- l'achat d'une petite parcelle à la rue du Cercle, dans le quartier des Grottes dans un îlot destiné à la construction de logements avec droit de superficie ;
- à l'acquisition de cinq terrains encore habités et occupés par des villas, au chemin du Trait-d'Union, au Petit-Saconnex, en vue d'une urbanisation du secteur et la construction d'un groupe scolaire ;
- à la cession à une société privée d'une parcelle à la rue Gourgas destinée à faciliter une opération de construction d'un parking souterrain entre autres ;
- à la cession par des sociétés ou institutions privées à la Ville de Genève de deux parcelles sises chemin de la Tour-de-Champel destinées au maintien de la tour de Champel et à une promenade publique ;
- à l'échange de diverses parcelles privées ou du domaine public dans le secteur des rues du Fort-Barreau, de la Faucille, Fendt et Cité, de la Corderie, pour la construction de logements ;
- à l'échange de divers terrains privés, propriétés de la Ville de Genève et du domaine public, à la rue de la Servette et l'avenue Eugène-Empeyta, en vue de la construction de logements notamment, avec droit de superficie ;
- à la constitution par octroi à diverses sociétés et institutions privées ou de prévoyance, avec constitutions de servitudes diverses, de six droits de superficie, sur les territoires des communes de Lancy, Vernier et de la Ville de Genève, principalement pour la construction de logements à caractère social et également pour des extensions d'industries (imprimerie et abat-toirs), avec en plus la rénovation du Palais Wilson ; ces contrats ont des durées variables ;
- à l'enregistrement de treize demandes de crédits totalisant 45 495 000 francs destinées à divers crédits de construction, transformation, rénovation, d'aménagement et d'études, entérinées par le Conseil municipal de la Ville de Genève et quatre demandes de crédits routiers s'élevant à 11 202 000 francs, également entérinées par le Conseil municipal ;
- à l'enregistrement de cinq préavis favorables de l'exécutif municipal pour des modifications par projets de loi de régime de zone de construction, de

déclaration d'utilité publique, de désaffectation de tronçon de rue et à un plan localisé de quartier ;

- à l'octroi de diverses subventions pour travaux de restauration, d'entretien, de conservation et d'amélioration de sites et bâtiments.

Dans la série des 39 actes enregistrés et signés par les magistrats désignés par le Conseil administratif de la Ville de Genève, signalons notamment l'achat de l'ex-parcelle SIP, à la rue Gourgas, cinq échanges de parcelles notamment à la rue de la Terrassière et l'avenue de Chamonix, sur les communes du Grand-Saconnex et Vernier avec l'Etat de Genève, ainsi qu'à la rue du Fort-Barreau - rue de la Faucille, etc., diverses cessions au domaine public (voies publiques de la Ville de Genève), des constitutions de servitudes au profit de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève entre autres, des modifications de droits de superficie dans la zone industrielle de Vernier, des dissolutions de sociétés immobilières, etc. Un droit de superficie pour un parking rue du Stand - rue du Tir a également été signé.

Eclairage public (intégré au Service des aménagements urbains dès le 1^{er} janvier 1990)

Diverses installations d'éclairage de rues, places, promenades ou emplacements divers ont été aménagées, améliorées ou remplacées cela à 41 endroits de la ville de Genève.

Enquêtes publiques

Sept enquêtes publiques relatives uniquement aux requêtes en autorisations de construire, transformer ou changements d'affectation ont été affichées pour le département et consultées chez celui-ci durant les délais fixés par le Département des travaux publics. Par ailleurs, les enquêtes publiques relatives aux projets de loi, procédures d'opposition, plans localisés de quartier, etc. sont maintenant du ressort du département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Documentation photographique

1425 prises de vues photographiques, 683 photographies et documents y relatifs ainsi que deux films documentaires de 16 mm ont été réalisés, remis à divers demandeurs privés ou à des administrations, à la presse, à la télévision, etc. Les films traitaient notamment de l'ancien Palais des expositions et du mobilier urbain. Les expositions publiques du département et de la Ville de Genève ont pu bénéficier de ces documents. Par ailleurs un fonds pour la photographie, proposé par le service au Conseil administratif, a vu le jour et il permet ainsi la création de documents photographiques sur le paysage urbain,

sur les bâtiments administratifs, sur les industries, sur les quartiers et des thèmes divers.

Démolition d'immeubles

Plusieurs démolitions de bâtiments, dépôt, garage, étables, une buvette et un hangar, propriétés de la Ville de Genève, sont intervenues dans des quartiers appelés à être remaniés pour faire place, pour la plupart, à de nouvelles constructions, reconstructions, réaménagements, notamment d'immeubles à caractère social.

Préavis municipaux

Durant 1989, 743 requêtes en autorisation de construire, transformer, démolir et demandes de renseignements ont été préavisées par le département des constructions et de la voirie.

Subventionnement

En 1989, soit du 1^{er} octobre 1988 au 30 septembre 1989, le département des constructions et de la voirie a perçu du Département des travaux publics la somme de 403 619 francs au titre des sommes perçues pour les taxes d'équipement dans le cadre des autorisations de construire, ainsi que 2 454 288 francs au titre de contributions d'épuration et d'écoulement perçues lors des mêmes autorisations de construire et 481 101 francs pour les mêmes contributions prélevées avec les taxes d'équipement.

Ces sommes ont été portées sur les comptes existant à cet effet.

Soumissions et adjudications

En 1989, suite au rapport de la commission des cartels, le Conseil municipal a souhaité l'ouverture du marché de la construction à toute la Suisse.

Si cet esprit d'ouverture permet une meilleure utilisation des capacités de production disponibles et de lutter contre l'instauration de monopoles, il ne doit pas pour autant mettre en péril le maintien de la main-d'œuvre, respectivement des entreprises établies à Genève, surtout si ces dernières sont jugées compétitives, d'un haut niveau technique et si, de surcroît, leur gestion paraît saine.

De tout temps, la transparence et l'égalité de traitement ont été souhaitées lors des adjudications des travaux par l'administration publique. Le règlement actuel étant en partie obsolète, une étude a été entreprise en vue de sa restructuration et de son adaptation à la pratique suivie, notamment en précisant les dispositions dans un règlement d'application. Aussi, le texte de l'information

destinée aux entreprises soumissionnaires ou encore aux mandataires n'a pu encore être arrêté.

Un certain fléchissement des mises en soumission a été constaté au cours de 1989. Cette tendance s'accroîtra probablement par l'octroi actuel, en cours et futur, de nombreux droits de superficie à des sociétés coopératives d'habitation sans but lucratif, la Ville de Genève et le département des constructions et de la voirie n'intervenant pas lors de la procédure d'adjudication.

Archives

Poursuite de la mise en place du fichier des autorisations de construire de la période située entre 1875 et 1932. A fin 1989, les deux tiers de la totalité du fonds a été atteint. De plus le Service d'architecture du département des constructions et de la voirie a livré plus de 3000 plans d'aménagement datant de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Par ailleurs, la section des archives a continué à collaborer avec le public, surtout dans le cadre des recherches importantes comme celles concernant les publications du recensement du domaine bâti, et les échanges avec les archives de la Ville de Genève se sont accrus, cela afin d'assurer une meilleure consultation des documents.

Expositions

Une exposition publique a été organisée à Palexpo dans le cadre du Salon national du cycle et du motorcycle, en décembre 1989 avec l'impression de 10000 cartes des itinéraires de pistes cyclables et 5000 exemplaires de bulletins « Vélo Info » distribués aux visiteurs.

Plusieurs séances d'information et de concertation avec les habitants des quartiers concernés ont été organisées, notamment pour la couverture des voies CFF à Saint-Jean, les rénovations d'écoles, d'immeubles et présentation de plans de projets d'immeubles.

Des autocollants ont été distribués pour tous les ménages concernant les bennes de récupération du verre et de l'aluminium. Pour une campagne relative au compostage, celle-ci sera entamée en 1990, au même titre qu'une exposition « Espaces publics » programmée durant le premier semestre de 1990.

Par ailleurs, des réalisations de panneaux d'information, d'affiches et affichettes, encarts de presse pour tous ménages ont fait l'objet d'un assez gros travail en 1989.

3. Service d'architecture

Les nouvelles procédures voulues par le Conseil municipal ont considérablement augmenté le travail administratif des collaborateurs techniques et du secrétariat.

Constructions neuves, réhabilitations, restaurations, rénovations

Le service a piloté 140 opérations de construction au cours de l'année écoulée, selon le tableau joint ci-après.

La construction de logements représente 109 nouveaux appartements, soit 463 pièces.

Distinctions

Le Prix européen de la construction métallique a été décerné par la Convention européenne de la construction métallique pour la construction du Centre sportif du bois des Frères. Ce centre sportif a également reçu la distinction 1989 décernée aux édifices conformes aux besoins des personnes handicapées par la Fédération suisse pour l'intégration des handicapés.

Comptes de préétudes à boucler

Conformément à l'article I de la proposition du Conseil administratif N° 138, votée par le Conseil municipal le 25 avril 1989, nous vous présentons la liste des crédits terminés pour les études ou abandonnés, ou différés hors PFQ, prévus dans ce document (pages vertes):

Genre de construction	Comptes bouclés	Boucléments en cours	Mises à disposition des locataires ou usagers	Chantiers en cours	Etudes en cours	Etudes arrêtées	Constitution de dossiers de droit de superficie	Total
Logements								
- neufs	--	10	2	10	3	11	10	46
- rénovés	--	3	1	2	4	4	--	14
Industrie, artisanat, commerce	--	1	1	1	--	3	1	7
Ecoles	--	3	3	4	17	3	--	30
Culture et loisirs								
- bibliothèques	--	--	--	1	--	1	--	2
- musées et jardin botanique	--	2	--	2	2	2	--	8
- Théâtres	--	--	--	2	1	--	--	3
- abris biens culturels	--	--	1	--	--	--	--	1
- autres loisirs	--	--	--	--	--	3	--	3
Sport	--	3	2	3	1	1	--	10
Social								
- enfants et jeunes	--	1	--	--	2	1	--	4
- handicapés/pers. âgées	--	--	2	1	--	1	--	4
Sécurité publique								
- police du feu	--	--	--	1	--	--	--	1
Hygiène et salubrité								
- abattoir	--	--	--	--	--	--	--	--
- cimetières	--	--	1	--	--	--	--	1
Parcs publics et chemins pédestres	--	--	--	1	--	2	--	3
Trafic	--	--	--	--	2	--	--	2
Administration générale	--	--	--	--	--	1	--	1
Total	--	23	13	28	32	33	11	140

RECAPITULATION

PFQ	Opérations	Crédit voté	Dépenses	Solde
11.25	Saint-Jean 39-41	- 94'950,--	+ 90'170,--	- 4'780,--
11.26	Richard-Albert 4	- 141'065,--	+ 201'014,--	+ 59'949,--
11.27	Petit-Sacconnex 6-8	- 81'447,--	+ 77'170,--	- 4'277,--
11.28	Chandieu	- 326'009,--	+ 308'645,20	- 17'363,80
11.30	Clairière 11	- 395'367,--	+ 369'008,--	- 26'359,--
11.31	Pont-d'Arve 2-4	- 123'450,--	+ 122'906,95	- 543,05
11.32	Moulins-Raichlen	- 157'170,--	+ 106'664,--	- 50'506,--
11.33	Petit-Salève 10	- 532'057,--	+ 432'750,55	- 99'306,45
11.34	Sturm, place	- 299'361,--	+ 298'911,--	- 450,--
11.35	Servette 34	- 301'205,--	+ 321'204,80	+ 19'999,80
11.36	Cendrier 13	- 20'000,--	+ 54'910,--	+ 34'910,--
11.37	Villereuse-Midi	- 70'000,--	+ 64'688,--	- 5'312,--
11.38	Royaume-Navigation	- 749'279,--	+ 706'829,40	- 42'449,60
11.39	Parc 5	- 200'000,--	+ 55'260,--	- 144'740,--
11.40	Dassier-Jura-Lyon	- 151'600,--	+ 165'250,--	+ 13'650,--
11.41	St-Georges 81-87	- 65'045,--	+ 149'167,--	+ 84'122,--
11.42	Poterie 1	- 183'138,--	+ 92'601,--	- 90'537,--
11.43	Violette-Jean 17	- 187'000,--	+ 99'422,--	- 87'578,--
11.44	Lachenal-Adrien 13-15	- 192'218,--	+ 146'367,55	- 45'850,45
11.45	Etuves 21	- 115'586,--	+ 107'536,--	- 8'050,--
11.46.01	Noirettes, concours	- 365'822,--	+ 365'822,60	+ --,60
11.46.02	Port, place	- 36'998,--	+ 36'998,--	- --,-
11.46.03	Grottes 21 - Louis-Favre 24	- 34'091,--	+ 34'091,--	- --,-
11.46.04	Frontenex, plateau	- 73'782,--	+ 73'782,--	- --,-
12.45	Etuves 3-5	- 222'636,--	+ 157'386,,30	- 65'249,70
12.47	Industrie 7-15	- 291'328,--	+ 347'345,--	+ 56'017,--
12.50.05	Frontenex 11, plateau	- 48'840,--	+ 40'062,--	- 8'778,--
20.08	Général-Guisan, quai	- 96'400,--	+ 67'997,10	- 28'402,90
20.09	Jeunes 10, route	- 190'389,--	+ 183'938,75	- 6'450,25
20.11.02	Coulouvrenière 5-7	- 113'031,--	+ 113'031,25	+ --,25
30.34	France 15, Sécheron	- 421'032,--	+ 378'252,20	- 42'779,80
30.35	Vogt-Carl 65	- 58'000,--	+ 58'000,--	- --,-
41.06	Pin 5	- 47'290,--	+ 47'290,--	- --,-
41.07.01	Peschier, avenue	- 35'230,--	+ 34'280,--	- 950,--
42.15	Impératrice C.J.B.	- 203'080,--	+ 40'660,--	- 162'420,--
42.17	Dalcroze 3, boulevard	- 263'847,--	+ 212'347,--	- 51'500,--

RECAPITULATION (suite)

PFQ	Opérations	Crédit voté	Dépenses	Solde
42.18.01	Ile, place	- 43'949,--	+ 34'217,90	- 9'731,10
4.47 (10 ^{em} PFQ)	Anc. palais expo.	-,-	+ 11'193,--	+ 11'193,--
43.18.01	Carteret 23, Ceacilia	- 17'646,--	+ 17'646,--	-,-
43.18.02	Vernier atelier décors	- 41'397,--	+ 41'397,--	-,-
43.18.03	Rôtisserie 10 Alhambra	- 18'450,--	+ 15'250,--	- 3'200,--
46.06	Tour 1, Blavignac	- 734'328,--	+ 762'950,60	+ 28'622,60
46.07	Montbrillant 23 bis	- 130'000,--	+ 109'874,--	- 20'126,--
46.09	Veyrier 71, route	- 11'000,--	-,-	- 11'000,--
61.07	Frontenex 56 ter	- 7'767,--	+ 6'568,--	- 1'199,--
63.08	Bordier-Henri 9	- 133'166,--	+ 73'215,--	- 59'951,--
90.18	Plainpalais, plaine	- 439'491,--	+ 301'034,15	- 138'456,85
90.23.03	31-Décembre-Frontenex	- 61'593,--	+ 65'044,--	+ 3'451,--
90.23.04	La Garenne	-,-	-,-	
102.14.05	Grenus, place	- 79'870,--	+ 120'915,45	+ 41'045,45
104.03	Source St-Jean	- 270'000,--	+ 145'440,--	- 124'560,--
	Total	- 8'876'400,--	+ 7'266'503,75	- 1'009'896,25

Conclusion

Le bouclage des comptes de préétudes mentionnés dans ce compte rendu administratif présente une dépense inférieure de 1 009 896.25 francs par rapport aux crédits votés concernés, soit 8 876 400 francs ce qui correspond à 11,38 % de ces crédits.

Pour les études en vue d'une mise en droit de superficie, tout ou partie des frais engagés devraient être remboursés par les superficiaires à la Ville de Genève.

4. Service des bâtiments

Avant-propos

L'entretien des 251 bâtiments publics et 433 bâtiments locatifs appartenant à la Ville de Genève ou dépendant de fondations a encore une fois été en partie compromis par l'insuffisance de dotations budgétaires de fonctionnement. Il convient de souligner les soucis et les difficultés du service pour dégager les véritables priorités, car il est le plus souvent contraint de parer au plus

pressé en faisant exécuter des travaux au coup par coup qui n'entrent pas toujours de manière coordonnée dans une planification à long terme. Inévitablement, ces derniers risquent un jour ou l'autre d'être démontés.

Le manque d'interventions soutenues voit malheureusement le vieillissement des bâtiments s'accélérer chaque jour un peu plus, et ce, de manière inquiétante. Tout démontre qu'il est absolument indispensable que la dotation budgétaire tende à approcher très rapidement le 1,25 % de la valeur assurance des bâtiments et permette de ce fait des interventions d'entretien indispensables et durables. Néanmoins, il est nécessaire de recourir pendant encore quelques années à des crédits d'investissements pour une remise à niveau des éléments structurels, des installations techniques (fluides) et de sécurité de tous les bâtiments selon un planning en cours d'élaboration.

Bâtiments publics

Seuls les travaux d'entretien courant, les travaux de maintenance, les exécutions d'urgence, quelques interventions d'amélioration et de gros-œuvre ont pu être entrepris. Pour tenir compte des remarques précitées, une demande de crédit d'investissement de 7000000 de francs a été déposée devant le Conseil municipal en septembre 1988 et votée en avril 1989 et comprenant entre autres :

- *Musée de l'horlogerie*, réorganisation du sous-sol et pose d'armoires mobiles pour satisfaire à une meilleure utilisation de la place de stockage disponible.
- *Jardin botanique*, réfection de verrières et de toitures, réfection de canalisations.
- *Grand Théâtre*, réfection chaudière, réfection bureaux, remplacement de diverses pièces défectueuses et irréparables de la mécanique de scène.
- *Saint-Jean 41*, réfection toiture.
- *Piscine des Vernets*, remplacement de coupes.
- *Pâquis Centre*, réfection complète de la mécanique du fond mobile de la piscine.
- *Dizerens 25*, agrandissement et transformation des bureaux.
- *Caserne pompiers Asters*, remplacement centrale d'alarme.
- *Hôtel-de-Ville 5*, réfection façades et toiture.
- *Lausanne 116 – SEVE*, restauration et aménagement du bâtiment après incendie.
- *Ernest-Pictet 31*, transformation intérieure pour l'aménagement des locaux de l'IGVG.

Depuis la décision du Conseil municipal, une somme de 4 600 000 francs a déjà été engagée sur le montant alloué.

Bâtiments locatifs

Il est à constater que le budget entretien des bâtiments locatifs accuse cette année un dépassement de l'ordre de 1 056 000 francs par rapport à l'attribution budgétaire de 5 800 000 francs. Les interventions d'entretien, d'amélioration et de gros-œuvre pour tenter de limiter une dégradation par trop rapide des enveloppes des bâtiments et des appartements peuvent être décrites de la manière suivante :

- Réfection partielle de toiture, ferblanterie, fumisterie, étanchéité, canalisations, etc. Interventions sur les installations techniques pour la maintenance, remplacement partiel d'installations de chauffage, de ventilation, de sanitaire, d'électricité.
- Rénovations partielles ou complètes d'appartements, y compris remplacement des installations électriques ou sanitaires vétustes lors de départ de locataires ou en fonction des accords que la GIM a passés avec les locataires en suite de modifications ou réactualisations des baux. Ces interventions entrent dans le cadre de la mise à niveau de l'habitabilité des appartements.
- Transformation, rénovation des bâtiments publics et locatifs faisant l'objet de comptes hors budget.

Au 31 décembre 1989, les comptes de constructions suivants sont en cours de bouclement :

I 503.92.02081 Sous-Terre 4 – Villa des Artistes
I 503.92.02082 Sous-Terre 4 – WC publics
I 503.92.00370 Lissignol 5-7
I 503.94.01850 Châtelaine 50
I 503.94.02382 Avenue de la Grenade 3
I 503.94.01190 Palais Eynard
I 503.94.02501 Grand-Pré 17
I 503.94.01830 Discothèque Vieusseux

Crédit d'étude bouclé

- 43.15 – Alpes 10 – AMR–
I 508.94.12900, inscrit pour
Fr. 303 606. –
Dépenses Fr. 371 319.10
Différence Fr. 67 713.10

Pour la transformation et rénovation des bâtiments publics et locatifs, 40 bureaux d'architectes sont mandatés pour un volume de travail d'environ 212 millions de francs.

A fin 1989, la situation se présentait comme suit :

- Bâtiments publics : 14 projets à l'étude
9 projets en réalisation
11 projets terminés
- Bâtiments locatifs : 10 projets à l'étude
7 projets en réalisation
6 projets terminés

5. Service aménagement urbain

Etudes diverses de places, rues ou secteurs résidentiels, rues à trafic modéré

Le Service d'aménagement urbain a accompli les études suivantes :

- 9 projets de modération du trafic à proximité d'écoles ;
- 13 projets de modération du trafic en d'autres lieux ;
- 7 projets d'aménagement de squares ou places ;
- 10 projets divers (obstacles contre le parcage illicite, élargissements de trottoirs, places de jeux, etc.).

Il a assumé la gestion des études et chantiers suivants, confiés à des mandataires. Au total, 18 opérations :

Rues Basses et place du Molard

Les travaux du secteur Corraterie-Longemalle sont terminés. Les travaux place du Molard sont reportés à une date ultérieure, suite à l'ouverture de travaux privés.

Barrage de régulation du Seujet : participation à la construction d'une passerelle et d'une écluse

Selon la décision du Conseil municipal du 31 mars 1987, la Ville participe à cette réalisation pour un montant de 7 195 000 francs. A ce jour, il a été versé 3 040 000 francs. Le dernier versement de 1 155 000 francs interviendra en 1993.

Toutefois, l'Etat a annoncé une augmentation du coût des travaux, qui sera examinée par la Ville lors d'une prochaine séance.

Extention de la zone piétonne des rues Basses

Le revêtement, vu l'urgence, a été exécuté sur le site propre des TPG. Le projet a obtenu les autorisations nécessaires; il est en attente du dépôt d'une demande de crédit.

Ile terre-plein

L'aménagement est à l'étude et devrait être poursuivi par la réalisation en 1991.

Quai des Vernets, aménagement d'un chemin pédestre et d'une piste cyclable

L'étude de l'aménagement des berges de l'Arve, entre le pont Hans-Wilsdorf et le chemin de la Gravière est en voie d'achèvement. Une requête en autorisation de construire sera déposée dans le courant du mois de février 1990.

Etudes diverses d'aménagement de zones piétonnes

Aucune zone piétonne n'a été créée en 1989. Il est par contre prévu d'en réaliser en 1990, si les finances à disposition le permettent.

Saint-Laurent – Midi

Projet d'aménagement rue et place en cours d'étude. Autorisation à déposer. Exécution prévue en juin 1990.

Vieille-Ville, rues et places: reconstruction de divers chaussées, trottoirs, places et collecteurs

Les revêtements de la rue de l'Hôtel-de-Ville proposés par la CMNS n'ont pas reçu l'aval de la commission des travaux du Conseil municipal.

Une entrevue entre cette commission et la CMNS devrait avoir lieu pour prendre une décision. Il n'est donc pas encore possible d'entreprendre les travaux de réfection.

L'aménagement de la place du Bourg-de-Four est à l'étude, mais ne pourra être réalisé qu'après celui de la rue de l'Hôtel-de-Ville, pour des raisons techniques.

Pistes cyclables: études en vue de la réalisation de pistes demandées au Conseil municipal

Dans le but de respecter le délai de cinq ans pour la réalisation de tout le réseau, selon le vote populaire du 4 juin 1989, il conviendra d'accélérer les études et les réalisations.

A cet effet, un nouveau crédit sera prochainement demandé au Conseil municipal.

Rhône rive gauche : aménagement d'un chemin piéton et d'une piste cyclable, du futur barrage de la Coulouvrenière au sentier des Saules

Si les possibilités financières en sont données, les études de ce projet s'effectueront en 1991 et les travaux seront entrepris en 1992 et 1993.

Rond-Point de Rive

En attente de l'autorisation de construire.

Renonciation par la Ville à la démolition du bâtiment.

Dossier suivi par la Voirie.

Reconstruction de la place de la Navigation et de ses voies d'accès

Une requête en autorisation de construire a récemment été déposée, pour le projet de modération de trafic aux abords de l'école de Pâquis-Centre (voir FAO du 12 janvier 1990).

Modération du trafic dans le secteur des Philosophes (compris entre le boulevard de la Tour, le boulevard du Pont-d'Arve, le boulevard des Philosophes et l'avenue Henri-Dunant)

L'architecte affine ses propositions en matière de circulation, à la demande du Département de justice et police.

Les crédits votés ne permettent pas de faire progresser cette étude plus rapidement.

Modération du trafic aux Eaux-Vives (rue du Clos, rue Sillem, rue de l'Avenir, avenue de la Grenade)

Des contacts sont à reprendre entre le Service d'aménagement urbain, le Service de l'urbanisme et le Département de justice et police pour débloquer le projet, dont le sort est lié, selon le DJP, à celui de la traversée de la rade.

Mise en valeur du secteur du pont des Bergues

L'étude se focalise sur la place du Rhône pour pouvoir entreprendre l'aménagement de cet espace dès la disparition du bâtiment provisoire qui l'occupe actuellement et qui est prévue pour fin 1990. Les crédits votés ne permettent pas de faire avancer cette étude rapidement.

Aménagement des surfaces rendues disponibles par la couverture des voies CFF entre le pont des Délices et le pont de l'avenue d'Aire

L'architecte mandaté est en train de mettre au point une image directrice des aménagements à réaliser sur le toit de la couverture. Cette image permettra d'organiser des concours d'architecture et d'aménagement urbain par secteur.

Place Chateaubriand

L'espace formé par la place proprement dite et par le terrain de l'ancien pavillon du désarmement, sommairement équipés en espaces de jeux, est ouvert au public depuis le mois de mai 1989.

Le principe de la fermeture à la circulation de la place est aujourd'hui définitivement acquis, le Tribunal administratif n'ayant pas donné gain de cause aux opposants.

Cercle-Baudit, place publique

Un crédit de 705 000 francs a été voté par le Conseil municipal en septembre 1989. Le projet est à reprendre ; l'autorisation de construire à déposer ; les travaux pourront être entrepris en 1992.

Crédits d'études bouclés en 1989 pour des projets abandonnés ou différés hors P.F.Q.

90.23 – 90.23 Mont-Blanc, pont – construction d'un passage piétons rive droite

I 508.94.01700

Crédit voté par le Conseil municipal Fr. 117 410.—

Dépenses Fr. 362 918.15

Différence Fr. 245 508.15

102.14 – 102.14 Etudes en vue de l'aménagement de diverses places :

Favon-Georges, boulevard : passage dénivelé,

I 508.94.01600

Crédit voté par le Conseil municipal Fr. —.—

Dépenses Fr. 14 092.25

Différence Fr. 14 092.25

Dorcière, place – Eglise anglaise : aménagements extérieurs,

I 508.94.15800

Crédit voté par le Conseil municipal Fr. 5 000.—

Dépenses Fr. 32 402.—

Différence Fr. 27 402.—

Aménagement de rues à trafic modéré et de rues résidentielles I 508.94.04700	
Crédit voté par le Conseil municipal	Fr. —.—
Dépenses	Fr. 43 256.25
Différence	Fr. 43 256.25

DIVISION DE LA VOIRIE

I. Administration

Personnel

1. Répartition des postes au 31 décembre 1989

Direction et service administration	20
Service logistique et technique	57
Service études et constructions	12
Service entretien du domaine public et matériel de fêtes pour manifestations	137
Service levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public	265
Remplacement vacances des leveurs	<u>4</u>
Total	495

(Effectif en 1988: 495)

2. Mouvement du personnel

Engagements	29
Départs :	
— à la retraite	19
— démission ou contrats non renouvelés	28
— décédés	3
— invalidité	<u>2</u>
— Total	<u>29</u> <u>52</u>

2. Logistique et technique

L'année 1989 a été marquée par un net ralentissement des déprédations perpétrées dans les W.-C. publics de la ville. Toutefois les actes de vandalisme

restent forts dans les abribus (bris de verre, etc.) et sur les chaînes de rue (coupure de chaînes ou cadenas, arrachage de bornes).

Parc de véhicules

Répartition

Administration	1
Logistique et technique	14
Entretien du domaine public	115
Levée et nettoyage	<u>137</u>
Total	<u>267</u>

Mouvement

Nouvelle acquisition : aucune.

Renouvellement : 23

Plaintes déposées

Bris de glaces dans les abribus : 161 plaintes.

Groupes d'intervention

Sur appel de la police, du Service d'incendie et de secours, de la police municipale, des Transports publics genevois et diverses autres provenances : 534 interventions.

W.-C. publics et abribus

Sont entretenus par les ateliers du Service logistique et technique et nettoyés par des entreprises privées : 63 W.-C. publics et 165 abribus.

Une étude a été entreprise en vue d'implanter en ville de Genève des W.-C. à entretien automatique.

3. Service études et constructions

Le ralentissement des réalisations enregistré en 1988 s'est poursuivi en 1989.

Les travaux d'équipement de la galerie technique des Rues-Basses (GTRB) par les divers utilisateurs et les raccordements aux immeubles riverains se sont poursuivis durant toute l'année, en coordination avec ceux de finitions du revêtement de la zone piétonne.

La construction de la rue Thomas-Masaryk et du chemin de la Gravière a été menée à chef durant l'année ; seuls des travaux de finitions du revêtement routier seront exécutés ultérieurement, ainsi que les aménagements en limite des terrains occupés par les garages des PTT (rue Masaryk) et du nouvel Hôtel de police en construction (chemin de la Gravière).

Ensuite du vote du crédit de construction par le Conseil municipal, les études de détails se sont poursuivies pour la partie des structures en béton armé de la couverture des voies CFF à Saint-Jean (tronçon compris entre les ponts des Délices et de l'avenue d'Aïre).

Quant au quartier des Tulipiers, les crédits d'équipements ont été octroyés en mai 1989 par le Conseil municipal ; toutefois, des retards étant enregistrés pour les réalisations immobilières, les travaux de voirie ne seront vraisemblablement pas engagés avant l'été 1990.

Etudes et projets en cours

En ce qui concerne les principaux objets, citons plus particulièrement :

- la route des Acacias (construction de collecteurs EU/EP) ;
- la route de Chêne ;
- le quartier des Genêts (équipement collecteurs EU/EP et accès routiers) 2^e étape ;
- la rue de l'Hôtel-de-Ville ;
- la rue de Montbrillant ;
- le rond-point de Rive et ses abords ;
- diverses études en relation avec la mise en place de la 4^e phase (1989) du plan directeur des transports, et l'engagement de celles devant couvrir les besoins à l'horizon 1995 ;
- diverses études d'actualisation du plan directeur des égouts de la Ville de Genève, en vue d'étendre la mise en place d'un réseau séparatif de collecteurs EU/EP ;
- diverses études en relation avec les demandes de renseignements émanant de privés, dans le cadre de la définition du nivellement et de l'alignement du domaine public.

Travaux financés par des crédits extraordinaires

En cours :

- galerie technique des Rues-Basses ; travaux d'équipement à l'intérieur et de raccordements aux immeubles riverains ;

- construction de la rue Thomas-Masaryk ;
- construction du chemin de la Gravière ;
- construction d'un collecteur EP à l'avenue Peschier.

4. Service entretien du domaine public, manifestations et matériel de fêtes

Chaussées et trottoirs

En collaboration avec les services publics, les principaux travaux suivants ont été réalisés par des entreprises privées :

- *Voies et arrêts TPG* : rue des Eaux-Vives, rue de la Croix-Rouge, rue Albert-Gos, avenue Louis-Aubert (ligne 14), mise en site propre de la ligne 12, rue Cornavin, rue de la Servette, rue des Bains, boulevard du Pont-d'Arve.
- *Création de pistes et bandes cyclables* : rue de l'Université, rue Lamartine, rue Rodo, rue Dancet, pont et rue de Sous-Terre, quai des Bergues, rue des Bains, rues Bautte, Dassier et du Jura, rue du Cendrier, rue des Etuves, chemin Galiffe, rue du Grütli, place Emile-Guyenot, avenue Peschier, avenue Louis-Aubert, quai de la Poste, rue Isabelle-Eberhardt, place des Volontaires.
- *Refuges pour piétons* : avenue de Miremont, rue Liotard, rue Lamartine, quai Général-Guisan.
- *Pavage* : rue de la Cité, carrefour rue des Grottes-rue du Midi, îlot quai Général-Guisan.
- *Cassis pour handicapés* : 56.
- *Seuils de ralentissement* : 16.
- *Aménagements* : rue des Pitons, servitude des Crêts-de-Champel, route de Chêne 54, rue des Eaux-Vives, rue Lamartine, rue Liotard, avenue Henri-Bordier, cheminement piétons parc Mon-Repos.
- *Réfections de chaussées* : boulevard Jaques-Dalcroze, rue de la Synagogue, rue Muller-Brun, rue du Clos, rue du Dauphiné, route de Ferney, rue des Charmilles, avenue Wendt, chemin de la Vie-des-Champs, chemin de Villars, rue de la Pisciculture, boulevard du Pont-d'Arve, carrefour rue Gourgas-rue des Bains, rue de Sous-Terre, boulevard d'Yvoy, boulevard Carl-Vogt.
- *Reconstruction de chaussée* : rue des Grottes (Industrie - Louis-Favre).
- *Modification ou réfections de trottoirs* : rue Ernest-Bloch, rue de l'Ecole-de-Chimie, rue de l'Aubépine, rue d'Italie, rue Saint-Léger, rue des Grottes, rue Lamartine, rue du Dauphiné, rue de Coutance, rue Grenus, rue des Lilas, rue des Pâquis, rue de la Servette, rue du Vicaire-Savoyard, rue

du Contrat-Social, rue de la Nouvelle-Héloïse, rue du Diorama, rue de l'Arquebuse, place du Cirque, quai Gustave-Ador (entourages d'arbres), boulevard d'Yvoy, boulevard Carl-Vogt, boulevard du Pont-d'Arve, quai des Vernets.

- *Rabotages* : partiels sur tout le secteur I, estimés à 3000 m² environ, rue de Lyon, rue de Chantepoulet.
- *Minirecycling* : rue de Saint-Jean, rue de Lyon, rue de Chantepoulet.
- *Jointage sur chaussée* : 11 km sur les secteurs II et III.
- *Poses d'obstacles sur trottoirs* : square de la Comédie, rue d'Italie, avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, rue Saint-Léger.
- *Travaux divers* : entretien des allées des parcs des Crêts-de-Champel et Bertrand ; fosses compteurs à la plaine de Plainpalais ; fissures rue de Lausanne ; installation d'un banc de glaces au quai Turrettini ; aménagement d'un cheminement piétons rue Ernest-Bloch ; entretien et rétrécissement des allées de la Perle du Lac ; modifications des trottoirs pour accès SIS à la rue Isabelle-Eberhardt, à la rue du Môle et à la rue Chaponnière ; constructions d'îlots pour pistes cyclables dans les rues du Jura, Dassier et Bautte ; reconstruction du collecteur principal, du réseau d'arrosage et de l'éclairage du parc Beaulieu ; aménagement d'une entrée à la maison de quartier de Saint-Jean ; aménagements de places de jeux rue Soubeyran, rue Schaub, Crèche «La Toupie», Clinique de pédiatrie, école des Vollandes.

Canalisations

Principaux travaux de reconstruction des égouts : rue Diday, passage Abauzit, rue des Grottes (séparatifs, tronçon Industrie - Louis-Favre), boulevard Georges-Favon.

Lors des nettoyages et curages systématiques, 638,3 tonnes de résidus ont été retirés des collecteurs ; 1915 tonnes de résidus ont été enlevées des sacs d'eaux pluviales et 6 tonnes des fosses septiques.

Ouvrages d'art

Île Rousseau (réfection du mur d'enceinte).

Pont de l'avenue de France (renforcement du mur de retour).

Pont du Mont-Blanc (nettoyage de la structure).

Pont des Bergues (aménagement urbain).

Pont de la Fontenette (inspection).

Quais

Quai du Cheval-Blanc (reconstruction partielle du mur).

Quai Général-Guisan, promenade du Molard (réfection du dallage).

Inspection du domaine public

a) *Surveillance de travaux de tiers sur le domaine public :*

884 demandes de permissions d'ouvertures de fouilles ont été préavisées par notre service ;

8 autorisations pour des ancrages ont été accordées ;

49 % des demandes émanant des services publics.

b) *Surveillance des empiétements de tiers sur le domaine public :*

542 demandes d'empiétements sont parvenues au service et ont été acceptées pour des chantiers de construction ou de réfection d'immeubles.

Monuments

Outre le nettoyage et l'entretien systématique des monuments, le groupe a procédé, à l'occasion du 175^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération et des manifestations des Clés de Saint-Pierre, aux nettoyages des monuments et fontaines sur tout le parcours du cortège, à savoir du Port-Noir aux Bastions, jusqu'à la Vieille-Ville.

Nouvelle œuvre : fourniture et pose du socle pour le buste de Gustave-Moynier, aux Bastions, avec une protection antigraffiti.

Réfections d'œuvres : parc Saint-Jean (bronze : « Jeune Femme » et « Enfant à la Fleur ») ; promenade Charles-Martin (bornes).

Ouvrages protégés par un enduit antigraffiti : passage piétons du Mont-Blanc, portique et fontaine de la place des XXII-Cantons.

Fontaines

Outre le nettoyage et l'entretien courant, les fontaines suivantes ont été posées :

- école parc Bertrand (vasque en roche) ;
- boulevard Jaques-Dalcroze, face à l'école (vasque en roche) ;
- jeux d'enfants Chateaubriand (borne en fonte) ;
- Centre sportif de Vessy (bassin en roche).

Les fontaines suivantes ont été restaurées :

- Place des Bergues (borne en fonte), place Chevelu, basilique de Notre-Dame, bassin des Franchises, Pâquis-Gautier, bois de la Bâtie, Métropole, place de la Fusterie, place de la Madeleine, Roseraie (4 bassins), Horlogerie (vasque en roche), square Simon-Durand, plateau de Champel, Plainpalais (borne en fonte), ruisseau des Bastions, place Neuve (éclairage de la fontaine), temple de Saint-Gervais (mise en place d'une protection pour exécution de travaux), Perle du Lac (bassin).

Aménagements divers réalisés autour des fontaines : Saint-Gervais, place du Molard.

Travaux divers : récupération d'éléments en pierre, suite à des démolitions ou des transformations : Musée de l'Ariana, rue de l'Industrie-Baudet, Abattoirs.

Fourniture de roches dans les Rues-Basses pour rappeler la digue romaine.

Manifestations et matériel de fêtes

La section a répondu à 1194 demandes de matériel, émanant des services de la Ville, de l'Etat, de sociétés diverses et de requérants privés.

877 demandes concernant des montages importants, livraisons et décoration, ce qui représente environ 1754 interventions.

Pour 317 des cas, le transport du matériel a été assuré par l'utilisateur.

Marquages

Les entreprises privées mandatées par la Ville, ont posé 16 000 m² de peintures, produits thermoplastiques et matières à deux composants.

Les équipes de marquages de la section travaux directs ont posé 34 500 m² de peintures et de matière à deux composants.

Travaux divers

Poses ou réfections de barrières

Jardin botanique (avenue de la Paix), Perle du Lac (réparation du portillon face au restaurant), chemin du Clos (grillage reposé), parc La Grange (réparations portail et clôture Frontenex).

Plaques de rues

6 nouvelles plaques ont été posées.

4910 plaques de rues sont posées en tout dans les artères du territoire de la Ville.

Corbeilles à déchets

240 nouveaux emplacements ont été équipés.

2815 emplacements sont équipés de corbeilles à déchets, au total.

230 corbeilles en fer ont été réparées.

100 corbeilles en plastique ont été remplacées, suite à des actes de vandalisme.

Graffiti et déprédations diverses

Il y a eu 148 interventions pour la remise en état d'installations publiques (bâtiments administratifs, écoles, murs divers, monuments, etc.), représentant 444 heures de travail.

Abribus

2 nouveaux abribus ont été posés durant l'exercice 1989 :

Route de Ferney	arrêt Nations	ligne 8
Place du Lac	» Molard	» 6

Au total, 98 arrêts de bus sont équipés d'abris vitrés.

5. Service levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public

1. Levée des résidus ménagers

Les camions du service ont collecté pour une population urbaine de :

	165 000 habitants
Résidus ordinaires	61 598 tonnes
Résidus volumineux	<u>935 tonnes</u>
Total	<u>62 533 tonnes</u>
Par habitant	378,99 kg/an
ou	1,04 kg/jour

(en 1988 : 61 644 tonnes, augmentation 889 tonnes, soit 1,42 %)

Récupération

a) Papier

Levée porte-à-porte 1 fois par mois : 2659 tonnes soit 16,12 kg par habitant (15,95 kg en 1988)

(en 1988 : 2563 tonnes, augmentation 96 tonnes, soit 3,61 %).

b) Verre

34 bennes à disposition permanente : 2112 tonnes soit 12,80 kg par habitant (12,27 en 1988)
(en 1988 : 2079 tonnes, augmentation 33, soit 1,56 %).

c) Aluminium

23 conteneurs à disposition permanente : 8,692 tonnes soit 52,58 grammes par habitant (44,92 en 1988)
(en 1988 : 7,412 tonnes, augmentation de 1,280 tonne, soit 14,73 %).

Remarque

Résidus ménagers

La production annuelle de résidus par habitant a été pour :

– les résidus ordinaires	61 598	tonnes
– les résidus volumineux	935	tonnes
– le papier	2 659	tonnes
– le verre	2 112	tonnes
– l'aluminium	8,692	tonnes
Total	67 312,692	tonnes

La production annuelle de résidus par habitant a été de 407,96 kg en 1989 contre 398,75 en 1988, soit une augmentation de 9,21 kg ou 2,26 %.

Le poids de récupération actuelle représente le 7,10 % du poids total des résidus ménagers.

Papier

Les fluctuations du marché de vieux papier nécessitent actuellement une subvention de 20 francs, octroyée par la Ville de Genève par tonne de papier livré.

Verre

L'exercice précédent, la Ville de Genève a participé à l'évacuation du verre pour une somme de 60 000 francs.

2. *Ramassage de cycles abandonnés sur la voie publique*

Les cycles abandonnés sur la voie publique sont acheminés dans les locaux de la fourrière cantonale

Les épaves en mauvais état sont conduites à la ferraille.

La récolte pour 1989 est de 72,4 tonnes.

3. *Viabilité hivernale*

5 sorties pour salage des ponts à l'aide de saumure ;

1 alerte neige le 24 février 1989 pour une couche très faible.

Département municipal de la culture et du tourisme

M. René Emmenegger, conseiller administratif

Direction et administration du département

Chaque année, la Ville de Genève octroie une série de bourses réservées à de jeunes artistes. Cette aide financière provient de divers fonds privés (Lissignol, Chevalier, Galland, Berthoud, Hilly). Elle est destinée à faciliter les recherches artistiques en peinture, sculpture, décoration, art visuel. Chaque bénéficiaire doit utiliser sa bourse dans l'intérêt exclusif de ses propres recherches, particulièrement en vue d'effectuer des voyages d'études à l'étranger.

Le jury, désigné par le Conseil administratif pour l'attribution des bourses des Fonds Berthoud, Lissignol, Chevalier, Galland et Ville de Genève, s'est réuni le 10 novembre 1988. Il a attribué les bourses aux lauréats suivants :

Bourse Berthoud - sculpture :	M. Nicolas Rieben
Bourse Berthoud - peinture :	M. Axel Tilche
Bourse Lissignol - peinture :	M. Alan Humeroze
Bourse Lissignol - peinture/sculpture :	M. Michel Huelin
Bourse Lissignol - sculpture :	M. Jacques Robin
Bourse Lissignol - arts décoratifs :	M. Yves Grivel
Bourse Lissignol - sculpture :	M. Eric Lanz

Chaque bourse est d'un montant de 5000 francs.

L'exposition des œuvres des lauréats a eu lieu du 14 au 18 octobre à la Maison du Faubourg.

Dans le cadre de la promotion d'activités culturelles et artistiques le crédit à disposition (350 000 francs) a permis de répondre favorablement à plusieurs demandes de soutien financier, soit :

- littérature, 2 requêtes acceptées (15 000 francs)
- subventions à des organismes culturels, 20 requêtes acceptées (233 000 francs)

- art dramatique, 2 requêtes acceptées (10 000 francs)
- photographies, 3 requêtes acceptées (30 000 francs)
- bourses, 4 requêtes acceptées (32 000 francs)
- cinéma, vidéo, 2 requêtes acceptées (30 000 francs).

Le nombre des requêtes présentées est en constante augmentation. En 1988, seul le 15 % de ces dernières a pu bénéficier d'une réponse positive.

Le Prix de l'horlogerie de la Ville de Genève 1989 a été décerné par un jury international, réuni au parc La Grange. Cette année, les catégories suivantes faisaient l'objet du concours :

- Bijouterie : Bijou pour le bras, en or exclusivement, sans pierres ni perles.
- Emaillerie : Chandelier à une ou plusieurs branches, en matériau libre, décoré d'émail. Email synthétique exclu.

Lors de sa première réunion, le jury avait à juger de 202 dessins soumis par 115 concurrents de 17 pays (*). Malheureusement, pour la première fois depuis 1959, aucun sujet n'a pu être retenu pour exécution en «Emaillerie». Seuls 21 dessins avaient été présentés et leur qualité ne justifiait pas une sélection pour l'exécution finale. Ceci est fort préoccupant, car l'art de l'émail tend à se perdre et c'est justement l'un des objectifs du Prix de la Ville de Genève que de le remettre en valeur.

Sur les 181 dessins de bijoux, 12 avaient été retenus pour exécution. Onze ont été réalisés. Le jury, qui a relevé l'originalité des propositions et la qualité de leur exécution, a attribué les récompenses de la façon suivante :

- Bijouterie : Le Prix de la Ville de Genève a été attribué à M^{me} Brune Boyer-Pelleret, de Gaillard (France), Maison Bellon-Beljoyor, Bourg-lès-Valence (France). Une mention a été décernée à M. Jean-Samuel Wühl, de São Paulo (Brésil) Maison H. Stern Joalheiros, São Paulo (Brésil)
- Bijouterie : Une mention a été décernée à M. Dorin Clepe, Indépendant, d'Empfingen (République fédérale d'Allemagne)
- Emaillerie : Aucune distinction n'a été attribuée à cette catégorie, les propositions présentées étant insuffisantes.

En novembre, la Société genevoise des écrivains a décerné le Prix offert par la Ville de Genève. Le jury a désigné comme lauréat (20 000 francs) M. Robert Inard d'Argence pour son ouvrage «Ecrits instantanés». Plus de 50 manuscrits ont été examinés par le jury, ce qui montre à l'évidence l'intérêt que suscite ce Prix destiné à honorer un auteur genevois d'origine ou natif de

Genève, ou habitant le canton de Genève ou ses environs (à savoir Haute-Savoie, Ain, Vaud jusqu'à Nyon).

Décerné pour la troisième fois, le Prix Jean-Jacques Rousseau (50 000 francs) a été attribué à M. Jean-François Revel pour son ouvrage «La Connaissance inutile». La remise de cette distinction s'est déroulée dans le cadre du Salon international de la presse et du livre.

Ce prix couronne un essai de littérature, de philosophie ou de sciences humaines portant un regard original sur le monde actuel.

L'ouvrage choisi doit se distinguer par la qualité de la réflexion proposée, par le niveau de son écriture et par son langage accessible à un large public.

Conservation du patrimoine architectural

La conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève a subi, en 1989, les contrecoups des restrictions budgétaires qui affectent l'entretien des bâtiments. Un effort considérable a été fait pour essayer de mieux maîtriser à l'avenir le problème lancinant des dépassements de crédits. C'est ainsi qu'en collaboration avec la Direction des constructions, un moyen de financement complémentaire a été demandé. Il est introduit dans les demandes de crédits extraordinaires pour les travaux de réhabilitation ou de transformation des monuments historiques. Il est consacré exclusivement aux imprévus dus à la qualité historique de l'édifice ainsi qu'aux travaux nécessités par les exigences de la restauration dans les règles de l'art et sortant du cadre normal de l'entretien ou de la rénovation.

Chantiers

Certains chantiers importants tels que ceux de l'Ariana, dont la restauration de l'enveloppe est néanmoins achevée, ou de la maison Trembely, sont en voie d'achèvement. La restauration de la Villa Bartholini est achevée, ainsi que les commissions municipales des travaux et des beaux-arts ont pu le constater. L'aménagement du musée pourra commencer dès 1990. Les dernières touches ont été apportées à la restauration exemplaire de l'immeuble de la rue Ferdinand-Holder 5. Le Casino-Théâtre, avec sa nouvelle façade financée par le Fonds municipal de décoration, a pu rouvrir ses portes de même que l'UGDO dont la réhabilitation économique peut constituer un exemple en ces temps de contraintes économiques. On pense en particulier à l'ancien bâtiment de la SIP. La rénovation douce de l'immeuble Jean-Jacques de Sellon 6 a aussi été achevée. Parmi les chantiers poursuivis, la première phase de celui des Délices a bien avancé avec les travaux sur la bibliothèque, travaux qui permettront de restituer le volume du théâtre de Voltaire. Mais le chantier le plus

important engagé au cours de cette année est celui de l'Hôtel Tonnet, à la rue de l'Hôtel-de-Ville. Quant à l'immeuble Grand-Rue 26, autre restauration très complexe, la mise en place du chantier a été engagée.

Recherches historiques et inventarisation

Tous les bâtiments mentionnés ci-dessus ont fait l'objet de recherches et d'analyses fouillées. En outre un répertoire complet des références bibliographiques du patrimoine bâti de la Ville de Genève a été réalisé. De même l'établissement d'un fichier diagnostique des éditions propriété de la Ville a été engagé. Le résultat de ce travail sera intégré dans la future base de données du patrimoine.

Consultations et autres activités

La collaboration étroite avec les autres services municipaux s'est déployée sur tous les fronts. Chaque consultation a fait l'objet d'un rapport écrit. Le conseiller en conservation est membre de la Commission fédérale des monuments historiques. Il représente également la Ville de Genève à la Commission fédérale du Musée national et au Conseil international des monuments et des sites. Enfin, il siège à la Commission cantonale de l'inventaire des monuments et participe à divers groupes de travail.

Halle Sud

Comme prévu, la simplification des structures d'exposition confiées à une seule institution et l'octroi de l'espace du premier étage à Papiers Gras a clarifié l'image des Halles de l'Ile dans l'esprit des visiteurs.

Depuis juin 1988, on enregistre une augmentation sensible de fréquentation du public, notamment satisfait par la diversité des expositions consacrées aux arts plastiques et à la bande dessinée.

Huit des expositions programmées ont été conçues sur la base de recherches en matière d'expressions récentes et sur des thèmes originaux. Trois ont été consacrées à la présentation de créateurs romands, soit 6 artistes. Trois autres expositions ont fait l'objet de reprise à l'étranger. Enfin, et comme chaque année, des artistes vivant à Genève ont pu exposer au Tessin et à Lyon.

Parallèlement à l'effort mené pour la promotion de l'art contemporain, Halle Sud a accueilli 3 manifestations se rapportant à la vie sociale et culturelle genevoise : 150^e anniversaire de la papeterie Brachard, Michel Butor et Christa de Carouge. Si l'on ajoute à cela l'exposition conçue dans le cadre du Salon international de la presse et du livre, le tableau annuel du soutien offert aux créateurs genevois ou de la région s'élève à 24 artistes.

Afin de maintenir une équation équitable, Halle Sud a prêté ses locaux à Papier Gras qui a mis sur pied la venue de Charlelie Couture, chanteur et plasticien.

Le succès du cycle de conférences s'est confirmé attirant un nombreux public, des écoles d'art, notamment.

Présentant son magazine d'art reconnu internationalement, Halle Sud a participé à plusieurs foires de l'art.

L'attention particulière que les médias réservent à Halle Sud s'est notablement accrue. Chaque exposition suscite des articles et comptes rendus dans la presse locale, nationale et internationale. La revue de presse 1989 comporte 206 articles ou émissions (radio-télévision).

SPECTACLES ET CONCERTS

Service des spectacles et concerts

Saison d'été à la cour de l'Hôtel-de-Ville

Cette saison fut consacrée à l'Espagne : en collaboration avec le Musée d'art et d'histoire, qui accueillait les collections du Prado, et le Musée Rath (Antonio Saura). Les concerts mis sur pied reflétaient de nombreux aspects de la musique espagnole, des compositeurs classiques à ceux de notre siècle.

Dans ce cadre, cinq commandes de la Ville de Genève furent passées à des compositeurs espagnols, et de nombreux ensembles, chefs et solistes, furent invités à se produire à Genève, avec l'appui du gouvernement espagnol.

Il est à noter que les musiques d'aujourd'hui semblent rencontrer davantage que par le passé l'adhésion du public. Les fréquentations, parfois inattendues pour des événements considérés comme difficiles, semblent prouver que les goûts du public sont en train de changer.

L'ensemble des 24 concerts produits a réuni 8858 auditeurs, soit en moyenne 466 personnes par soirée (plus du double que l'an dernier), au gré de 6 concerts symphoniques donnés par l'OSR, 1 par le Collegium Academicum, et 14 concerts divers comportant surtout de la musique de chambre. Les lieux furent variés et comportèrent 13 soirées par beau temps à la cour de l'Hôtel-de-Ville, 5 concerts au Victoria Hall et 1 au temple de la Fusterie. A quoi l'on peut ajouter 3 concerts de jazz et 4 représentations de la section lyrique du Collegium Academicum.

Théâtre de Verdure, parc La Grange

La saison estivale programmée dans ce très beau lieu, toujours si appréciée du public, a attiré quelque 35 600 spectateurs à l'occasion de 30 manifestations

réalisées gratuitement et en plein air. Deux concerts seulement ont été déplacés en salle en raison du mauvais temps.

La moyenne de fréquentation s'élève à quelque 1200 auditeurs par concert, avec parfois des «pointes» jusqu'à 2000 ou 3000 personnes lors de très belles soirées offrant un programme attractif. La gamme des concerts proposés au Théâtre de Verdure s'est étendue du jazz au folk avec une série consacrée aux récitals de piano classique en fin d'après-midi.

Jazz Estival

Ce 24^e Festival de jazz (du 28 juin au 24 juillet) a permis de présenter 12 concerts consacrés au jazz classique et moderne donnés dans divers lieux.

3 concerts de gala à la cour de l'Hôtel-de-Ville, 6 concerts au kiosque des Bastions, 2 au kiosque de la Rotonde du Mont-Blanc, et un concert de gala au Théâtre de Verdure.

Les concerts furent gratuits, à l'exception toutefois des 3 galas de vedettes du jazz à la cour de l'Hôtel-de-Ville (ces trois soirées ont réuni à elles seules 1637 auditeurs). Au total les concerts ont réuni quelque 8000 spectateurs.

Botanic Jazz

Cette série de jazz est partie intégrante de l'animation du Jardin botanique. Elle se déroule pendant la période de la floraison des tulipes. Sur les 4 concerts programmés au mois de mai, tous ont eu lieu par beau temps.

L'audience peut être estimée à 925 personnes par concert, soit au total quelque 3700 auditeurs.

Concerts d'animation dans les kiosques

Quatre corps de musique de la campagne se sont joints pour la première fois à ceux de la Ville de Genève pour ces concerts d'animation.

De début mai à fin septembre, tous ces corps de musique ont pu donner dans les kiosques et les parcs 40 concerts sur les 54 programmés. Ils ont réuni 3474 auditeurs, soit en moyenne 86 par concert.

De plus, de début juin à fin août, les ensembles invités ont présenté 24 concerts (sur 26 programmés) groupant au total 10639 auditeurs, soit en moyenne 443 par concert.

14113 auditeurs ont ainsi suivi les 64 concerts de l'été 1989.

Relevons que, dans le cadre des dimanches du rock au Jardin anglais, à 15 h, 6 groupes avaient été engagés chacun pour un concert. Seuls cinq ont pu

se produire, réunissant au total 5500 auditeurs, soit en moyenne 1000 auditeurs par concert.

Concert du dimanche au Victoria Hall

La troisième saison (1988/1989) des concerts symphoniques du dimanche au Victoria Hall, organisés par la Ville, a été fréquentée par un large public.

Les dix concerts de la saison (dont 4 donnés par l'OSR) ont été suivis par 14328 auditeurs, soit une moyenne de 1432 personnes par concert.

La quatrième saison (1989/1990) a été lancée le 1^{er} octobre 1989. Les cinq concerts donnés au Victoria Hall ont réuni 7697 auditeurs, soit une moyenne de 1539 personnes par concert, ce qui démontre l'intérêt et l'assiduité d'une très large couche du public genevois.

Rappelons que les concerts du dimanche, créés par la Ville en automne 1986, ne comportent aucun abonnement, de sorte que toutes les places sont offertes en vente libre avec une prélocation deux semaines avant chaque date de concert.

Concert ONU

Le traditionnel concert offert par la Ville à l'occasion de la Journée des Nations Unies eut lieu le 24 octobre 1989, au Victoria Hall, avec l'OSR, sous la direction de son chef Armin Jordan et avec le concours de 3 solistes ainsi que du chœur Orfeo Catala de Barcelone. Au programme, le « War Requiem » de Benjamin Britten.

La répétition générale publique et gratuite fut proposée au public genevois le dimanche 22 octobre à 17h dans le cadre des « Concerts du dimanche » de la Ville.

« Extasis 1989 », 3e Festival de musique d'aujourd'hui

Unique dans son genre en Suisse et considéré comme un exemple à suivre dans notre pays, ce 3^e Festival de musique d'aujourd'hui était consacré aux musiques électro-acoustiques.

Il a remporté un bon succès, accueillant au total un public de quelque 2000 personnes.

Le festival proposait cette année 18 concerts, dont un concert d'orchestre symphonique et, en version de concert, l'opéra « Roméo et Juliette » de Pascal Dusapin, donné en collaboration avec le Grand Théâtre.

Ces manifestations se sont déroulées du 28 septembre au 11 octobre.

«Extasis» doit être considéré comme un investissement culturel à long terme, qui laboure le champ culturel aujourd'hui pour des moissons demain. Il serait donc faux de mesurer son succès exclusivement à l'aune du taux de fréquentation.

Son rôle instructif et pédagogique le distingue nettement du contexte commercial ou purement divertissant d'autres manifestations.

Spectacles populaires

Spectacles dans les principaux théâtres genevois, soit Grand Théâtre (billets vendus par lots obligatoires à tous les groupements, en fonction de leur effectif), Comédie de Genève, Théâtre de Carouge-Atelier de Genève, Le Poche, Am Stram Gram, Marionnettes de Genève, billets et abonnements subventionnés en faveur des collectivités, la promotion et la vente sont faites par les théâtres.

Divers autres théâtres ou troupes : choix, achats, promotion et vente par le Service des spectacles et concerts pour des spectacles d'intérêt culturel.

Nombre total de spectateurs pour l'ensemble des spectacles populaires de la saison 1988/1989 :

- Grand Théâtre	11 018 spectateurs
- Comédie de Genève	7 988 spectateurs
- Théâtre de Carouge-Atelier de Genève	1 025 spectateurs
- Le Poche	2 583 spectateurs
- Am Stram Gram	13 696 spectateurs
- Marionnettes de Genève	1 538 spectateurs
- Autres troupes et impresarii	5 324 spectateurs

Spectacles et concerts en faveur des personnes âgées

11 645 billets ont été vendus pour les 7 spectacles de la saison 1988-1989 (soit 22 représentations en matinée) aux divers groupements de personnes âgées au prix de 4 francs la place. 391 cartes d'accès aux répétitions générales de l'OSR au Victoria Hall, ont été délivrées gratuitement. 2 646 billets à 4 francs ont été vendus pour la troisième saison des concerts du dimanche au Victoria Hall.

Tous ces spectacles ou concerts ont été choisis par une commission spécialisée, réunissant tous les responsables des 11 groupements de personnes âgées participant à l'action en faveur du 3^e âge.

Concert de Carillon

Cette année, cinq concerts de carillon ont été interprétés au carillon de la cathédrale Saint-Pierre par M. Pierre Segond, organiste (1^{er} juin, 1^{er} août, 10 et 11 décembre, 31 décembre).

Action de spectacles et concerts en faveur de la jeunesse

Grâce au crédit annuel alimenté en commun par l'Etat et la Ville (150 000 francs chacun en 1988-1989), le service poursuit son action en offrant à la jeunesse des spectacles et concerts à prix réduits.

Les dépenses totales s'élevèrent, pendant la saison 1988-1989, à 411 392 francs, sous déduction des encaissements des groupements d'un montant de 164 463 francs, soit 247 469 francs (pour chacun des subventionnants 123 734.50 francs) – total des billets à prix réduits fournis aux jeunes grâce au crédit commun: 17 668.

La saison 1988-1989 comporta quatre répétitions générales au Grand Théâtre réservées aux élèves des écoles secondaires (2 salles complètes et 2 demi-salles), représentant 2780 places.

Abonnement scolaire lyrique au Grand Théâtre: 400 abonnements (4 spectacles) au prix de 65 francs.

Ateliers de construction de décors de théâtre au Lignon

L'important développement des activités exigerait que soit reprise l'étude de l'extension du bâtiment sur l'arrière.

Toutefois, les restrictions budgétaires touchant les crédits de fonctionnement des services nous contraignent à renoncer pour l'instant à l'agrandissement pourtant nécessaire de nos ateliers.

En 1989, 23 théâtres ou troupes de théâtre dramatiques ont utilisé les ateliers pour la construction de 39 décors ou éléments de décors, dont certains d'une importance considérable.

La capacité professionnelle et la spécialisation de notre personnel incitent de plus en plus les théâtres à s'appuyer sur lui pour assurer la meilleure réalisation possible de leurs décors.

Bibliothèque musicale

Le déménagement de la Bibliothèque musicale des combles du 5, promenade du Pin à la Maison des arts du Grütli a été achevé, et l'inauguration officielle eut lieu le 9 mai 1989, avec la participation des chœurs du Grand Théâtre.

Le service du prêt se développe et l'on a enregistré durant l'année un total de 1120 demandes (soit 180,7 % de plus que l'année précédente). A quoi il faut ajouter le service de consultation sur place, et les renseignements que les bibliothécaires sont appelés à donner dans le cadre de recherches musicologiques ou historiques.

Chaque mois, la bibliothèque enregistre vingt à trente inscriptions nouvelles de personnes désirant emprunter ou consulter des ouvrages (283 inscrits au 31 décembre 1989, dont 223 à partir du 1^{er} mai).

Enfin, la bibliothèque assure toujours le service de partitions et matériels, non seulement en faveur de l'OSR, mais également d'autres ensembles constitués de la région.

Fonds généraux

Le fonds général en faveur de l'art musical (ligne 3159.3650.30, libellé «encouragement activités théâtrales et musicales») a permis l'octroi en 1989 de 57 subventions, pour un montant total de 769 508 francs.

En voici la répartition par genres :

<i>Genre</i>	<i>Nombre d'attributions</i>	<i>Montant total Fr.</i>
A. Classique		
– Vocal (y compris opéra)	5	130 000.—
– Instrumental (y compris musicologie)	11	109 000.—
B. Contemporain	10	99 014.—
C. Courants actuels et ethnomusicologie	7	145 000.—
D. Jazz	2	19 534.—
E. Rock	4	27 000.—
F. Chanson et spectacle musical (y compris disques)	4	25 000.—
G. Musique populaire	3	22 960.—
H. Spectacles et animations diverses	<u>11</u>	<u>192 000.—</u>
	57	769 508.—

Rendu: Fr. 492.—.

Art dramatique

En 1989, la commission théâtrale a été composée de M^{me} Joëlle Brack, puis de M^{me} Sylviane Dupuis et de MM. Louis Martinet et Pierre Skrebers. Elle a

examiné au total 71 requêtes. Voici la liste des projets qui ont bénéficié d'un préavis favorable de sa part :

1. «Adolphe ou l'Inconstant», de Gilbert Pingeon, par Claude Vuillemin, à la Comédie de Genève Fr. 10000.—
 2. Lectures consacrées à Nathalie Sarraute, par l'Association femmes de théâtre, au Foyer-Théâtre du Grütli Fr. 4000.—
 3. «Félix», de Robert Walser, par le Théâtre du Sentier, au Foyer-Théâtre du Grütli Fr. 30000.—
 4. «Eclats de verres dans un terrain vague», par le Théâtre de l'Esquise, au Théâtre de Saint-Gervais Fr. 50000.—
 5. «Dona Juana», d'Anca Visdei, par le Nyctalop-Théâtre, au Théâtre du Grütli Fr. 75000.—
Garantie de déficit complémentaire Fr. 10000.—
 6. «Les Nuits de la Folie», par le Théâtre Urgence et Serge Martin, au Théâtre du Grütli Fr. 30000.—
 7. «Les Enfants de la Truie», de Gisèle Sallin et Marie-Hélène Gagnon, au Théâtre du Grütli Fr. 18000.—
 8. «Rideau», spectacle de marionnettes, par Denys Surdez, au parc des Bastions Fr. 30000.—
 9. «Marchand'Heures», par le Théâtre du Lien Fr. 20000.—
 10. «Maintenant, maintenant», par le DDT Studio, A.-M. Boulmer, à l'Usine Fr. 20000.—
 11. «La Tragédie du Vengeur», de Cyril Tourneur, par Roberto Salomon, au Théâtre du Grütli Fr. 170000.—
 12. «Théâtre du Loup», activités en 1989 Fr. 75000.—
- Projets dont la réalisation a dû être reportée en 1990 :
13. «Byzance Divine's», par David Bauhofer, à la Traverse Fr. 70000.—
 14. «Lettre de New York», de Jacques Probst, au Théâtre de Saint-Gervais Fr. 24000.—
 15. «Cycles de Lectures», par l'Association femmes de théâtre, au Théâtre du Grütli Fr. 20000.—
 16. «De Solides Raisons», d'Henri Noverraz, par Philippe Lüscher, au Centre Marignac Fr. 20000.—
 17. «Dieu aboie-t-il?», de François Boyer, par la Compagnie Alors, 23, place d'Armes à Carouge Fr. 30000.—
 18. «One man show», quatrième spectacle de Pierre Misez Fr. 10000.—

19. Création d'un atelier théâtral classique, par Leyla Aubert Fr. 50 000.—

Par ailleurs, le département a, de sa propre initiative ou sur l'insistance des autorités municipales, accordé des soutiens en faveur des objets suivants :

20. «FIAT», solde participation financière à la fête d'ouverture (installation électrique) Fr. 24 000.—
21. «FIAT», activités 1989 Fr. 75 000.—
22. «Les Montreurs d'Images», activités 1989 Fr. 15 000.—
23. «Pannalal's Puppets», activités 1989 Fr. 15 000.—
24. «Compagnie Para Surbeck», activités 1989 Fr. 75 000.—

Théâtre du Caveau

Quatre spectacles ont bénéficié en 1989 de l'appui financier de la Ville de Genève, dont liste suit par ordre chronologique :

1. «Paradoxe sur le Comédien», de Denis Diderot, m.e.s. Eric Imseng Fr. 20 000.—
2. «La Plaisante Aventure», de Carlo Goldoni, par le Théâtre du Rideau Rouge, m.e.s. Germain Meyer Fr. 16 000.—
3. «Papillonnement», de Stéphan Honegger, Kitchpanikk Cie, m.e.s. Alicja Honegger-Kuhn Fr. 29 000.—
4. «Le Dialogue dans le Marécage», de Marguerite Yourcenar, Les fous du Temple, m.e.s. Jean-Marc Allaman Fr. 31 000.—

Soit au total 96 000 francs.

Spectacles d'été

Le crédit disponible en faveur des spectacles d'été, en 480 000 francs (ligne 3172.3650.50), a permis de soutenir les opérations suivantes :

1. «Le Grand Voyage», création, et «Jehanne Romée», reprise, par les Montreurs d'Images, sous chapiteau au parc Trembley Fr. 80 000.—
2. «L'Aiglon», d'Edmond Rostand, par le Théâtre Mobile, dans le cadre de l'année du bicentenaire de la Révolution française au Foyer du Grand Théâtre Fr. 200 000.—
3. L'accueil de spectacles et le soutien de créations locales dans le cadre du Festival de la Bâtie, pour un montant total de Fr. 200 000.—
Fr. 480 000.—

Par ailleurs, la saison poétique du Théâtre de l'Orangerie a connu un bon succès, puisque ce sont 5521 spectateurs qui ont assisté aux 56 représentations des quatre productions qui étaient proposées sous le titre des «Fêtes anti-révolutionnaires».

Subvention accordée Fr. 168 000.—

Danse

Le crédit de la ligne 3181.3650.30, «encouragement aux activités chorégraphiques», a fait l'objet des attributions suivantes :

1. Association pour la danse contemporaine (ADC), fonctionnement, accueils, créations	Fr. 100 000.—
2. «Watsa», par Myriam Naisy	Fr. 40 000.—
3. «Méharée», par Fabienne Abramovitch	Fr. 10 000.—
4. «Le Bal de Béatrice», par Anne Rosset	Fr. 5 000.—
5. «Sad-Eyed Lady», par Laura Tanner	Fr. 3 000.—
6. Ballet Junior (Béatrice Consuelo), spectacle annuel	Fr. 10 000.—
7. Association des écoles de danse, 3 ^e concours annuel	Fr. 10 000.—
8. Stepping Out Jazz Company (Brigitte Matteuzzi)	<u>Fr. 2 000.—</u>
	Fr. 180 000.—

Ces attributions ont été décidées après consultation de M. Jean-Pierre Pastori, critique de danse.

En outre, des appuis ont été prélevés sur le crédit 3159.3650.30, «encouragements des activités musicales et théâtrales», en faveur des quatre productions chorégraphiques suivantes :

9. «Ara Mara Amara», par Tane Soutter	Fr. 25 000.—
10. «Post Antepitecum», par la Compagnie Da Motus	Fr. 14 000.—
11. «Le Réseau», par Nathalie Locatelli	Fr. 3 000.—
12. «Danza Pura», par les Sœurs Cha Cha	<u>Fr. 20 000.—</u>
	Fr. 62 000.—

Si l'on ajoute à ces montants la subvention d'exploitation de 20 000 francs versée par l'ADC pour la gestion du studio de danse du Grütli, l'on arrive à un total de 262 000 francs pour l'art chorégraphique hors le Ballet du Grand Théâtre à Genève. A titre de comparaison, le crédit de la Ville de Zurich se monte à quelque 600 000 francs.

Victoria Hall – exploitation

MANIFESTATIONS PUBLIQUES	Concerts et récitals classiques	Concerts OSR	46	103	131
		Concerts et récitals divers	57		
		Récitals et épreuves du CIEM	—		
	Concerts de jazz et variétés	Jazz	9	14	
		Variétés	5		
	Concerts divers (principalement harmonies)			10	
	Cérémonies et conférences			4	
SERVICES	Enregistrements	Séances Cascavelle	8	14	301
	Prises de vues	Séances TV	6		
		Diverses	263	274	
		Pour le Grand Théâtre	11		
	Réceptions au bar du foyer public			13	
TOTAL					432

Le nombre de manifestations publiques et de services est resté à un niveau très élevé en 1989, en raison notamment du grand nombre de répétitions de l'OSR, qui ne dispose d'aucun autre lieu de répétitions, hormis le Studio Ansermet de la Radio.

Encouragement Cinéma

La commission de préavis formée de MM. Eric Frank, Joan Perret et Pierre Skrebers, a octroyé 30 subventions ponctuelles pour un montant de 433900 francs.

Par ailleurs, le département a soutenu les deux projets de longs métrages :

1. «L'année des treize lunes», Bertrand Theubet Fr. 100000.—
2. «Pierre qui Brûle», Léo Kaneman Fr. 100000.—

A quoi il faut ajouter le soutien, pour 30 000 francs prélevés sur le crédit de l'encouragement cinématographique, de la manifestation consacrée au cinéma américain indépendant (« Cinéaméricaindépendant »).

Bourses pluridisciplinaires Ville de Genève – Fondation Patiño

Une collaboration instituée dès et y compris 1973 entre la Ville de Genève et la Fondation Patiño s'est poursuivie en 1989. Un règlement fixe les conditions auxquelles les bourses d'études artistiques à Paris peuvent être attribuées chaque année, par les soins d'une commission comprenant des représentants de la Fondation Simon I. Patiño et de la Ville de Genève.

Les prestations offertes comprennent l'usage gratuit d'un studio dans la Cité des arts à Paris, ainsi qu'une bourse d'entretien de 750 francs par mois. La durée de chaque bourse peut varier de quatre à douze mois.

Pour la saison 1989/90, les bénéficiaires proviennent des domaines pictural, photographique, chorégraphique et des arts plastiques (deux peintres, un photographe, un chorégraphe et un sculpteur).

Bourses d'études musicales et dramatiques

Douze bourses ont été servies dans le domaine de l'art musical, en faveur de onze bénéficiaires, pour des études concernant principalement le jazz (aux Etats-Unis), mais également la musique classique (Bordeaux, La Haye, Zurich, Genève).

Six attributions ont été faites sur le crédit dramatique, destinées à favoriser soit des études et stages (Paris, Amsterdam, Genève), soit des ateliers, soit enfin une rencontre entre les Conservatoires de Paris, Bruxelles et Genève.

Salle Patiño

Dès et y compris 1989, l'Etat de Genève participe également au soutien régulier des activités de la salle Patiño et siège dans le comité de gestion élargi.

Les activités de la salle sont désormais orientées principalement vers la musique contemporaine (Contrechamps), l'ethnomusicologie (Ateliers), enfin la danse contemporaine (ADC).

Maison des arts du Grütli

La première année d'exploitation a permis de vérifier la justesse des options prises, et cela malgré des conditions de travail encore précaires (aménagements en cours, signalisation déficiente, problème des extérieurs).

C'est ainsi que le CAC-Voltaire a vu le chiffre annuel de sa fréquentation dépasser les 60 000 entrées, que le théâtre a accueilli plus de 13 000 spectateurs, que le Centre de la photographie, qui n'était ouvert en 1989 que trois après-midi par semaine, a reçu quelque 5000 visiteurs, tandis que le Café a servi plus de 35 000 couverts. Au total, on peut estimer entre 120 000 et 150 000 le nombre des « usagers » de la Maison des arts au cours de cette première année, y compris les occupants de novembre 1989, dont la présence heureusement – et grâce à la compréhension de chacun – n'a pas eu d'incidence sur les activités courantes de la maison.

Au plan des chiffres également, voici, sur la base des budgets et des attributions ponctuelles faites en cours d'année, le coût total du Grütli pour 1989, activités propres de l'administration et productions subventionnées comprises :

	Ville	Etat
<i>Gestion du bâtiment</i>		
(Gardiennage, nettoyage, électricité, divers)	Fr. 244 552.—	—.—
(Comptes provisoires)	Fr. 244 888.—	—.—
<i>Associations culturelles</i>		
– Centre d'animation cinématographique (CAC)	Fr. 100 000.—	Fr. 445 000.—
– Fonction: Cinéma	Fr. 180 000.—	Fr. 30 000.—
– Gen lock (vidéo)	Fr. 60 000.—	—.—
– Centre de la photographie	Fr. 70 000.—	—.—
– Association pour la danse contemporaine (ADC)	Fr. 20 000.—	—.—
– Théâtre du Grütli	Fr. 700 000.—	Fr. 150 000.—
– Subventions ponctuelles (15)	Fr. 562 000.—	p.m.
	Fr. 1 692 000.—	625 000.—
<i>Services de l'administration et autres</i>		
– Vidéothèque	Fr. 490 318.—	—.—
– Bibliothèque musicale	Fr. 213 531.—	—.—
– OSR (service de partitions)	p.m.	p.m.
	Fr. 703 849.—	

Bibliothèques municipales

Le public genevois trouve dans les Bibliothèques municipales des collections s'élevant à 339 914 volumes (236 690 pour les adultes et 103 224 pour les

jeunes). Les crédits d'acquisitions des ouvrages se sont élevés en 1989 à 814 165 francs, ce qui a permis d'acquérir 23 360 volumes.

Pour l'ensemble des bibliothèques (section adultes), il a été prêté 469 430 volumes. 3800 nouveaux abonnés ont été enregistrés, dont 313 pour le service du bibliobus. A la fin décembre le nombre des abonnés s'élevait à 50 132 personnes.

La première partie de l'informatisation des Bibliothèques municipales fonctionne désormais correctement; la base de données bibliographiques comptait à la fin de l'année 21 852 notices correspondant à 50 000 volumes environ. Les opérations de recatalogage ont démarré: les ouvrages en psychologie, en théologie et en histoire sont désormais en machine. A fin 1989, la section jeunes a terminé le recatalogage des romans et des albums. Les premiers terminaux destinés au public ont été installés à la Madeleine, aux Pâquis et à la Servette. Les réactions de nos lecteurs, qui peuvent désormais faire eux-mêmes leurs recherches documentaires sur terminal, sont extrêmement positives.

Toutes les bibliothèques souffrent d'un manque de place dramatique: grâce aux locaux de stockage aimablement prêtés par l'Université et situés au Dépôt des Bibliothèques universitaires au quai du Seujet, nous pouvons constituer une réserve contenant des ouvrages anciens, mais encore consultés car de grande valeur. Le public ne peut naturellement bénéficier de ces documents que moyennant un délai de quelques jours.

Le 4 novembre, la Bibliothèque de la Servette a organisé une soirée «Musique et poésie» évoquant la mystique ainsi que l'Italie. Un autre type d'animation autour du livre est constitué par les expositions qui sont organisées régulièrement dans les différentes succursales et qui permet souvent au public d'aborder des domaines avec lesquels il est peu familier.

Deux bâtiments sont actuellement en construction. La remise des clés de la nouvelle succursale des Eaux-Vives, située à la rue Sillem, a été quelque peu retardée et nous pourrions en prendre possession vers la fin du mois de mars 1990. Quant à la nouvelle centrale de la Tour de Boël, le chantier avance selon le planning prévu, et nous devrions pouvoir y aménager au début de 1991.

Le recrutement de personnel qualifié préoccupe la Direction des bibliothèques municipales. Peu de jeunes choisissent la profession de bibliothécaire. Par ailleurs, les conditions d'engagement plus favorables à l'Etat de Genève poussent les trop rares jeunes diplômés vers les bibliothèques scolaires ou universitaires.

Nous devons malheureusement constater que les bibliothèques ont aussi à souffrir des maux de notre société: en 1989, cinq cambriolages ont eu lieu à la

Bibliothèque des Minoteries, la section «informatique» a été littéralement pillée à la Bibliothèque des Pâquis où en outre six globes lumineux extérieurs ont été dérobés.

Bibliothèque des jeunes

Les bibliothèques des jeunes continuent à attirer un public toujours intéressé par les ouvrages et la documentation qu'il trouve dans nos bibliothèques. Nous avons enregistré 2829 nouveaux abonnés. La section jeunes a prêté 264202 ouvrages (+ 8% par rapport à 1988) et 33548 planches. Le nombre total des abonnés s'élève à 25000.

Une abondante animation est réalisée par l'équipe des jeunes: une bibliographie thématique «Histoire d'animaux» accompagnée d'une exposition a été présentée dans chaque bibliothèque. Des conteurs professionnels (Lorette Andersen, Philippe Campiche notamment) sont venus animer l'heure du conte à Saint-Jean, à la Madeleine et à la Servette. Des expositions («Aux livres, citoyens» sur la Révolution française, «Pleins feux sur la pollution», «Eh les copains, si vous lisiez...») et des œuvres d'illustrateurs (Georges Lemoine, Janosh et Helme Heine) ont été présentés à nos jeunes lecteurs. Les «Bibliothèques dans la rue» ont été reconduites avec l'aide des stagiaires de l'Ecole de bibliothécaire de Genève.

Discothèques municipales

Avec 57150 documents sonores les discothèques municipales sont de loin les plus importantes institutions de ce genre en Suisse. Elles ont en 1989 prêté 194305 documents. Désormais les disques compacts représentent environ 75% des prêts. Par ailleurs, l'utilisation des discothèques municipales est toujours en forte croissance (+ 11%), montrant l'intérêt du public genevois pour la musique et la valeur de nos collections. Les discothèques disposaient d'un crédit d'acquisition de 205000 francs.

Depuis le début de 1989, la discothèque de Cité Vieusseux a introduit un nouveau support: les disques compact vidéo. Ils permettent la diffusion de musique et d'une image TV. Les premières réalisations concernent les ballets et l'opéra.

Le manque de place est de plus en plus exigü pour la discothèque des Minoteries.

Service des bibliobus

Le service des bibliobus continue à desservir deux places en Ville (Eaux-Vives et Saint-Jean) et 21 communes genevoises. De nombreuses pannes sont

survenues sur le premier des bibliobus qui est en service depuis 22 ans et que le Garage municipal a de plus en plus de mal à entretenir. Il est à remplacer au plus tôt.

Bibliothèque publique et universitaire

Les activités de la bibliothèque se sont poursuivies normalement durant l'année 1989. La collaboration avec le réseau romand des bibliothèques (RERO) continue. La bibliothèque publique et universitaire a enregistré 11 571 notices bibliographiques (12 924 en 1988) dans la base de données, dont 6 162 notices originales correspondant aux titres catalogués en premier par la BPU.

Il a été possible d'acquérir 6 840 ouvrages imprimés et de souscrire à 32 nouveaux abonnements de périodiques. L'augmentation des crédits d'acquisition dont la bibliothèque a bénéficié en 1989 a presque entièrement été absorbée par la hausse du prix des livres, de la reliure et du tarif des abonnements.

Grâce à l'aide du Fonds auxiliaire de la BPU, il a été possible d'acquérir un lot de papyrus de l'époque ptolémaïque. Cette acquisition, faite avec la collaboration des professeurs de grec de l'Université, enrichit la collection de papyrus de la BPU, unique en Suisse.

Les nouveaux supports d'information se multiplient, ce qui ne va pas sans créer des difficultés aux bibliothèques qui doivent devenir aussi tant soit peu des médiathèques. La BPU a fait l'acquisition d'un micro-ordinateur doté d'un équipement de lecture pour les CD-ROM. Ces disques numériques sont de plus en plus utilisés pour éditer des encyclopédies, de grandes bibliographies rétrospectives et courantes, des recueils de données ou de statistiques et des dictionnaires. Il est prévu que le public puisse accéder à cette installation au début de l'année prochaine.

La fréquentation de la bibliothèque est stable: 8 873 personnes (8 193 en 1988) sont inscrites au service du prêt, dont 4 173 ont emprunté des documents imprimés en 1989 (4 402 en 1988). 91 882 volumes (107 680 en 1988) ont été distribués durant l'année. Le service du prêt interbibliothèques a reçu et expédié 7 730 colis (7 417 en 1988) dans les bibliothèques suisses et étrangères.

Les travaux de réfection se sont poursuivis durant toute l'année. Ils ont touché surtout le ravalement des façades. La toiture, plusieurs faces et le registre supérieur ont été achevés avant la fin de l'année si bien que la plus grande partie de l'échafaudage a pu être démontée en cours d'année. Les travaux ont continué à générer du bruit et de la poussière, mettant parfois à l'épreuve la patience des usagers et des collaborateurs. Malgré ces inconvé-

nients, il n'a jamais été nécessaire d'interrompre l'activité normale de la bibliothèque.

La bibliothèque continue à vouer beaucoup de soins à l'entretien des collections. Durant cette année, une dizaine de reliures anciennes, 2 manuscrits, 8 tableaux, 26 portraits gravés de Necker et plus de 300 affiches ont été restaurés. La bibliothèque a confié deux incunables genevois (*le Roman d'Apollin roi de Tyr et Olivier de Castille*) à un relieur d'art genevois pour qu'il réalise des reliures contemporaines. L'expérience est une réussite. Elle permettra également à la BPU de conserver des spécimens du travail des meilleurs artisans relieurs d'aujourd'hui.

Publications et expositions

Les expositions suivantes ont été organisées durant l'année :

A la Salle Lullin :

- Nouvelles acquisitions du département des manuscrits, 1983-1988 ;
- Necker dans la révolution : images et portraits ;
- La collection du bibliophile Pierre Favre (1897-1986).

Dans les vitrines du 1^{er} étage :

- 1150 factums exhumés ; à l'occasion de la publication du *Catalogue des factums judiciaires genevois sous l'ancien régime*, Genève, 1988 (M.D.G., 53), par Jacques Droin ;
- Genève en Espagne - l'Espagne à Genève ;
- Jacob Vernet (1698-1789).

L'exposition consacrée à Necker dans la Révolution a permis à la BPU de publier *Les portraits gravés de Jacques Necker conservés à la Bibliothèque de Genève*, catalogue établi par Vincent Lieber.

Institut et Musée Voltaire

Les travaux de restauration complète de la maison des « Délices » ont commencé à la mi-juillet 1989. Afin que l'Institut et Musée Voltaire puisse rester aux « Délices » tout au long de la rénovation, il a été décidé qu'elle se ferait en deux grandes étapes : durant la réfection de l'aile en forme de L, l'Institut disposera du corps principal du bâtiment, et vice versa. Il a donc fallu, avant l'ouverture du chantier, libérer entièrement l'aile, qui abritait la majeure partie de la bibliothèque, notamment la salle de travail. Le regroupement en bon ordre de l'ensemble des collections dans le corps principal, dont chaque recoin a dû être mis à profit, a exigé le déplacement de presque tous les documents

conservés aux « Délices » d'une pièce dans une autre et souvent d'un niveau à un autre. La plus grande des pièces du premier étage, dans laquelle étaient auparavant rangés des périodiques, a été provisoirement aménagée en salle de lecture et, au rez-de-chaussée, une salle d'exposition a été temporairement convertie en dépôt de livres.

Il était impossible de ne pas fermer l'Institut et Musée Voltaire au public pendant une partie des déménagements considérables auxquels il a été nécessaire de procéder et pendant l'exécution de travaux d'autre nature liés à ces déménagements; grâce à l'application d'un plan soigneusement élaboré, la période de fermeture a pu être limitée aux trois semaines comprises entre le 26 juin et le 16 juillet.

L'Institut a bénéficié de la collaboration, à titre temporaire, de M. René-Louis Gaidon.

En ce qui concerne les acquisitions, 65 742.40 francs ont été dépensés pour l'achat d'imprimés, de manuscrits et de documents iconographiques, ainsi que pour le renouvellement d'abonnements à des périodiques. D'autre part, l'Institut a reçu en don 30 volumes, 33 brochures et 3 microfiches.

En 1989, 2608 personnes ont visité le musée ou consulté les collections: 21 visites commentées ont été organisées à l'intention de classes de collégiens, de groupes d'étudiants et de membres d'associations culturelles. Visiteurs et lecteurs ont acheté 939 cartes postales et 113 diapositives.

Comme à l'accoutumée, l'Institut a donné de nombreux renseignements scientifiques. Il a fourni en outre 2702 photocopies et 20 photographies: 31 volumes ont été prêtés à des bibliothèques suisses et une estampe a été confiée pendant trois mois à la Hamburger Kunsthalle pour l'exposition « Europa 1789: Aufklärung, Verklärung, Verfall ».

Musée d'art et d'histoire

Le Musée d'art et d'histoire et ses annexes ont accueilli 359 040 visiteurs en 1989 (315 631 en 1988). Dans le bâtiment de la rue Charles-Galland, 215 665 visiteurs ont été enregistrés (170 866 en 1988; 77 400 en 1968).

Le Musée d'art et d'histoire a présenté huit expositions temporaires dont les plus remarquables furent: J.-L. Agasse - Fondation J.-L. Prevost - Chefs-d'œuvre du Prado - Les Kellia.

La présentation des salles des beaux-arts a été complètement réorganisée, notamment en supprimant la présence de l'art après 1950, réservé au futur Musée d'art contemporain. La salle des antiquités romaine a été refaite par les Services immobiliers et partiellement réaménagée. Les collections d'art byzan-

tin et copte ont été réunies dans une nouvelle salle, ouverte au public à la fin de l'année.

L'abri pour les biens culturels dont la construction avait été votée le 21 janvier 1985 a été remis au musée le 1^{er} septembre 1989. Le transfert et l'installation des collections n'ont pu commencer que vers la fin de l'année. Ils s'achèveront en 1990.

Les travaux d'inventaire des collections se poursuivent, bien que le réseau informatique n'ait pas encore pu être mis en place. La description détaillée de 7000 objets a été introduite dans l'ordinateur (au total 21 350 numéros d'inventaire à la fin de l'année).

Le musée a fait paraître la revue « Geneva » (212 pages), le catalogue des sculptures romaines (127 pages, et 119 planches), le catalogue des peintures et pastels de l'ancienne école genevoise (300 pages), et le catalogue des peintures de la Fondation Baszanger (107 pages).

En outre, il a publié d'importants catalogues à l'occasion des expositions temporaires, dont le répertoire complet de la Fondation J.-L. Prevost. Depuis le 1^{er} août, un administrateur du musée a été nommé en la personne de M. Eric Burkhard, chargé des finances, du personnel, des locaux et des relations publiques. Il seconde le directeur, chargé spécialement des travaux scientifiques.

Le Service pédagogique a été placé sous la responsabilité de M^{lle} Jeanne Pont qui a intensifié les contacts avec les divers niveaux de l'enseignement.

Musée Rath

Les conservateurs des beaux-arts du Musée d'art et d'histoire ont organisé neuf expositions temporaires au Musée Rath, vues par 15 948 visiteurs (37 615 en 1988), consacrées à des artistes genevois (Charles de Montaigu, Silvie et Cherif Defraoui) suisses (Myriam Cahn, Franz Gertsch, Balthasar Burkhard et Marcel Willi) et étrangers (Daniel Buren, Antonio Saura). L'exposition Saura a été reprise par plusieurs musées en Espagne.

Bibliothèque d'art et d'archéologie

La bibliothèque a accueilli 21 724 lecteurs (non comptés dans la statistique générale des visiteurs du musée) et prêté 40 813 ouvrages, 3 163 catalogues et 48 854 diapositives. Il faut relever une forte augmentation des demandes et des envois de prêts interbibliothèques (1 960 bulletins traités contre 1 652 en 1988), résultant en partie de l'informatisation des catalogues. Deux terminaux supplémentaires du réseau romand des bibliothèques dont est membre la bibliothèque d'art et d'archéologie, ont été installés dans la salle de lecture. Un nouveau magasin de livres a été aménagé dans le sous-sol du 3, promenade du Pin.

Musée Ariana

Le musée est toujours en restauration. Le secteur administratif (bureaux, ateliers, bibliothèque) qui devait être disponible à la fin de 1989 n'a pas encore été remis au personnel qui continue à travailler dans l'abri des biens culturels depuis janvier 1986. La conservatrice et ses collaborateurs se sont consacrés aux travaux d'inventaire des collections et à la préparation des vitrines du nouveau musée dont il n'est pas encore possible d'annoncer l'inauguration.

Musée d'histoire des sciences

Le musée est toujours en restauration. La restauration des peintures murales au rez-de-chaussée n'a pas pu être terminée comme prévu à la fin de l'année, retardant la fin du chantier et le début de l'aménagement du musée. La conservatrice a établi le plan d'aménagement détaillé du rez-de-chaussée.

Maison Tavel

La Maison Tavel a accueilli 49484 visiteurs (47154 en 1988). La petite librairie, à l'entrée, a été aménagée d'une manière définitive. Le premier tiers de l'exposition permanente consacré à la numistique genevoise a été réalisé. Le musée a présenté une exposition temporaire « Révolutions genevoises », accompagnée d'un catalogue détaillé.

Collections iconographiques du Vieux-Genève

Le service a répondu à 323 demandes et fait tirer, à la demande de tiers, 389 photographies à partir des négatifs originaux. 631 nouvelles fiches ont été introduites dans l'inventaire informatisé des collections. Les travaux de conservation des documents se poursuivent. Il faut signaler que les collections du Vieux-Genève ne sont toujours pas équipées d'alarme incendie.

Musée d'instruments anciens de musique

Le musée a accueilli 16121 visiteurs (14458 en 1988) et organisé 16 concerts au cours desquels certains instruments anciens de la collection ont été joués. Deux instruments récemment acquis ont été restaurés : une mandoline du XVIII^e siècle et un chitarone fait à Padoue en 1583.

Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie

Le musée a été visité par 57532 personnes (41082 en 1988). Il a accueilli l'exposition « Les montres légendaires de Patek Philippe 1739-1989 », entièrement conçue et réalisée par cette maison à l'occasion de son cent cinquantième anniversaire. Les collections permanentes du rez-de-chaussée ont été réaménagées, prélude à un remodelage du 1^{er} étage en 1990.

Cabinet des Estampes

4290 personnes ont visité les expositions (4420 en 1988). Celles-ci furent consacrées à Charles Rollier, Bernado Celloto, Franz Gertsch, Martin Disler, Gravure anglaise de Turner à Cameron et «Guerre/s». Comme à l'accoutumée, ces expositions ont été faites essentiellement à partir des fonds anciens du Cabinet des Estampes et d'acquisition récentes (dons ou achats) faites pour la circonstance.

Musée d'ethnographie

Le Conseil municipal a décidé que le lieu devant abriter le futur musée devait se situer dans le périmètre du Palais Wilson et non plus au chemin de l'Impératrice.

La polémique engendrée quant à l'affectation définitive du Palais Wilson et le référendum lancé à ce sujet rendent présentement impossible l'étude relative à l'installation du musée dans cette zone.

Malgré ces contingences et cette incertitude le musée a rempli sa mission de conservation du patrimoine public et la diffusion culturelle qui en découle sous la forme d'expositions, de publications, de concerts, de films et de démonstrations d'artistes et d'artisans. Pour remédier au manque de place, certaines expositions ont été présentées à l'extérieur. Une partie de la collection Amoudruz a fait l'objet de la publication d'un ouvrage intitulé «La Folie Amoudruz».

Bien que de nouveaux dépôts aient été installés ailleurs qu'à Carl-Vogt, le problème n'est pas réglé. L'entassement des pièces des collections et les risques de détérioration lors des transports subsistent.

Expositions temporaires

- Au boulevard Carl-Vogt: «Navigateurs des mers du Sud» (jusqu'à Pâques); «Espagne-rue de Fribourg: hommages à 25 000 Hispano genevois» et «Forgerons du Vaudou: sculptures sur métal d'Haïti».
- A l'annexe de Conches: «Terre de Femmes» (collection Amoudruz).
- A l'extérieur: «Chapeaux façon modiste, portrait d'un métier de femmes» à la Fondation Ripaille à Thonon et «File la laine, file le mot, file le temps» à L'UBS à Genève (quai du Seujet).

Visiteurs: nombre total 26871. Carl-Vogt: 16171 (dont écoles 2084; bibliothèque 1230; visites à des collaborateurs 406; films et conférences 1694). Conches: 10700 (dont écoles 692).

Nouvelles publications

«Bulletin du Centre genevois d'anthropologie» en collaboration avec le Département d'anthropologie de l'Université de Genève. «La Folie Amoudruz», Livre Total SA, Lausanne 1989. «Terre des Femmes», catalogue d'exposition.

«Cahiers de musiques traditionnelles» en collaboration avec les Ateliers d'ethnomusicologie. D'autre part, de nombreux articles ou comptes-rendus ont été publiés par le directeur et les conservateurs du musée dans différents quotidiens, magazines ou revues scientifiques.

Editions de disques

Six nouveaux CD ont été édités en collaboration avec les Archives internationales de Musique populaire, soit : 1 CD «Grèce : chansons et danses populaires. Collection S. Baud-Bovy». 1 CD «Népal : musique de fête chez les Newar». 1 coffret de 2 CD «Brésil : chants et danses des Indiens Kaiapo». 1 CD «Turquie : l'art du tambour ottoman». 1 CD «Turquie : cérémonie des derviches Kadiri».

Animation

Dans le cadre du 6^e Festival du film des musiques du monde, organisé en collaboration avec les Ateliers d'ethnomusicologie, projection au musée de 11 films ethnographiques consacrés à l'Afrique. A l'occasion de l'inauguration de l'exposition «Espagne-Rue de Fribourg», animation musicale dans le parc du musée par deux groupes de musiciens espagnols. En outre, un artisan andalou, M. Miguel Abad, a fait pendant deux semaines, la démonstration de son art du sparte dans le hall du musée. A Conches deux week-ends d'animation ont eu lieu autour de l'exposition «Terres de Femmes», avec notamment la projection de films, la mise sur pied de débats et de conférences, la présentation de deux tours de chant, d'un spectacle de contes et légendes et d'un spectacle de théâtre ainsi qu'une animation pour enfants autour du bus «Roullivres».

Muséum d'histoire naturelle

En 1989, le Muséum a accueilli 291 816 visiteurs, soit 36 000 de plus que l'année précédente. Il s'agit du nombre le plus élevé jamais enregistré à l'institut, le précédent record datant de 1984, année où le nombre d'entrées avait atteint 270 467 personnes. Signalons par ailleurs que, le 21 février 1989, le 4 millionième visiteur depuis l'installation à Malagnou franchissait les portes du muséum. Notons que l'augmentation a été surtout sensible durant le premier semestre. La provenance de ces hôtes est la suivante :

– visiteurs individuels	225 449	(hors ouverture 4364)
– enseignement primaire	11 630	(films 2949)
– enseignement secondaire	1 743	
– enseignement privé	1 973	
– écoles suisses/étrangères	6 278	
– groupes et associations	44 743	

L'animation pédagogique a accueilli 180 classes totalisant 3324 élèves des écoles primaires du canton. En revanche, l'enseignement secondaire continue à être très faiblement représenté.

Le choix des expositions temporaires est évidemment à l'origine des résultats enregistrés. Ces manifestations ont été les suivantes :

- «Espagne Gaz», de janvier à avril ;
- «Améthystes et agates du Brésil», de mai à septembre ;
- «Borgeaud au Muséum», de septembre à décembre ;
- «Dix ans de recherches scientifiques au Paraguay», dès novembre.

A l'extérieur, les activités ont également été soutenues :

- «Les dessous de la taxidermie» à Balexert, en mars et avril ;
- «Exposition suisse et internationale d'orchidées» à Palexpo, en avril (participation) ;
- «Auguste Forel, médecin, entomologiste et réformateur» au Centre médical universitaire, en avril et mai (participation) ;
- «Mieux voir pour comprendre» à l'Université Dufour, dès décembre.

En outre, six vitrines circulent dans toutes les succursales de l'UBS depuis le mois de décembre.

Les attributions budgétaires décidées par le Conseil municipal ont permis de réaliser de nombreux travaux faisant appel à l'électronique en collaboration avec des entreprises de la place. C'est ainsi que la sonorisation de la reconstitution de Lucy a pu être menée à bien, alors que l'animation consacrée aux volcans entrera bientôt en fonction. Les expositions temporaires ont également bénéficié de cet apport de haute technologie. Ainsi, par exemple, l'exposition temporaire consacrée au Paraguay est rehaussée par trois courts-métrages, un montage de bioacoustique et un diaporama entièrement réalisé au muséum.

Pour la présentation de cet institut, un film vidéo a été produit : il montre les nombreuses activités, notamment celles des ateliers et des laboratoires scientifiques, peu connues du grand public.

La gestion informatique des collections et la recherche assistée par ordinateur, introduites il y a deux ans, ont pu se développer vers une situation optimale. La mise au point de la base de données n'est pas encore finie, mais la saisie fonctionne de manière satisfaisante tout en permettant aux utilisateurs de prendre connaissance avec le système. Celui-ci sera d'autant plus fructueux que le nombre d'entrées aura augmenté. Les acquisitions récentes sont saisies en priorité, de même que les collections révisées dernièrement. Les autres applications ont suivi selon les besoins: édition de documents scientifiques, confection de cartes de répartition d'espèces, calcul de surfaces de forme quelconque ou classification de spécimens. Il n'en demeure pas moins que l'équipement actuel est encore insuffisant. Les chercheurs ne pourront poursuivre leurs travaux que si le nombre des postes de travail est doublé.

Il faut également noter que l'utilisation du logiciel « Oracle » de la base de données n'a pas encore atteint son rythme de croisière. Les fonctions d'édition de listes, rapports et autres documents de textes, ne sont pas encore réalisées. Il en est de même de la saisie directe de mesures prises grâce à différents appareils adéquats.

Les départements scientifiques ont mené à bien une centaine de travaux de recherche, révisions et déterminations de collections. Quarante-deux chercheurs étrangers sont venus consulter nos spécialistes et notre patrimoine. Le fonds d'acquisition, bien que complètement utilisé, n'a pas permis de remplacer la totalité des pièces détériorées par les conditions climatiques d'exposition dans les galeries publiques (sécheresse et variations importantes de la température) ou dans le cadre des travaux pratiques liés à l'animation pédagogique. La réfection complète de l'exposition permanente consacrée à la faune régionale s'est néanmoins déroulée normalement et sera suivie de la refonte des galeries présentant la faune exotique.

L'année 1989 aura été marquée par un important changement à la tête de l'institut. Le professeur Villy Aellen a pris sa retraite le 30 juin après 36 ans d'activité dont 20 comme responsable. Sixième directeur depuis la création de cette fonction en 1978, le docteur Volker Mahnert a repris les rênes du musée le 1^{er} août. Auparavant, il avait conduit le Département d'herpétologie et d'ichtyologie durant 18 ans.

Conservatoire et Jardin botaniques

L'année 1989 a été marquée par les faits suivants :

Si elle n'atteint pas le volume exceptionnel de l'année 1988, l'action de l'herbier est importante. Le nombre de plantes prêtées est de 17075 représentant 273 envois. Le chiffre des arrivages s'élève à 1682 et les récoltes des collaborateurs de l'institut à 4286 plantes.

Comme les années précédentes, il faut souligner le nombre important de déterminations et de renseignements fournis par les conservateurs tant auprès du public, des étudiants et des scientifiques.

Rappelons que l'herbier de Genève, avec ses 5 500 000 spécimens est considéré comme un des plus importants du monde.

La bibliothèque a poursuivi ses efforts pour assurer à la collection sa couverture traditionnellement complète des publications sur le monde des végétaux et la botanique. Le rythme soutenu des parutions dans cette thématique a eu pour conséquence l'arrivée sur les rayonnages d'un nouveau contingent annuel important de volumes qu'il a fallu disposer à l'intention des lecteurs, nous rapprochant toujours plus, et de façon inquiétante, de la saturation complète de l'espace disponible.

Depuis quelques années un effort particulier est mené dans le domaine de la vulgarisation et des relations publiques.

- Participation à diverses expositions : Orchidophilie, Comptoir Suisse. Collaboration avec le muséum pour son exposition sur la recherche scientifique au Paraguay. Prêts pour des expositions temporaires (Association des pharmaciens, DDA) de panneaux relatifs aux expositions « De la plante au médicament » et « Tropic 87 ».
- Une demi-journée d'étude du groupe des maîtres de biologie du Cycle d'orientation a été organisée. Elle a permis de présenter les Conservatoire et Jardin botaniques et leurs possibilités au niveau de l'enseignement. Une visite des Etudes pédagogiques (Groupe de biologie) avait précédé ce séminaire et devrait déboucher sur des contacts privilégiés avec le Département de l'instruction publique. A noter à ce propos le nombre croissant de demandes de visites guidées pour des scolaires. Des contacts sérieux ont été pris avec la direction du Cycle d'orientation afin qu'elle délègue un enseignant auprès des CJB dès 1990.
- Une conférence de presse a été organisée en collaboration avec l'Association genevoise pour la nature et les communes genevoises concernées par les visites botaniques (Versoix et Jussy).
- Trois soirées en l'aula du muséum ont permis de sensibiliser le public aux problèmes de la floristique et de la protection de la nature (conférence-débats, film sur la forêt).
- A la « Salle du Chêne » : huit expositions ont été mises sur pied. A signaler la qualité toujours croissante des œuvres présentées. Parmi celles-ci, durant les mois de juillet-août, il faut mettre en exergue une exposition-maison : « Le scientifique, un artiste méconnu... ».
- Les Conservatoire et Jardin botaniques ont établi des liens privilégiés avec plus de 40 jardins botaniques de langue française, dans le domaine de la

vulgarisation et de l'éducation, grâce à la création du réseau VRJB (Vulgarisation et relations publiques dans les jardins botaniques et institutions affiliées) et à l'édition d'une « newsletter » appelée Botanicom.

- Environ trente visites de groupes guidées ont eu lieu. (Writtle Agricultural College, Société «In Memoriam», «EDF-Albertville», Société lyonnaise d'agriculture, Direction de la Station fédérale de recherches agronomiques de Changins, etc.), et de nombreuses visites particulières (principalement de l'herbier) ont été organisées par les responsables (en français et en anglais).

Cette année a vu l'attribution du Domaine de Penthes aux bons soins des CJB qui se chargeront désormais de l'entretien et de la mise en valeur de cette magnifique propriété.

Une partie des serres Rothschild a été officiellement confiée aux CJB qui continueront à y conserver des collections d'espèces fruitières rares ou en voie d'extinction, ce qui est une contribution non négligeable à la protection du patrimoine.

Le Conseil municipal a accepté en septembre l'ouverture d'un crédit de 465 000 francs destiné à l'aménagement d'un jardin du toucher et des senteurs pour les mal-voyants. Les travaux commenceront au début de l'an prochain. Il faut noter la participation remarquée au Comptoir Suisse de Lausanne, à l'Exposition internationale d'orchidophilie (Palexpo) et à la Foire de Genève.

L'institut est aussi un laboratoire universitaire de botanique. A ce titre il a fourni un enseignement universitaire à environ 50 étudiants en pharmacie et 50 étudiants en biologie.

Il a dirigé les travaux de diplômés de 4 diplômants et de 17 doctorants.

Les conservateurs et les collaborateurs scientifiques ont publié 135 articles scientifiques ou de vulgarisation scientifique. Ils ont donné 22 conférences à différentes sociétés d'amateurs ou de professionnels. Ils ont animé activement la Société botanique de Genève, la Société de mycologie et l'Association des amis du Jardin botanique.

Département des sports et de la sécurité

M. André Hediger, conseiller administratif

Présidence et direction du département

Des relations étroites sont entretenues avec les départements de la Ville et de l'Etat, tout particulièrement avec le Département de l'intérieur et de l'agri-

culture, le Département des travaux publics et le Département de justice et police tant dans le but d'élaborer une politique générale que de participer à l'élaboration de lois, règlements et conventions, concernant les divers services de notre département. Les principales interventions concernent les services suivants :

Service des sports

L'organisation de manifestations sportives importantes au cours des prochaines années a nécessité des réunions tant avec le Département de justice et police et le Département des travaux publics qu'avec les représentants de fédérations, clubs, organisateurs, etc.

Les principales manifestations suivantes ont notamment été confiées à la Ville de Genève :

- Arrivée de la 9^e étape du Tour de France cycliste (9 juillet 1990)
- Coupe des coupes européennes de basketball (1991)
- Championnats du monde de curling (1993)

Par ailleurs, rappelons que la candidature de la Suisse a été présentée à la Fédération internationale de football amateur (FIFA) par l'Association suisse de football (ASF) en juin 1989, pour l'organisation des championnats du monde de football en 1998. La capacité des 12 villes suisses retenues pour prendre en charge l'organisation de matches éliminatoires sera déterminante pour l'attribution à la Suisse de cette manifestation d'envergure mondiale.

Des relations régulières ont été entretenues avec la Commission interne du personnel du Service des sports. Un projet d'application de diverses dispositions statutaires a été élaboré par cette commission et approuvé par le Conseil administratif le 13 septembre 1989.

Police municipale

Des entretiens avec le Département de justice et police nous ont permis de mieux comprendre la nouvelle orientation donnée par le canton aux problèmes de police et, par là-même, de nous interroger sur la meilleure façon d'orienter notre service afin que ses prestations soient complémentaires à celles du canton et non concurrentes.

Abattoir

Des contacts ont été établis avec le Département des travaux publics dans le but d'expliquer et de soutenir le projet de construction d'un abattoir par un groupe privé. L'avancement de ce dossier a été jugé exemplaire par les architectes qui ont obtenu les autorisations en un temps très court.

Les conséquences de la fermeture de l'abattoir municipal, envisagée dans un premier temps dans le cadre de la reprise des activités par un groupe privé et dans un deuxième temps dans la perspective de la renonciation d'un abattoir à Genève, ont été étudiées en collaboration étroite avec le Département de l'intérieur et de l'agriculture. De très nombreuses réunions ont eu lieu afin d'élaborer des solutions tout d'abord en vue du remplacement du personnel et conservation des droits sociaux puis de problèmes techniques tels que mise en place d'une structure de prise en charge des déchets carnés, transfert de compétences et d'installations qui relèveront désormais de l'Etat de Genève.

Une collaboration étroite a été instaurée avec le Département des constructions et de la voirie, nos deux départements ayant été amenés à présenter au Conseil municipal une demande d'octroi de droit de superficie en faveur de la Société Abattoir de Genève SA ainsi qu'un crédit permettant de viabiliser la parcelle du futur superficiaire et d'effectuer les travaux indispensables dans le but de maintenir le fonctionnement de l'abattoir municipal durant la construction d'un nouvel abattoir par un groupe privé, demandes toutes deux acceptées par le Conseil municipal.

La nouvelle structure à mettre en place dès 1991, nous a amenés à rencontrer très régulièrement les représentants des usagers de l'abattoir et de diverses associations directement impliquées dans les problèmes découlant de la fermeture de l'abattoir.

Service d'incendie et de secours

Des relations constantes ont été entretenues avec le Département de l'intérieur et de l'agriculture, tout au long de l'année, pour divers problèmes dont notamment :

- L'obtention d'une meilleure participation financière de l'Etat et des communes aux frais de fonctionnement du SIS, nos discussions ont abouti à un accord signé le 8 novembre 1989.
- Discussion d'un projet de loi sur la prévention et la défense contre les sinistres et les catastrophes présenté par le DIA. Avec la participation de l'Association des communes genevoises et de la Fédération genevoise des corps de sapeurs-pompiers, nous nous sommes opposés à l'introduction d'éléments auxquels nous ne pouvions souscrire. Dans l'ensemble, le nouveau projet de loi tient compte de nos remarques.
- Le projet d'installation d'une nouvelle centrale d'alarme a nécessité de nombreux entretiens et, actuellement, bien que le problème ne soit pas réglé, nos arguments en faveur de la prise en charge par l'Etat des $\frac{2}{3}$ du coût du système de mobilisation téléphonique (SMT) sont pris en considération.

La Commission du personnel du SIS a élaboré un projet de modification du statut du personnel. Ce projet, accepté par le Conseil administratif, a été renvoyé à la Commission des finances.

Domaine public

Ce service ayant rencontré des difficultés de fonctionnement importantes, nous avons dû prendre des dispositions en vue de sa restructuration.

Des contacts quasi permanents sont entretenus avec le Département des travaux publics tant en ce qui concerne les lois et règlements touchant particulièrement ce service que dans l'établissement d'une politique générale et de la création d'éléments nouveaux (ex. : terrasses parisiennes).

Nous avons organisé des réunions avec les Editeurs de journaux et la Fédération suisse des négociants en tabacs journaux et articles divers pour mettre fin à une situation de désordre créée par la prolifération des caissettes à journaux et de trouver une solution satisfaisante pour chacun.

Les panneaux peints de forme trapèze posant des problèmes tant par leur nombre que par les emplacements utilisés, nous avons rencontré les principaux intéressés afin de mettre en place un processus destiné à créer une situation acceptable dans le courant de cette année.

Les problèmes soulevés par les commerçants et artisans des marchés et de la Halle de Rive et par les forains lors des commissions consultatives sont étudiés par le département qui entretient un dialogue quasi permanent avec les divers utilisateurs du domaine public.

SOS Roumanie

En ce qui concerne le Département des sports et de la sécurité, les Services d'incendie et de secours et de protection civile ont pris part dès le 26 décembre 1989 à l'action de solidarité mise sur pied par la Ville de Genève en collaboration avec les associations roumaines, Caritas, la Croix-Rouge et Médecins du monde. La mission de ces services a consisté à organiser un centre de triage ainsi qu'une centrale de transport au centre sportif de la Queue-d'Arve, à tirer une ligne téléphonique, à transporter les marchandises provenant de tout le canton, à charger les véhicules à destination de la Roumanie, à ravitailler les volontaires engagés au centre de triage et de chargement et à assurer la permanence.

SERVICE DES SPORTS

1. Généralités et faits marquants

L'année 1989 a été consacrée au renforcement de la nouvelle structure d'organisation du service qui est devenue ainsi pleinement opérationnelle. Des développements importants ont été réalisés en matière informatique, tant dans le domaine administratif que technique. Dans certains cas (base de donnée patrimoine ou publication assistée par ordinateur par exemple), le Service des sports joue un rôle de pilote pour les autres services de l'Administration.

Sur le plan des constructions, on relèvera :

- le démarrage des travaux de construction de la piscine couverte de Varembe,
- la réalisation des deux terrains en stabilisé du Centre sportif du Bout-du-Monde,
- l'inauguration de la piste de bicross et la réfection du mur à grimper (Bout-du-Monde),
- les travaux de transformation au restaurant des Vernets,
- la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football au stade de Varembe,
- la suite des travaux du Centre sportif de la Queue-d'Arve.

En matière de subventions, l'aide financière aux clubs et associations sportives s'est poursuivie, de même que l'appui à l'organisation de manifestations. La décision du Conseil municipal d'augmenter de 300 000 francs la rubrique budgétaire affectée à l'encouragement des mouvements juniors a permis aux centres de formation existants de continuer à fonctionner. Rappelons que 20 disciplines sportives sont actuellement dotées de cette structure d'encadrement des juniors.

La direction du département et celle du service ont élaboré la seconde édition de la brochure annuelle fournissant la liste des associations cantonales et des sociétés sportives ainsi que tous les renseignements utiles concernant nos installations.

Dans le cadre des échanges franco-genevois, le Service des sports a participé à la réalisation d'un guide des échanges sportifs.

2. Personnel

Au 31 décembre 1989, l'effectif était de 158 collaborateurs fixes et 61 temporaires.

Au cours de l'année, 8 personnes ont démissionné, 2 ont pris leur retraite et 1 a été transférée au Secrétariat général. Il apparaît donc que les mouvements de personnel n'ont pas été très importants durant cette période.

L'exercice passé a été marqué par la volonté de tenter de diminuer le solde des heures supplémentaires du service et un effort a été entrepris dans ce sens, couronné d'un certain succès. En effet, le solde à fin 1989 présentait une diminution de plus de 1600 heures par rapport à la même période de l'année précédente. Toutefois, le déroulement de nombreuses manifestations dans les installations sportives le soir et le week-end, notamment au centre sportif des Vernets, ne nous permet pas de faire mieux dans ce domaine, cela d'autant plus que nous ne pouvons pas engager de nouveaux collaborateurs.

Il convient également de relever l'important travail accompli pour doter les collaborateurs du service de cahiers des charges. C'est actuellement chose faite pour les chefs de section, les chefs de groupe et les chefs de centres sportifs ainsi que le personnel administratif. Notre tâche en ce domaine se poursuivra en 1990.

3. Organisations du Service des sports

Les activités gratuites de *Loisirs et sports*, jogging-footing, billard, tennis de table, pétanque, marche, ski de fond et cours d'autodéfense, rencontrent toujours un très grand succès. Plus de 600 « anciens-jeunes » dès l'âge de 55 ans y ont participé.

L'Insigne sportif genevois, vrai modèle de sport « pour tous » puisqu'il est destiné à toutes les couches de la population a encore progressé pour atteindre le millier d'inscriptions.

L'Hommage aux champions, cérémonie désormais traditionnelle, a permis à nouveau au Conseil administratif de récompenser championnes et champions, issus de sports les plus divers, qui se sont distingués au niveau national, par l'obtention du titre de champion suisse individuel ou par équipe. Quelque 400 sportifs ont ainsi été félicités.

4. Ecoles de sports

4.1 Ecoles de sports organisées par les clubs

La contribution du service à la formation des jeunes par l'octroi de subventions aux clubs s'est poursuivie. Plus de 3000 enfants âgés de 8 à 13 ans ont participé à ces écoles de sports organisées par une soixantaine de clubs. Un montant de 220000 francs a été affecté à cette activité.

4.2 Ecoles de sports organisées par le Service des sports

Pendant la saison de glace, les écoles de hockey et de patinage ont poursuivi leurs activités avec succès. 330 enfants entre 5 et 12 ans ont participé à ces cours pour débutants, initiés ou avancés. A noter que la forte sollicitation des patinoires complique énormément la répartition des heures de glace entre les différents utilisateurs.

Les écoles d'été ont à nouveau proposé aux jeunes du tennis, de la planche à voile, du tir-à-l'arc, de la voile, du ski nautique et de l'aviron. Plus de 900 enfants, entre 8 et 17 ans selon le sport pratiqué, ont bénéficié de cette organisation.

Les semaines de sports pour les jeunes, « SPORIGINAL », qui font découvrir, sur la base d'un programme structuré, 9 disciplines différentes, ont réuni quelque 200 enfants et jeunes.

Le succès remporté dans le domaine des écoles de sports et la progression constante des participants nous encouragent à les reconduire, voire à les étoffer en proposant de nouvelles disciplines. A noter que toutes ces organisations ont été réalisées grâce à une étroite collaboration avec M. Paul Gilliéron, inspecteur d'éducation physique au Département de l'instruction publique.

5. Centre sportif des Vernets

Le nombre d'entrées à la patinoire s'est élevé à 187047 contre 198969 en 1988, ce qui correspond à une diminution de 6%. Cette réduction s'explique par le fait que la patinoire a été fermée cette année plus tôt que l'an passé (le 4 mars au lieu du 25) en raison de l'organisation du Concours hippique international, ce qui a provoqué une diminution de 11550 entrées sur le mois de mars.

Dans ces conditions, il est normal que le nombre de patins loués ait également diminué, passant de 71992 à 63813.

Sur les trois derniers mois de l'année, on observe cependant une augmentation des entrées à la patinoire de 10% par rapport à la même période de 1988.

Nous avons poursuivi notre politique d'animation avec les soirées « disco » le vendredi et « embruns souvenirs » le mardi. Compte tenu des disponibilités de la patinoire, nous avons pu animer 15 soirées où sont venus patiner plus de 17000 jeunes ou moins jeunes.

La fréquentation de la piscine a encore augmenté cette année, passant de 362902 entrées en 1988 à 370111 (plus de 2%).

La fréquentation du parking a également augmenté pour passer de 149157 usagers en 1988 à 162864 en 1989 (plus de 9%).

En ce qui concerne les travaux, nous avons procédé à la rénovation complète de la machinerie du bassin extérieur des Vernets. La piscine intérieure a été dotée d'une installation de sonorisation très performante. Nous avons enfin complété les analyseurs de chlore d'un enregistreur de données et d'un dispositif d'alarme.

La section des ateliers a notamment effectué les travaux suivants :

- réalisation d'un tableau de sécurité pour la sonorisation des spectacles,
- installation de tableaux de commande pour l'arrosage automatique des stades,
- fabrication de 4 tremplins de skate-board installés à la place Chateaubriand,
- réaménagement du garage des Vernets,
- entretien des machines et installations du service et réalisation de divers aménagements.

La section études et constructions a traité en particulier les affaires suivantes :

- étude de réhabilitation de la piscine des Vernets,
- étude d'implantation d'une patinoire artificielle sur la place Chateaubriand (projet abandonné),
- étude sur la réfection des fonds mobiles du bassin de Pâquis-centre,
- remplacement d'une chaudière des Vernets pour alimenter le Centre sportif de la Queue-d'Arve,
- expertise de la piscine du groupe scolaire Cayla,
- piste de ski de fond de la Givrine,
- diverses réalisations de publications assistées par ordinateur.

6. Bassins de quartier – Bains des Pâquis et Varembe

Les pièces et tuyauteries de liaison entre les filtres et les bassins ont été entièrement changées dans les piscines de Liotard et de Contamines.

Les bains des Pâquis, ouverts au public du 13 mai au 17 septembre, ont connu une saison record avec plus de 95 000 entrées individuelles et 300 abonnements de saison vendus. La gestion de la buvette a été confiée à l'Association des usagers des Bains des Pâquis.

Le bassin de Varembe a été fermé au public en raison du démarrage des travaux de la piscine couverte.

7. Stades et pavillons des sports

Pendant l'année 1989, le Centre sportif du Bout-du-Monde a été doté de deux terrains de football en stabilisé avec arrosage automatique, d'une piste de bicross, d'un emplacement d'athlétisme réservé au lancer du disque et du marteau, et le mur à grimper a été entièrement réparé.

Au stade de Varembe, nous avons remplacé la moquette synthétique du terrain de football B et au Centre sportif de Vessy le revêtement de trois courts a été refait.

Au total, ce sont plus de vingt terrains de football, hockey et rugby que nous avons partiellement ou complètement remis en état ; plus de 8000 m² de gazon ont été posés.

Toutefois, ces réalisations ne doivent pas nous faire oublier l'état de vétusté de certaines de nos installations, particulièrement au Centre du Bout-du-Monde (pavillon et vestiaires) et au stade de Frontenex. La nécessité de moderniser le stade de Balexert reste également d'actualité.

En ce qui concerne nos tennis, le nombre d'abonnés reste stable (560) mais les locations à l'heure (Vessy et bois des Frères) ont augmenté de 20 %, passant de 18 106 en 1988 à 21 737 en 1989. Nos efforts pour mieux faire connaître les tennis du bois des Frères ont porté leurs fruits.

8. Divers

Tour de France à la voile

Grâce à l'appui important d'un sponsor, nous avons pu, une fois encore, participer à cette épreuve – rebaptisée FRANCE VOILE – où notre voilier, composé exclusivement de membres du Centre d'entraînement à la régates, s'est classé troisième. Rappelons que la Ville de Genève a participé financièrement à cette manifestation avec un capital de garantie de 65 000 francs.

CEDEPS

Le Centre de documentation d'éducation physique et de sports, géré en collaboration avec le Département de l'instruction publique et l'Université, a poursuivi sa mission auprès des maîtres de sports et du public. Les heures d'ouverture ont été modifiées pour mieux répondre au souhait des lecteurs et des moyens informatiques ont été introduits.

9. Liste des manifestations 1989

Patinoire

- | | |
|-----------|--|
| Janvier | <ul style="list-style-type: none">● Tournoi de football juniors et Placette Indoors● Finales du tournoi de hockey «La Suisse» |
| Février | <ul style="list-style-type: none">● Match Boulangers contre Bouchers● Match de tennis McEnroe-Hlasek |
| Mars | <ul style="list-style-type: none">● 30^e Concours hippique international de Genève |
| Avril | <ul style="list-style-type: none">● Finale Coupe suisse de basketball● Championnat du monde de full-contact: «Adieu de Jean-Marc Tonus» |
| Mai | <ul style="list-style-type: none">● Manifestation du 1^{er} mai● Exhibition de moto-ball (Esplanade) |
| Juin | <ul style="list-style-type: none">● Démonstration de skate-board |
| Septembre | <ul style="list-style-type: none">● Spectacle «La Fura Dels Baus»● Holiday on Ice |
| Octobre | <ul style="list-style-type: none">● Championnat du monde de boxe Martelli-Breland |
| Novembre | <ul style="list-style-type: none">● Dolly Cup |
| Divers | <ul style="list-style-type: none">● Championnats et entraînements de hockey Genève-Servette HC, Jonction HC, Corporatif, Interbanques● Entraînements tests, championnats de patinage artistique, Club des patineurs de Genève● Soirées disco (vendredi soir) et soirées Embruns souvenirs (mardi soir) à la patinoire intérieure |

Piscine

- | | |
|---------|---|
| Janvier | <ul style="list-style-type: none">● Championnats internationaux de Genève |
| Février | <ul style="list-style-type: none">● Rencontre de natation naturiste |
| Mars | <ul style="list-style-type: none">● Championnats suisses d'hiver de natation |
| Avril | <ul style="list-style-type: none">● Rencontres genevoises de natation |
| Mai | <ul style="list-style-type: none">● 24 Heures de natation scouts «Mouillons-nous pour les autres» |
| Août | <ul style="list-style-type: none">● Championnats suisses de plongeon |
| Octobre | <ul style="list-style-type: none">● Genève nage 24 heures |
| Divers | <ul style="list-style-type: none">● Championnats et entraînements de natation, water-polo, sauvetage, Challenge Tribune de Genève |

Centre sportif du bois des Frères

- Février ● Championnats romands de lutte libre seniors
- Mars ● Championnats romands de tir à l'arc Indoors
● Match exhibition de tennis en fauteuil roulant
- Juin ● Championnat genevois de gymnastique artistique
● Tournoi international de handball féminin
- Août ● 2^e Tournoi Open international de tennis en fauteuil roulant
- Octobre ● Tournoi international de volleyball féminin
- Novembre ● Finales du Championnat suisse de gymnastique artistique féminine
● Championnat genevois de judo
- Décembre ● Championnats suisses individuels élites de tennis de table
- Divers ● Championnats et entraînements handball, basket, gymnastique, tennis, etc.

Centre sportif du Bout-du-Monde

- Février ● Cross international Satus
- Mars ● Tournoi national de hockey sur terre
- Avril ● Championnats suisses de karaté
● Tournoi international de badminton
- Mai ● Tournoi « Marcante » de rink-hockey
● Grand Prix de Genève de tennis de table
- Juin ● 3^e Convention internationale de jonglerie
● Tournoi international de baseball
- Juillet ● Fête nationale américaine
- Septembre ● Tournoi international d'escrime
- Octobre ● Championnats suisses interclubs d'athlétisme
- Novembre ● Cross national du CHP
- Divers ● Tournois de football, championnats et entraînements de basketball, volleyball, handball, athlétisme, hockey sur terre, rink-hockey, etc.

Salle Henry-Dunant

- Avril ● Championnats romands de lutte libre catégorie jeunesse
- Novembre ● Coupe d'Europe de volleyball
● Championnats genevois de tennis de table individuels
- Décembre ● Coupe d'Europe de volleyball

Stades municipaux

- Avril ● Départ et arrivée du Grand Prix cycliste de Genève (Frontenex)
- Septembre ● Course de voitures électriques modèles réduits (Frontenex)
- Divers ● Championnats et entraînements de football, rugby, hockey sur terre, baseball, athlétisme, journées sportives des écoles, etc.

Divers

- Mai ● Arrivée du Tour de Romandie cycliste (quai du Mont-Blanc)
● Course pédestre «10 km de Genève»
- Septembre ● Triathlon international (Genève-Plage)
● Championnat d'Europe des lévriers (cynodrome de Versoix)
● Barclay Open de tennis (parc des Eaux-Vives)
● Motocross international (Vessy)
- Décembre ● Course de l'Escalade (Vieille-Ville)
● Coupe de Noël de natation (quai Général-Guisan)
- Dans l'année ● Hommage aux champions suisses, Insigne sportif, Loisirs et sports, écoles de sports, etc.

SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

1. Introduction

En plus de la surveillance des marchés et des parcs, domaine où s'exerce pleinement la compétence municipale, les prérogatives actuelles majeures de la police municipale sont celles décrites dans la « Convention relative aux attributions de police des agents municipaux de la Ville de Genève », du 10 mai 1982.

A part les tâches courantes et activités extraordinaires citées ci-après, l'accent a été mis, en 1989, sur l'encadrement et la formation du personnel.

Le personnel administratif est formé à l'informatique et utilise les traitements de texte et les programmes qui sont à sa disposition ; les tâches répétitives sont informatisées dans la mesure du possible.

Plusieurs cours de perfectionnement ont été organisés pour l'ensemble du corps. Cette formation vise à augmenter la qualité du travail fourni.

2. Personnel

Au 31 décembre 1989, l'effectif du service était de 110 personnes :

– Direction et secrétariat

5

- Section des contraventions et amendes d'ordre 7 dont 2 personnes
à 50 %
- Section des enquêtes 12
- Corps des agents municipaux 86

23 personnes ont occupé des postes temporaires au corps des agents municipaux et au secrétariat du service pour les périodes de 2 à 12 mois (gardes municipaux auxiliaires, employés de bureau, coursier).

2 départs à la retraite, 2 démissions, un décès et l'engagement de 3 personnes (dont une à mi-temps) ont été enregistrés en 1989.

Heures supplémentaires à compenser :

- Corps des agents 3900 heures
- Administration 100 heures
- Total au 31 décembre 1989 4000 heures

Ce nombre élevé d'heures supplémentaires s'explique par le manque d'effectif de la police municipale. Il résulte également des différences entre l'estimation des services commandés et leur durée réelle.

3. Activités régulières du service

Corps des agents municipaux

Au cours de l'année écoulée, l'effort a porté sur un renforcement de la surveillance des parcs et des points « à problèmes » de la ville, tels que la place du Molard et celle de la Fusterie. Des actions ponctuelles ont été mises sur pied. La surveillance et les interventions ont notamment porté sur :

- la circulation dans les parcs ;
- les problèmes de chiens ;
- la stationnement illicite.

La diminution du nombre des plaintes déposées dans les postes nous permet de penser que ces mesures ont eu un effet préventif.

Ces opérations ont pu être réalisées en partie grâce à l'allégement de certains services spéciaux non conventionnels.

624 (856 en 1988) services spéciaux ont dû être mis sur pied en 1989. La diminution répond à la volonté d'engager le corps des agents prioritairement pour les tâches ressortissant de sa mission initiale de surveillance dans les secteurs. Ces services spéciaux sont notamment :

- présence à la galerie publique lors des séances du Conseil municipal ;
- présence lors des réceptions officielles de la Ville de Genève ;
- surveillance aux Evaux ;
- surveillance pour le chantier GTRB ;
- manifestations particulières telles que Fêtes des écoles, Fêtes de Genève ;
- service de parking lors de manifestations culturelles et sportives.

Le nombre des contraventions a passé à 4733 (3444 en 1988), sur un total d'interventions de 5943 (4908).

Les interventions en matière de circulation routière uniquement (avertissements, amendes d'ordre, procès-verbaux) atteignent le chiffre de 45 135 (48 740 en 1988).

950 (895 en 1988) véhicules gênant l'installation des marchés ont été déplacés.

La diminution des interventions en matière de circulation routière résulte en partie de l'engagement prioritaire des agents pour des actions ponctuelles conduites dans les parcs et promenades. Les nombreux obstacles physiques qui ont été érigés sur les trottoirs, supprimant ainsi les possibilités de stationnement des véhicules, ont également contribué à réduire le nombre de ces interventions.

Rappelons que les agents municipaux ont la charge de surveiller :

- 59 parcs et pelouses diverses ;
- 70 places de jeux ;
- 49 préaux d'écoles ;
- 4 stades et terrains de sports ;
- 12 marchés hebdomadaires et tous les marchés spéciaux ponctuels (sapins, fleurs, etc.) ;
- 400 kilomètres de trottoirs ;
- les places fermées totalement et celles temporairement (fermeture journalière des chaînes) à la circulation.

Ils travaillent à partir des 4 postes de quartier situés :

- aux Eaux-Vives (Jargonnant) ;
- aux Pâquis (Amat) ;
- aux Grottes (Midi) ;
- à Plainpalais (pont d'Arve).

Le poste des Grottes est desservi par le Groupe d'appoint rapide (GAR) composé de 8 agents sous la conduite d'un sergent-major. Ce groupe constitue une réserve d'intervention pouvant intervenir en renfort sur l'ensemble de la Ville.

Section des contraventions et amendes d'ordre

Un effort particulier a été fourni par cette section pour la mise en exploitation de différentes applications informatiques qui ont été programmées afin de soulager les collaborateurs de tâches fastidieuses et répétitives.

41 085 amendes d'ordre, dont 4913 procès-verbaux, pour non-paiement des amendes d'ordre, ont été traitées en 1989 en ce qui concerne la circulation routière.

Quant aux procédures ordinaires (marchés, parcs et promenades, stades, chiens, etc.), il a été établi 4733 rapports de contravention et 1210 avertissements. La gestion de ces rapports de contravention et avertissements était encore en traitement manuel en 1989.

Section des enquêtes

445 requêtes en naturalisation ont été enregistrées en 1989, contre 602 en 1988, soit une diminution de 157 dossiers. Le service constate que le profil des requérants se modifie peu à peu. On enregistre moins de demande de ressortissants de pays européens au profit d'une augmentation des candidats à la naturalisation originaires d'autres continents.

576 enquêtes de naturalisation ont été traitées en 1989 :

- 100 Confédérés
- 285 jeunes étrangers
- 173 étrangers
- 18 compléments d'enquêtes

Les recherches diverses que la section des enquêtes effectue pour la section des contraventions et amendes d'ordre ont passé de 1653 en 1988 à 1909 en 1989.

Au 31 décembre 1989, le nombre d'enquêtes à traiter s'élevait à 222, dont 183 pour des naturalisations. Ces chiffres sont en diminution par rapport à ceux de 1988 qui faisaient ressortir 396 enquêtes à traiter dont 313 pour des naturalisations. En collaboration avec le secrétariat général, 10 séances d'information ont été organisées en 1989 pour les candidats à la naturalisation. 223 personnes ont été convoquées.

Bureautique Wang

En 1989, le service a bénéficié du développement des applications suivantes :

- rédaction des enquêtes et documents généraux ;
- nouvelle gestion du fichier des chiens ;
- nouvelles applications de traitement de texte.

Informatique IBM

La gestion informatisée des amendes d'ordre a débuté le 3 janvier 1989.

Des cours de formation appropriés ont pu être suivis par une vingtaine de personnes.

4. Activités extraordinaires ou rattachées au service

Pour cette rubrique, signalons la création de la bande dessinée éducative destinée aux propriétaires de chiens, conçue par le service en collaboration avec le chargé de l'information et de la communication, l'Association des communes, le Département de justice et police et le Service vétérinaire cantonal. Cette bande dessinée sera diffusée au printemps 1990.

Deux journées d'information et de conseils aux propriétaires de chiens ont été organisées par le service au printemps et en automne.

5. Projets à court terme

En 1990, les locaux du service seront enfin aménagés selon la répartition et le plan prévus pour réunir tous les locaux administratifs au 29, boulevard Helvétique.

En ce qui concerne l'informatique, le projet de doter le service d'un IBM 400 est à l'étude. L'effort technique sera poursuivi afin de mettre sur programme bureautique les rapports et avis de contravention et, si possible, la gestion des rapports de dénonciation.

Les actions ponctuelles seront poursuivies dans les parcs et les zones piétonnes ainsi que dans les endroits de la ville les plus exposés aux problèmes ressortissant de la mission de la Police municipale.

SERVICE MUNICIPAL DE L'ABATTOIR ET DU CONTRÔLE DES VIANDES (SMAC)

1. Introduction

Dans plusieurs de ses aspects, l'activité du SMAC a été conditionnée par la perspective d'une fermeture prochaine de l'Abattoir municipal.

1.1 Prestations

Malgré le vieillissement des installations et les incertitudes relatives à l'avenir du complexe, le niveau des prestations offertes a pu être maintenu. Une coopération efficace entre l'Office vétérinaire cantonal et Abattoir de Genève SA (SEGUA) ainsi que les autres partenaires de l'abattoir a permis de maîtriser un niveau d'activité plus élevé qu'en 1988.

1.2 Administration du service

En vue du transfert des fonctionnaires du SMAC dans d'autres services de l'Administration municipale, les dispositions suivantes ont été prises :

- extension de la polyvalence des tâches dans plusieurs postes de travail ;
- participation accrue des membres du SMAC à des cours de formation ;
- instruction en qualité de conducteur de véhicules poids lourd pour trois employés du service ;
- des représentants du service ont participé à de nombreuses réunions tant avec les instances cantonales qu'avec les divers groupements d'usagers.

1.3 Effectif

L'effectif au 31 décembre 1989 était de 30 employés réguliers et 3 employés intérimaires. En coopération avec l'Office du personnel de la Ville de Genève, des études préliminaires ont été effectuées en prévision de la fermeture du SMAC et du transfert de son personnel dans d'autres secteurs de l'Administration municipale.

1.4 Commission consultative

La Commission consultative des usagers de l'abattoir s'est réunie en séance plénière les 28 juin et 15 novembre 1989 sous la présidence du magistrat.

2. Activités

2.1 Abattoir

En 1989, le volume des abattages s'est élevé à 10765474,2 kilos (10398482,6 kilos en 1988). Ce tonnage représente une augmentation de 3,5%.

Vu la fermeture prochaine du complexe de l'abattoir, seuls les travaux de maintenance indispensables ont été réalisés.

2.2 Entrepôt frigorifique

Après amortissement, le déficit d'exploitation s'élève à 350231.25 francs (362839.60 francs en 1988).

Durant l'année 1989, aucun problème majeur n'a été enregistré. Seuls les travaux de maintenance habituels ont été exécutés, soit la révision :

- complète des deux compresseurs BORSIG (8000 heures),
- de toutes les pompes NH₃,
- d'un certain nombre de vérins pneumatiques.

2.3 Centre d'élimination des déchets carnés (CEDC)

Cette unité fonctionne comme centre de collecte, d'entreposage, de tri, de contrôle sanitaire et d'expédition des déchets de la région genevoise.

Ce centre a été mis en service le 1^{er} juin 1987 après la fermeture de l'Usine de traitement des matières carnées. L'année 1989 est donc le deuxième exercice annuel complet durant lequel cette installation a fonctionné en donnant satisfaction aux usagers et en conformité avec les exigences sanitaires de l'Office vétérinaire cantonal.

2.4 Enclos sanitaire

Le nombre des euthanasies est en légère diminution par rapport à 1988 (40 euthanasies contre 70 en 1988). En revanche, les incinérations présentent une augmentation (190 incinérations en 1988 et 208 en 1989). Le volume des déchets de laboratoire spéciaux pour incinération est en nette augmentation, soit de 422 kg en 1988 à 556 kg en 1989.

2.5 Maintenance technique

La mise à disposition des usagers de la parcelle ouest de l'abattoir a occasionné divers travaux, tels que :

- déviation de l'alimentation d'eau ;
- mise hors service de certaines alimentations électriques et téléphoniques ;
- mise en place d'un nouveau poste d'abattage pour les porcs.

2.6 *Entretien général*

- *CEDC* – Une paroi vitrée (pavés de verre) de la réception du CEDC présentait un danger. Ainsi, en accord avec les Services immobiliers de la Ville de Genève, cette paroi a été remplacée par un simple murage en plots. Le SMAC s'est chargé de la peinture intérieure et de la pose d'un éclairage d'appoint.
- *Centrale thermique II* – Après contrôle et inspection de la chaudière n° 1 par l'inspecteur de l'ASCP (Association suisse du contrôle des récipients sous pression), des travaux de révision et de remise en état ont été exécutés, notamment la réfection du fond du foyer, des isolations, ainsi que le briquetage de départ sur la cheminée.

2.7 *Chantier du nouvel abattoir*

Le chantier nécessité par la viabilisation de la parcelle de 16000 m² sur laquelle devait être construit le nouvel abattoir privé a été ouvert le 29 septembre 1989 par le Service d'architecture de la Ville de Genève.

Il a été nécessaire de démolir les parcs à porcs attenants à la halle d'abattage ainsi que trois étables, de supprimer le passage souterrain conduisant les bovins à la halle d'abattage et de créer un passage en surface à travers la route entre la dernière étable restante et la halle d'abattage du gros bétail.

Grâce à une étroite et rigoureuse coordination entre les différentes entreprises cette première phase – qui s'est étendue sur les mois d'octobre et de novembre 1989 – s'est déroulée sans problème majeur.

Depuis l'interruption des travaux à fin novembre, la surface du chantier a été entièrement clôturée et des dispositions ont été prises afin d'éviter tous risques d'accident pour les personnes, les animaux et les véhicules.

2.8 *Réserve fédérale CARBURA et citerne d'huile extra-légère*

Dès le début du chantier pour la construction du nouveau abattoir privé, le stock CARBURA a été transféré dans d'autres citernes de l'Administration municipale.

2.9 *Toxiques*

A la suite des travaux de démolition du chantier pour la construction d'un nouvel abattoir privé, le local des toxiques a dû être transféré dans l'ancienne centrale thermique.

2.10 *Réfectoire*

En 1989, il a été servi 29 733 repas de midi (30 899 en 1988). Le réfectoire a été ouvert 246 jours.

Le prix des repas de midi a été adapté en février et septembre 1989. A la fin de l'exercice, le prix du repas de midi était fixé à 9.30 francs.

2.11 *Résiliation des baux et contrats*

En prévision de l'arrêt des abattages de bétail dans le courant de l'année 1990, les baux en vigueur (entrepôt frigorifique, logements de service, réfectoire, locaux industriels, etc.), ainsi que les contrats de nature technique relatifs à la surveillance et à l'entretien des divers équipements du complexe ont été dénoncés en décembre 1989 pour leur prochaine échéance.

2.12 *Personnel*

Des séances ont été organisées par le magistrat afin de commenter l'évolution de la situation de l'abattoir.

3. **Conclusions**

Eu égard à l'annonce de la fermeture du complexe en 1990, le service s'efforce de préparer cette échéance en adaptant les investissements, la maintenance technique et la coopération avec les entreprises extérieures.

Une coopération efficace avec les partenaires de l'Abattoir municipal a permis de surmonter les difficultés liées à l'ouverture d'un chantier important durant le dernier trimestre de l'exercice.

Le volume des abattages ayant augmenté par rapport à l'année précédente alors que les conditions de travail devenaient plus difficiles, il convient de relever que des efforts importants ont été accomplis par le personnel pour surmonter ces difficultés tout en maintenant le niveau des prestations et l'efficacité du complexe de l'abattoir.

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS (SIS)

1. **Personnel**

Effectif au 1 ^{er} janvier 1989	175 personnes
Effectif au 31 décembre 1989	170 personnes

Les 4 sections d'intervention devraient avoir un effectif de 32 hommes, mais nous avons dû tenir compte de :

- 6 postes vacants en attendant l'école de formation 1990 ;
- 5 hommes absents de longue durée pour des motifs de santé (pour 2 hommes nous avons dû créer des postes ad personam) ;
- 4 hommes astreints à la formation d'ambulancier.

Ce nombre élevé de collaborateurs indisponibles dans les sections a eu pour effet de limiter la présence moyenne annuelle à 37 hommes de service de jour et à 19 hommes de nuit.

Cette situation est préoccupante pour la direction du service, qui doit assurer les secours aux 365 000 habitants du canton avec des effectifs qui ne permettent plus d'assurer la simultanéité de deux alarmes incendie sans recourir à l'alarme du personnel en congé.

Mutations :

- Le 1^{er} juillet, un nouveau chef de poste a été désigné, en remplacement du titulaire partant à la retraite.
- Le 1^{er} décembre, la fonction d'officier technique, vacante depuis 1988, a été repourvue par l'engagement d'un ingénieur ETS.

2. Mise en service de nouveaux équipements

En 1989, nous avons mis en service :

- 2 ambulances type cardiomobile, pouvant être immédiatement médicalisées ;
- 2 autos-pompes normalisées ;
- 1 camion-grue de 33 tonnes, avec flèche de 26 m ;
- 1 échelle compacte de 24 m ;
- 1 échelle surbaissée de 30 m ;
- 1 véhicule tracteur ;
- 1 fourgon pour le réseau hydraulique ;
- 2 véhicules légers ;

et nous avons commandé :

- 1 échelle surbaissée de 30 m.

Le département des constructions et de la voirie a procédé à l'échange des colonnes à carburant de la caserne des Asters.

La caserne de Frontenex est en construction et doit être occupée à partir du 1^{er} mars 1990.

3. **Activités régulières du service**

Le SIS a effectué 4500 interventions (12,3 par jour), soit 2770 sur le territoire ville, 1710 sur les communes et 10 hors du canton. Nous constatons que l'activité sur les communes est de 38,2%, soit une augmentation de 2% par rapport à 1988. Les incendies ou débuts d'incendie représentent 21,2% de l'activité du SIS.

La transmission automatique des alertes reste une préoccupation permanente. Pour 829 établissements raccordés à notre centrale d'alarme, nous avons reçu 1002 demandes de secours. Mais nous devons remarquer que 894 ne nécessitaient pas le déplacement des sapeurs-pompiers.

Sans une prise de conscience de certains propriétaires d'établissements, nous nous verrons dans l'obligation de suspendre un certain nombre de raccordements afin d'éviter des déplacements inutiles avec des véhicules d'urgence.

4. **Instruction**

- Dans le domaine de l'instruction, 1989 a surtout été marqué par un développement nécessaire de la formation continue. Nous avons assuré :
 - un recyclage d'une semaine pour l'ensemble du personnel du rang,
 - un recyclage de 2 jours pour l'ensemble des téléphonistes,
 - la formation de 60 grutiers,
 - la formation de l'ensemble du personnel sur les nouvelles autos-pompes et l'échelle compacte,
 - la formation de nos mécaniciens à ULM (Allemagne),
 - 7 cours fédéraux divers ont été suivis par les membres du SIS.

Une restructuration de l'instruction devrait nous permettre d'être plus efficaces et d'organiser un entraînement intensif du personnel sur des moyens toujours plus performants et technologiquement plus avancés.

5. **Manifestations**

En 1989, le SIS a organisé :

- Du 17 au 22 janvier un stand de présentation de véhicules dans le cadre de TRANSPUBLIC à Palexpo.
- Du 25 avril au 6 mai, une exposition à BALEXERT. Cette manifestation a permis de présenter à la population les activités du SIS, des sapeurs-pom-

piers volontaires, des jeunes sapeurs-pompiers, des sauveteurs auxiliaires et des samaritains.

- Du 9 au 13 octobre, le SIS a participé à la semaine de sécurité organisée sur le territoire du CERN.

6. Redevances Etat/communes

Les accords passés entre le département des sports et de la sécurité, l'Association des communes genevoises et le Département de l'intérieur et de l'agriculture fixent une progression de l'ordre de 500 000 francs par année pour les communes et de 50 000 francs par année pour l'Etat.

7. Projets à court terme

Le dossier de demande de crédit pour la réalisation de la nouvelle centrale d'alarme n'a pas pu être présenté au Conseil municipal. En effet, le système de mobilisations par téléphone de l'ensemble des sapeurs-pompiers du canton est intégré à ce projet et l'Etat devrait participer pour deux tiers à son financement. Toutefois, le Département de l'intérieur et de l'agriculture est revenu sur son accord de principe et a souhaité diviser sa part entre l'Etat et les communes. Cette nouvelle situation a bloqué la procédure pendant une année.

Il est actuellement urgent que nous puissions commander ce système de mobilisation, qui doit remplacer la centrale GFELLER installée en 1969.

La centrale téléphonique de la caserne des Asters a été commandée et sera réalisée dans le 1^{er} semestre 1990.

Nous préparons actuellement les manifestations du 150^e anniversaire de la fondation du bataillon (1990).

8. Compagnies de sapeurs-pompiers volontaires

L'effectif au 31 décembre 1989 est de 266 hommes. Nous devons constater qu'actuellement les jeunes incorporés restent peu fidèles à notre organisation et que si les anciens effectuaient facilement 25 à 30 ans de service, aujourd'hui, après quelques années, les démissions sont fréquentes. Les quatre compagnies ont été alarmées à 24 reprises et ont assuré 725 services de garde, totalisant 2326 présences dans les salles de spectacles. La Société des samaritains a demandé son intégration aux alarmes des compagnies. Il est appréciable d'avoir, lors de chaque sinistre en Ville de Genève, des personnes spécialisées et motivées pour assurer les premiers soins aux victimes ainsi qu'aux intervenants.

9. Sauveteurs auxiliaires

Avec un effectif de 151 membres, les sauveteurs auxiliaires ont assuré 36 services commandés lors de manifestations sportives et civiques et ont été alarmés à deux reprises sur des interventions.

10. Jeunes sapeurs-pompiers

Les 52 jeunes sapeurs-pompiers ont participé à nos manifestations de Balexert, à une rencontre de jeunes sapeurs-pompiers de Sion et Lausanne, ainsi qu'au rassemblement de Haute-Savoie.

STATISTIQUE COMPAREE DES INTERVENTIONS

Genres de sinistres	Ville de Genève	Communes	Hors canton	Total 1989	Total 1988
<u>Sorties prioritaires avec feux bleus et sirènes</u>					
Sauvetages de personnes	111	128	1	240	226
Incendies et débuts d'incendies	346	408	6	760	695
Feux de véhicules	81	96	-	177	206
Feux de cheminées	3	7	1	11	18
Dérangements de calo à mazout	6	4	-	10	18
Chaudières surchauffées	9	8	-	17	15
Refoulements de fumée	7	4	-	11	9
Fausse alarmes pour fumée	227	109	-	336	316
Explosions	5	1	1	7	7
Constats suite incendie ou autre	35	21	-	56	114
Dérangements inst.électr.	9	6	-	15	21
Alertes injustifiées dues aux avertisseurs	571	323	-	894	758
Odeurs de gaz (ou autres)	98	39	1	138	146
Fuites d'hydrocarbures et chimiques	224	111	-	335	302
Alarmes fallacieuses	2	5	-	7	17
sous-total				3'014	2'868
<u>Sorties non prioritaires</u>					
Transports de blessés (centre municipal Vernets)	77	-	-	77	83
Sauvetages d'animaux	74	56	-	130	114
Dépannages d'ascenseurs	493	156	-	649	587
Préventions chutes de matériaux	110	55	-	165	114
Inondations	57	19	-	76	88
Interventions diverses	225	164	-	389	272
sous-total				1'486	1'288
Total général des interventions	2'770	1'720	10	4'500	4'156
en %	61,6	38,2	0,2	100	100
Total caserne principale	1'634	1'090	2	2'726	2'499
Total poste rive droite	709	430	7	1'146	1'066
Total poste rive gauche	430	197	1	628	591

Moyenne journalière d'interventions : 12,3 interventions

SERVICE DE LA PROTECTION CIVILE

1. **Personnel**

Au 31 décembre 1989, l'effectif du service est de 70 personnes. Ce chiffre comprend 3 personnes à mi-temps, un temporaire et une apprentie. La moyenne d'âge est de 43 ans.

2. **Mise en service de nouvelles installations**

En 1989, nous avons mis en service une construction combinée comprenant un poste d'attente, un poste sanitaire et un poste de commandement de quartier située sous l'école Le Corbusier. L'inauguration s'est déroulée le 3 novembre 1989 et a été suivie des traditionnelles portes ouvertes, le vendredi soir et le samedi matin, à l'intention des habitants des quartiers avoisinants.

3. **Activités régulières du service**

Comme l'an dernier, toutes les formations du Service pionniers et lutte contre le feu de même que les organes directeurs des secteurs ont passé une nuit dans un dispositif de protection civile à l'occasion de leur exercice bisannuel.

Par ailleurs, les secteurs 12, 14, 16 et 18 ont été appelés à suivre un cours combiné d'état-major de 6 jours à Schwarzenburg.

En 1989, grâce à la collaboration du Service des bâtiments, certains travaux d'utilité publique ont été réalisés par nos formations de pionniers dans le cadre de leur exercice bisannuel.

9 entreprises possédant leur propre organisme de protection civile ont accompli un cours de 5 jours à notre centre de formation de Richelien. Cette semaine leur a permis d'exercer toutes les phases de mise sur pied en cas de catastrophe.

Le nombre de jours de cours organisés en 1989 se décompose ainsi :

- 409 jours de cours à notre centre d'instruction de Richelien,
- 212 jours de cours en ville,
- 58 jours de cours pour les organismes de protection d'établissement.

Pour ce qui est du matériel, nos moyens n'ont pas évolué d'une manière spectaculaire. Nous avons toutefois acquis en 1989 l'équipement et le matériel pour un détachement d'assistance supplémentaire. Nous disposons ainsi de 4 détachements, pouvant accueillir chacun 200 personnes sinistrées.

Notre réserve d'eau potable, commencée en 1988, a passé de 90 000 à 191 760 litres, stockés en sachets plastique d'un litre répartis dans plusieurs dépôts protégés.

Il faut également mentionner que sur les 81 motopompes type 1 prévues, nous disposons actuellement de 62 unités, dont 23 acquises en 1989.

Tout notre matériel est entretenu et contrôlé régulièrement, afin de pouvoir être engagé en tout temps. Il nous arrive fréquemment de le prêter à d'autres services de l'administration.

L'effectif des personnes astreintes et formées se chiffre à fin 1989 à 8041 personnes.

Ce chiffre, en diminution de 95 personnes par rapport à l'année dernière, s'explique par le fait des déménagements dans d'autres communes, d'autres cantons ou à l'étranger; ainsi, 1184 départs ont été enregistrés en 1989.

A fin 1989, 323 personnes ayant atteint la limite d'âge ont été libérées de leur obligation de servir dans la protection civile.

Sur le plan de l'exploitation, 19 103 repas ont été préparés pour les exercices en ville et à notre centre d'instruction de Richelien.

Nos locaux, régulièrement utilisés pour l'organisation des cours, et de plus en plus sollicités pour le logement de groupements, sociétés et autres, nécessitent un entretien continu et très soigné.

A titre indicatif, les deux plus importantes locations accordées en 1989 ont été le logement des prérequérents d'asile (9560 nuitées du 16 septembre au 16 décembre), et celui des participants aux Fêtes de Genève (1379 nuitées).

Globalement, pour 1789 lits disponibles répartis dans divers ouvrages, 20818 nuitées ont été comptabilisées en 1989. Cela représente une augmentation de 6530 nuitées par rapport à 1988.

Nos appartements de secours de la rue de Carouge et des Terreaux-du-Temple ont été également d'une grande utilité lors de sinistres, puisque 3515 nuitées ont été enregistrées, soit 545 de plus que l'an passé.

Cette année a été marquée par la fin de la réalisation des plans se rapportant à la planification générale de la protection civile, ce qui a représenté un travail considérable pour notre section des constructions.

Dans le cadre du contrôle des abris privés, 228 abris ont été visités par nos spécialistes et 78 abris ont nécessité une remise en état, aux frais des propriétaires d'immeubles. La baisse des contrôles par rapport à l'an dernier est due au départ de l'un des deux collaborateurs chargés de ce travail, collaborateur

qui n'a pas pu être remplacé durant l'année. Le bilan des places protégées au 31.12.1989 est le suivant :

- 156077 places ventilées,
- 14739 places non ventilées.

Le personnel de la section technique s'est chargé des travaux mensuels d'entretien et de révision de nos ouvrages, ainsi que de différents travaux de réparations, améliorations, peinture, désinfection et nettoyage. Des révisions ont été effectuées sur les agrégats d'installations particulièrement sollicitées. La section a également poursuivi les travaux de modification de l'installation électrique conventionnelle du poste de commandement local en une installation protégée «EMP» (protection contre les impulsions électromagnétiques engendrées par une explosion nucléaire).

Il est à mentionner que la gestion des pièces de rechange a été introduite sur informatique.

4. Activités extraordinaires du service et activités rattachées au service

Les deux essais annuels des sirènes se sont déroulés comme prévu le premier mercredi des mois de février et septembre. Deux sirènes supplémentaires ont été installées, respectivement à la rue des Charmilles et sur la maison de retraite du Petit-Saconnex. Afin d'atteindre une diffusion optimale de l'alarme, la modification du réseau de sirènes se poursuivra en 1990, notamment dans les quartiers de la gare Cornavin et de la Jonction.

Nous avons organisé, à l'intention de l'Organisation internationale de la protection civile, un séminaire du 27 février au 3 mars et un autre du 7 au 25 août. Ces séminaires, qui se sont déroulés à notre centre d'instruction de Richelien, ont réuni les représentants d'une dizaine de nations.

5. Manifestations

Comme chaque année, nous avons collaboré à l'Association genevoise pour la protection civile dans le cadre de la 7^e édition de son stand à la Foire de Genève, du 8 au 19 novembre 1989. Les thèmes abordés durant cette exposition ont été «L'intervention de la protection civile en cas de catastrophe» et «Le matériel d'équipement des abris». Notre section matériel a participé à la conception et à la mise en place du stand et plusieurs de nos collaborateurs ont assuré la permanence afin de répondre aux questions des visiteurs. Près de 800 personnes ont pris part au concours organisé sur le thème de l'intervention de la protection civile en cas de catastrophe.

6. Projets à court terme

La recherche d'emplacements pour la construction de nouveaux dispositifs de protection civile est notre principale préoccupation. Compte tenu des nouvelles dispositions prises en matière de construction, force est de constater qu'il est plus souvent question de rénovation de bâtiments que de reconstruction, ce qui présente pour nous un grand handicap puisque dans ce cas, nous ne pouvons plus songer à réaliser un ouvrage de protection civile.

L'événement de l'année 1990 sera la commémoration du 25^e anniversaire du Service de protection civile. Nous saisissons cette occasion pour organiser des journées portes ouvertes dans les différents postes de commandement de la Ville, dans le but d'informer le public sur la mission et les moyens de la protection civile, et de faire connaître à chaque habitant la place d'abri qui lui est attribuée.

A cette même occasion, nous organiserons sur tout le territoire de la commune une vente de berlingots d'eau potable, similaires à ceux stockés dans nos dépôts. Le bénéfice de cette action sera intégralement versé au profit des aveugles et des chiens d'aveugles.

SERVICE DU DOMAINE PUBLIC

1. Personnel

Au 31 décembre 1989, l'effectif du service comptait 24 collaboratrices et collaborateurs.

2. Activités régulières

a) Administration, halle, marchés, étalagistes

— Halle de Rive

L'exploitation de la Halle de Rive s'est déroulée régulièrement et dans de bonnes conditions, toutes les cases, frigos, caves étant occupés.

Suite à une modification des tarifs dès le 1^{er} avril 1989, les recettes se sont accrues.

— Marchés

La fréquentation dite régulière (emplacements fixes à l'année) est stable.

	1987	1988	1989
Nombre de places attribuées à l'année . .	1129	1114	1121

	1987	1988	1989
Nombre de places attribuées à l'année . .	1129	1114	1121
Nombre de titulaires (fruits et légumes, fleurs, etc.)	294	291	289
Nombre de titulaires (marché aux puces)	146	146	144

En revanche, les recettes provenant des marchands au ticket (fréquentation «au jour le jour») sont en augmentation.

Les marchés de tous genres connaissant un grand succès auprès de la population, plusieurs nouveaux marchés sont actuellement à l'étude (Jonction, Grottes, Champel, Acacias).

Le marché de la Jonction devrait s'ouvrir déjà au printemps 1990.

– *Etalagistes*

Les emplacements d'étalagistes sur les quais ont été maintenus au même nombre que l'année précédente, malgré de nombreuses demandes.

b) *Manifestations*

365 dossiers ont été traités en 1989 contre 296 en 1988.

De nombreuses permissions ont été délivrées pour des stands d'information de tous genres (politique, action en faveur de divers pays, etc.). La place du Molard est particulièrement sollicitée pour ce genre de manifestation.

De nombreux événements habituels et extraordinaires ont eu lieu sur la plaine de Plainpalais (4 cirques, champs de foire, cascades, Solvita, Action'Studio, etc.).

c) *Empiètements divers*

1032 autorisations pour enseignes et accessoires divers ont été délivrées en 1989 contre 1050 en 1988.

Pour les fouilles, ancrages, vidanges et occupations diverses, le nombre d'autorisations s'élève à 5702.

La mise en vigueur du nouveau règlement fixant les tarifs des empiètements ayant provoqué des contestations, quelques adaptations ont été réalisées.

La facturation envoyée durant l'été 1989 a dû être annulée en raison des nombreux problèmes qu'elle posait (manque d'information préalable, présentation peu claire, erreurs). Une deuxième facturation a été expédiée en fin d'année.

L'informatisation du service s'est poursuivie et devrait se terminer dans le courant de l'année 1990.

3. Activités prévues

- Mise en place d'une structure comptable indépendante de la technique.
- Mise à jour du fichier inventaire des empiétements (en fonction du personnel disponible).
- Réorganisation des emplacements pour la publicité.

Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

M. Guy-Olivier Segond, conseiller administratif

1. Direction et secrétariat du département

Introduction

La direction et le secrétariat du département ont une tâche importante et variée : indépendamment des questions d'ordre général (budget, personnel, locaux, informatique, etc.), ils fonctionnent comme un instrument de liaison avec le Conseil administratif tout en donnant une direction générale à l'activité des services.

Prenant les décisions d'ensemble et décidant de la politique générale, la direction et le secrétariat soutiennent l'activité administrative, technique, financière, sociale ou juridique des services et aident leurs responsables à résoudre les problèmes les plus divers.

Propositions du Conseil administratif

Les principales propositions du Conseil administratif concernant le département ayant été présentées et/ou votées par le Conseil municipal sont les suivantes :

- N° 158 en vue de l'ouverture d'un 8^e crédit de 5 600 000 francs destiné à des travaux d'aménagement de réfection et de transformation dans diverses écoles de la Ville de Genève.
- N° 182 relative à la garantie financière accordée par la Ville à Télégenève SA.
- N° 241 relative à l'ouverture d'un crédit de 4 000 000 de francs destiné au financement des contrats de culture en vue de poursuivre l'effort de renouvellement du patrimoine arborisé de la Ville de Genève.

- N° 209 sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de loi modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la Ville de Genève, section Plainpalais.
- N° 216 sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'adoption du règlement de quartier N° 27-749-148 situé dans le secteur du rond-point de Rive de la section Genève-Cité.
- N° 181 en vue de l'adoption du projet de loi déclarant d'utilité publique la construction du groupe scolaire «Les Genêts», sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex.
- N° 193 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 1 300 000 francs destiné à la révision du schéma directeur de la Ville de Genève 2001.
- N° 200 relative à l'initiative populaire municipale pour «l'aménagement du triangle de Villereuse».
- N° 201 projet de délibération conforme à l'initiative populaire municipale «pour l'aménagement du triangle de Villereuse».
- N° 199 en vue d'une désaffectation du domaine public et d'un échange de parcelles sises rue Villereuse/rue Adrien-Lachenal/ruelle du Couchant (triangle de Villereuse).
- N° 243 relative à l'ouverture d'un crédit de 900 000 francs, destiné à l'étude globale des effets de la pollution atmosphérique sur les bâtiments de la Ville de Genève.
- N° 240 en vue de l'ouverture d'un crédit de 460 000 francs, destiné à une étude des sols des parcs, afin de limiter l'épandage d'engrais chimiques.
- N° 242 en vue de l'ouverture d'un crédit de 200 000 francs, destiné au financement d'une étude sur la pauvreté en ville de Genève.
- N° 244 en vue de l'adoption d'un règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance.
- N° 256 en vue de l'ouverture d'un quatrième et dernier crédit de 2 500 000 francs, destiné à l'installation de places de jeux pour enfants.
- N° 255 sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'adoption du plan localisé de quartier N° 28092-243 situé à la rue Barton dans le quartier des Pâquis.
- N° 257 sur demande du Département des travaux publics en vue de l'approbation du projet de loi modifiant le régime des zones de construction, section de Plainpalais.
- N° 261 sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28067-203, situé le long de la rue Moillebeau à l'angle du chemin du Point-du-Jour.

- N° 262 sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28120-212, situé à la rue Chabrey.

Commissions parlementaires

La commission des affaires sociales, des écoles et de la jeunesse, dont le secrétariat est assuré par la direction du département, a siégé à 22 reprises en 1989, sous les présidences de M^{me} Laurette Dupuis (de janvier au 11 mai) et de M^{me} Brigitte Polonowski Vauclair (du 25 mai au 31 décembre).

La commission de l'aménagement a siégé à 19 reprises en 1989, sous les présidences de M. Jean-Pierre Lyon (de janvier à mai) et de M. Alain Vaissade (de juin à décembre).

Interventions parlementaires

18 interventions parlementaires ont été transmises au département. Par ailleurs, le département a répondu à plus de 50 interventions parlementaires dans le courant de 1989.

2. Télé-réseau

En 1989, le télé-réseau est entré dans sa troisième année de construction. Sur le plan de l'exploitation commerciale, le réseau a connu un développement normal pendant l'année. Cependant, de nouvelles négociations de fond ont dû être menées avec la Société des régisseurs durant le premier trimestre 1989 visant à modifier le système des tarifs collectifs.

1. Conseil d'administration

En 1989, le conseil d'administration de la société présidé par M. Guy-Olivier Segond a tenu 4 séances. Les 26 membres du conseil, dont 14 administrateurs nommés par le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Genève, ont pris les décisions qui leur sont dévolues par les statuts. En juin 1989, l'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1988. Suite à son élection au Conseil d'Etat, M. Guy-Olivier Segond a démissionné de la présidence de la société le 11 décembre 1989.

2. Construction et exploitation du réseau

a) Pose du câble

A fin 1989, 203,5 kilomètres de câble ont été posés permettant de desservir 3978 immeubles représentant un potentiel de 73 000 logements, 5596 autori-

sations de passage ont été accordées par les régies et les propriétaires immobiliers.

b) *Négociations commerciales*

Au 31 décembre 1989, le principe de raccordement au télé-réseau est acquis pour 20 000 logements.

c) *Raccordements*

Le nombre de logements raccordés au télé-réseau en date du 31 décembre 1989 a été de 16 426 situés dans 807 immeubles.

3. *Programmes*

Dans le courant de l'année 1989, le télé-réseau a pu augmenter ses prestations pour ses abonnés. Suite à l'adjonction des programmes de télévision la 5, M6, la 7 et CNN, le télé-réseau offre à ses abonnés 23 programmes de télévision et 24 de radio.

4. *Autres communes*

En 1989, Télégenève a signé 2 conventions de fourniture de programmes avec les communes de Meyrin et du Grand-Saconnex. Cela porte à 5 le nombre de communes reliées au réseau de la Ville de Genève.

3. Coopération au développement

Les principaux projets de développement soutenus par la Ville en 1989 ont été présentés par la Fédération genevoise de coopération. Ils ont reçu un préavis favorable du Département fédéral des affaires étrangères. Il s'agit des projets suivants :

Genève-tiers monde

- Pérou: Habitat « Los Tallanes »	Fr. 85 000.—
- Togo: Association village entreprise	Fr. 33 630.—
- Ruanda: Enfants de la rue à Kigali (3 ^e phase)	Fr. 71 051.—
- Tchad: Projet hydraulique du centre de formation sociale, sanitaire et rurale de Moissala	Fr. 19 300.—
Déclaration de Berne	
- Pérou: Edition péruvienne du jeu Tiers-Mondopoly . .	Fr. 17 444.—
Frères de nos Frères	
- Haïti: développement agricole dans la Chaîne des Cahos	Fr. 64 865.—

Education et libération	
– Nicaragua: Ecole de topographie de Managua	Fr. 71 346.—
– Afghanistan: Ecoles et réservoirs d'eau à Samangan . .	Fr. 63 500.—
Terre des Hommes	
– Colombie: Centre de formation pour enfants travailleurs à Bogota	Fr. 31 837.—
– Uruguay: Réseau national d'information-coordination entre les organisations pour enfants défavorisés	Fr. 50 000.—
– Sénégal: Appui aux enfants et jeunes de la rue	Fr. 46 500.—
Mouvement pour la coopération internationale	
– Brésil: Formation des responsables d'associations de quartiers et de favelas	Fr. 32 725.—
Centre social protestant	
– Algérie: Electricité solaire pour les camps de réfugiés sahraouis	Fr. 100 000.—
Jardins de cocagne	
– Sénégal: Extension du projet d'autodéveloppement vil- lageois de Sinthiou-Boubou	Fr. 90 663.—
Helvetas	
– Paraguay: Programme agricole San Pedro y Misiones	Fr. 3 500.—
– Malaisie: Aide financière à Sahabat Alam Malaysia . .	Fr. 10 420.—
Alborada	
– Chili: Programme de formation pour jardinières d'en- fants	Fr. 55 300.—
– Chili: Amélioration de centres d'appui scolaire à San- tiago	Fr. 35 223.—
Enfants du Monde	
– Haïti: Centre de formation de Café Lompré	Fr. 51 485.—
Total	<u>Fr. 933 789.—</u>

Opération «Reconstruisons La Arena»

Quatre ans après le début des travaux, ce projet est aujourd'hui terminé. En 1989, la somme de 13 259.05 francs a été versée et le compte a été soldé au 30 novembre 1989.

D'autre part, les recettes provenant de la vente du livre «Une île dans le désert» se sont élevées au 8 décembre 1989 à 30 123.50 francs.

4. Aide humanitaire

Croix-Rouge suisse

– Tremblement de terre en Arménie	Fr. 100 000.—
Total	<u>Fr. 100 000.—</u>

SERVICE SOCIAL

1. Affaires générales

1.1 Personnel

A fin décembre 1989, le service social comptait 180 collaborateurs et collaboratrices répartis dans les différents secteurs d'activité suivants :

– direction et administration	6 %
– aide à domicile	50 %
– blanchisserie	11 %
– action sociale	17 %
– immeubles avec encadrement	9 %
– animation socio-culturelle	3 %
– foyer de jour	4 %

1.2 Budget

Le budget annuel de l'exercice 1989 prévoyait un montant de dépenses de 23 501 852 francs, et un montant de recettes de 10 250 000 francs.

Les dépenses étaient ventilées comme suit :

– salaires et charges sociales	36 %
– locaux (loyer et entretien)	4 %
– frais généraux	15 %
– prestations financières	29 %
– subventions	16 %

1.3 Locaux

Trois nouvelles structures ont été ouvertes durant l'année :

- le Club des aînés de Vieusseux a pris possession de ses nouveaux locaux à la Résidence des Franchises ;
- le Centre social de Champel a été implanté dans des locaux appartenant à la Paroisse protestante et aménagés à cet effet ;

- l’antenne sociale des Asters, extension du centre social du même nom, destinée plus spécifiquement au regroupement des services d’aide à la maison (SASCOM, AMAF, SSVG) a été ouverte rue Chandieu.

Actuellement, le service déploie son activité au sein de 31 structures, très largement décentralisées :

- 13 clubs d’aînés
- 8 centres sociaux
- 3 antennes sociales
- 4 immeubles ou groupes avec encadrement infirmier
- 1 foyer de jour
- 1 blanchisserie
- 1 direction.

2. Action financière et sociale

Conformément aux dispositions du règlement du Conseil administratif relatif aux prestations financières municipales, le service a versé aux personnes en ayant fait la demande et remplissant les conditions d’octroi :

- 4482 prestations sociales à 5013 personnes ;
- 105 allocations sociales à 182 personnes.

La progression déjà signalée antérieurement s’est confirmée à savoir respectivement de 371 dossiers (prestations sociales et 15 dossiers (allocations sociales)).

Rappelons que les bénéficiaires des prestations sociales doivent émarger aux prestations de l’aide cantonale aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides servies par l’OAPA.

La plupart des bénéficiaires sont des personnes âgées, parmi lesquelles on peut compter cinq centenaires et vivant seuls (80 %).

Les bénéficiaires majoritaires sont les Confédérés (51 %), suivis des Genevois (32 %), et des étrangers (17 %).

Les bénéficiaires des allocations sociales sont également en augmentation, phénomène confirmant la précarisation des conditions de vie de certains de nos concitoyens.

La nationalité étrangère caractérise la majorité des allocataires (63 %). Il s’agit principalement de personnes âgées de moins de 65 ans vivant seules (50 %), vivant en couples (30 %), ou encore en ménage à trois personnes (20 %).

En ce qui concerne les montants alloués, 73% des ayants droit se voient appliquer le barème supérieur (montant équivalent à la prestation sociale), 20% le barème moyen (75% de la prestation) et 7% le barème inférieur (50% de la prestation).

Le montant versé au titre de ces deux formes de prestations financières a été de l'ordre de 8 564 900 francs, soit une augmentation de 1 974 200 francs par rapport à l'exercice précédent.

L'action sociale proprement dite menée par le service se déploie dans les 8 centres sociaux de quartier implantés dans les différents secteurs de notre ville, où assistants sociaux et secrétaires sociales dispensent information, aide, conseils et soutien dans différentes démarches d'ordre socio-administratif.

La clientèle constituée de bénéficiaires ou d'autres personnes est en augmentation de plus de 15% par rapport à 1988.

L'effort de coordination de l'activité des centres est couronné de succès: la collaboration inter-services est excellente et la convention d'utilisation de ces locaux donne pleine satisfaction.

Dans le domaine de l'information sociale, il convient de signaler la mise en service de SESAME, premier serveur télématique du social à Genève, lequel offre l'accès à son information en parfaite complémentarité avec RELAIS, serveur spécialisé dans le domaine socio-culturel, plus spécialement destiné à la jeunesse.

SESAME comporte près de 3850 pages consultables au moyen de 21 terminaux (Minitel) situés dans les centres sociaux ou les maisons de quartier, et contribue ainsi grandement à l'information sociale instantanée des spécialistes comme du grand public.

3. Aide à domicile

3.1 Aide ménagère

Les 90 collaboratrices de ce secteur ont apporté leur aide durant l'année à 1060 ménages pour un total de 63 000 heures de travail.

Les ménages suivis sont majoritairement constitués de personnes seules (91%), généralement de sexe féminin (82%), d'origine confédérée (52%) et dont l'âge se situe dans la tranche de 75 à 89 ans.

La périodicité prédominante de prise en charge est de 2 heures hebdomadaires (62%), les personnes ayant besoin d'une prise en charge plus importante s'élevant à 14% du total des clients.

3.2 Blanchisserie

Les 945 clients de cette structure ont pu faire entretenir (laver, raccommoder, repasser) 37600 kilos de linge, ce qui a occasionné 7600 livraisons, lesquelles ont produit une recette de 156000 francs, soit 20,50 francs par lessive livrée.

3.3 Appareils de sécurité à domicile

Trois systèmes complémentaires sont actuellement disponibles :

- le Care-Alarm, assurant une liaison *sonique* entre l'appelant et son voisinage par le truchement du *réseau électrique* ;
- le TéléAlarm S8, permettant à l'appelant de se mettre en relation *téléphonique* automatique avec quatre répondants successifs ;
- le TéléAlarm MLS, version améliorée du modèle précédent, en ce sens qu'il offre la possibilité de communication *interphonique* immédiate, sans que l'appelant soit obligé d'être à son téléphone, grâce à un micro-amplificateur incorporé dans l'appareil et permettant le dialogue avec l'écouter depuis tout point de l'appartement.

A fin 1989, 49 Care-Alarm, 52 TéléAlarm S8 et 187 TéléAlarm MLS sont en fonction, soit un total de 282 appareils, pour une augmentation annuelle de 42 appareils.

Durant 1989, 206 appareils ont été installés par les collaborateurs du service préposé à cette fonction.

Il convient de signaler que cette opération se déroule en parfaite collaboration avec l'Hospice général.

Ces deux partenaires ont saisi l'occasion de la reprogrammation des TéléAlarm nécessitée par le changement de numérotation téléphonique du 21 avril 1989 pour demander l'avis des utilisateurs, par le truchement de collaborateurs bénévoles (étudiants en électricité et en électronique).

Une autre étude, ayant porté sur les appels lancés durant quatre mois, a permis de compléter les informations disponibles sur les détenteurs d'appareils, démontrant l'opportunité évidente de cette prestation qui renforce les réseaux de solidarité sans provoquer des coûts d'exploitation hors de proportion avec le nombre moyen et la nature des appels déclenchés.

4. Habitat adapté

Si le bien-être à domicile reste le souhait principal des personnes âgées, il arrive que la limitation de leur indépendance nécessite le recours à des structures particulières :

4.1 *Logements avec encadrement infirmier*

Ces logements sont situés dans divers immeubles ou groupes d'immeubles répartis dans quatre quartiers de notre ville : Jonction (Sainte-Clotilde), Saint-Jean (quai du Seujet), Plainpalais (Minoteries) et Eaux-Vives (Montchoisy).

Le rôle des collaborateurs(trices) de ces structures consiste à prodiguer aux locataires, qui en éprouvent le besoin, des soins infirmiers et l'aide à l'accomplissement des actes de la vie courante, dans un souci de préservation de l'autonomie des personnes aidées.

339 personnes vivant généralement seules (81 %), âgées pour la moitié entre 75 et 80 ans, ont été suivies durant l'année 1989 par des équipes d'encadrement.

92 personnes se sont acquittées d'un forfait mensuel pour les soins qui leur ont été prodigués, pour un total de 485 mois de forfait.

4.2 *Salle à manger de Sainte-Clotilde*

Le but poursuivi par les animatrices de cette structure est de favoriser la reconstitution d'une vie sociale dans un immeuble avec encadrement infirmier où l'on a enregistré une forte tendance au repli sur soi.

Acte convivial par excellence, le repas constitue un moyen apprécié pour atteindre cet objectif.

Durant l'année écoulée, 169 repas ont été servis pour un total de 3506 couverts, avec une moyenne de 20 participants par repas.

Le succès remporté par le repas mensuel du dimanche s'est poursuivi, confirmant ainsi le désir des convives de lutter contre un isolement particulièrement cruel ces jours-là.

4.3 *Foyer de jour Soubeyran*

103 personnes ont été accueillies durant l'année, pour une fréquentation journalière moyenne de 13,7 personnes.

Des visites d'essai ont débouché sur une inscription.

Le nombre total des journées d'accueil s'est élevé à 3239, soit 511 journées de plus qu'en 1988.

Le rythme de fréquentation le plus courant est de 2 jours hebdomadaires, le taux de renouvellement des clients représentant 58 % de la population suivie.

En outre, pour faire face à l'exiguïté des locaux, l'équipe a mis en place une action « plat du jour » qui vise à une réinsertion progressive des clients dans leur quartier, où ils peuvent prendre leur repas en petits groupes.

5. Action socio-culturelle

5.1 Clubs d'aînés

Au 31 décembre 1989, les 13 clubs d'aînés situés en Ville de Genève comp- taient 2205 membres, soit 10 % de plus qu'en 1988.

Il s'agit pour la majorité de femmes (82 %), et de personnes situées entre 75 et 89 ans (64 %), et de 8 centenaires.

Organisées par le comité du club en collaboration avec l'équipe d'anim- ation du service, les activités de prédilection des clubs sont les repas pris en commun (généralement un repas mensuel), les excursions, les visites à carac- tère culturel, les jeux de société divers (scrabble, loto, yass, bridge), les confé- rences et projections de films, les activités chorales et de création artisanale, la commémoration des fêtes rythmant l'année.

Responsables de clubs et direction du service ont consacré plusieurs jour- nées de travail réparties durant l'année à la redéfinition des raisons d'être des clubs et à la clarification de leurs rapports avec le service.

5.2 Autres activités d'animation

Deux sessions d'expression théâtrale ont été organisées en collaboration avec des comédiens professionnels. Au-delà de la familiarisation avec les tech- niques liées à cet art, les participants ont entrepris la création d'une œuvre collective intergénérationnelles dont la présentation publique est prévue pour le courant 1990.

5.3 Nouvelle Roseraie

Copropriété de l'Hospice général et de la Ville de Genève, cette maison de vacances pour personnes âgées est située à Saint-Légier-sur-Vevey. Elle compte 31 lits et reçoit ses hôtes durant 11 mois de l'année pour des séjours d'une moyenne de trois semaines.

Ainsi, durant la période s'étendant du 14 décembre 1988 au 8 novembre 1989, la maison a été fréquentée par 533 personnes (403 femmes et 130 hom- mes) au gré de 22 séjours totalisant 47 semaines.

Le nombre des journées de pension s'est élevé à 8613 journées, en diminu- tion de 350 nuitées par rapport à l'année record que fut 1988. La moitié des

journées de pension (4306) concernent des personnes domiciliées en Ville de Genève.

5.4 *Voyages et vacances*

Afin de permettre aux plus défavorisés de nos concitoyens âgés et/ou handicapés de bénéficier d'un changement d'air ainsi que l'opportunité de vivre une expérience de groupe, des excursions et des séjours de vacances ont été mis sur pied à différentes périodes de l'année.

Dans le domaine des petites sorties, deux balades en Suisse (Saillon et Brienz) ainsi que trois voyages de quatre jours (Provence, Alsace et Nouvel-An à Paris) ont attiré 174 participants.

Au chapitre des vacances, Château-d'Œx, le Tessin, l'Adriatique, la Côte d'Azur et les Landes ont vu la fréquentation de 113 personnes.

Soucieux de développer une action préventive, le service a également mis sur pied deux séjours destinés à la santé, soit un séjour d'initiation au thermalisme et un séjour de maintien de la forme, auxquels 48 personnes ont participé.

Enfin le créneau « Vacances pour personnes handicapées » s'est développé. Au désormais traditionnel séjour du lac de Biemme (Montagne de Douanne) est venue s'ajouter une nouvelle formule analogue à la pratique des centres aérés : des personnes handicapées ont été cherchées, puis ramenées à leur domicile après un séjour de 11 jours, pendant lequel elles ont bénéficié d'un programme varié basé sur l'intégration sociale, la réalisation de projets sortant de l'ordinaire et la création de liens d'amitié.

L'accompagnement des séjours par des personnes non professionnelles (jeunes retraités) s'est poursuivi et intensifié, à la satisfaction générale de tous.

5.5 *Spectacles, concerts et autres manifestations*

Les bénéficiaires des prestations financières ainsi que les membres des clubs peuvent disposer de billets à prix réduit pour des représentations théâtrales ou musicales.

Durant la saison artistique 1988-1989, 1777 billets ont été vendus pour 7 spectacles et 166 billets pour 4 concerts. La chute des ventes enregistrée cette année est due à l'absence de « Revue ».

Par ailleurs, 3467 billets de cirque (Knie et Nock) ont été vendus.

Enfin, les bénéficiaires ont été conviés à deux manifestations désormais traditionnelles : la Fête de l'Escalade (426 personnes) et la Fête du Printemps (355 personnes) dont le thème de la journée a été consacré au canton de Vaud.

Il convient de relever que pour ces diverses manifestations ainsi que les voyages et vacances, le service a introduit un système d'inscription centralisé à l'Arcade d'information municipale, nouvelle procédure qui donne grande satisfaction.

SERVICE DES ÉCOLES ET INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE

1. **Affaires générales**

Le Service des écoles occupe 61 collaborateurs réguliers (20 pour le personnel administratif et technique et 41 concierges d'écoles) auxquels il convient d'ajouter 89 employés temporaires (y compris les jeunes gens et jeunes filles pendant les vacances d'été), soit au total : 150 collaborateurs.

Le budget de fonctionnement du service correspond à environ 7,9% du budget total de la Ville.

Au cours de l'année, le service a inauguré les installations suivantes : restaurant scolaire et 3^e étape de l'école Le Corbusier, rénovation de l'école Bertrand, rénovation de la 1^{re} étape de l'école des Plantaporrêts, rural de La Rochette à Longirod, colonie de vacances pour personnes mentalement handicapées de Genolier, résidence Le Voltaire pour le logement des apprentis et jeunes travailleurs, ainsi que diverses places de jeux.

2. **Bâtiments scolaires**

Le service a la responsabilité de 69 bâtiments scolaires, 39 salles d'éducation physique, 8 pavillons et 12 classes dans les immeubles locatifs.

Le nouveau règlement relatif aux constructions scolaires (C 1 5,6) a été adopté par le Conseil d'Etat en juin 1989.

La direction du service a élaboré le programme des futures constructions scolaires prévues.

La rénovation de certaines écoles s'est poursuivie grâce aux crédits extraordinaires votés par le Conseil municipal.

Les travaux d'entretien annuels ont également été réalisés selon le programme établi.

3. Activités parascolaires

Le service des écoles subventionne 15 restaurants scolaires représentant 12 associations.

Durant l'année scolaire 1988/1989, 223 427 repas ont été servis dans ces différents restaurants scolaires.

Sur l'ensemble de ces établissements, une augmentation de 13 998 repas a été enregistrée.

Les activités surveillées consistent en une prise en charge des élèves de 16 h 10 à 18 h. 2100 élèves ont fréquenté ces activités en 1988/1989. Ceux-ci étaient répartis dans 185 groupes installés dans 65 bâtiments scolaires de la ville, soit une moyenne de 11,35 élèves par groupe.

Les études surveillées sont destinées aux classes des degrés 5P et 6P. En 1988/1989, 63 groupes, totalisant 729 élèves, ont été ouverts dans 22 écoles de la ville.

4. Fêtes des écoles

La fête des écoles enfantines a eu lieu le jeudi 29 juin, par beau temps, les 3635 participants ont profité pleinement du cortège et des attractions mises à leur disposition dans le jardin des Bastions.

Le samedi 1^{er} juillet, les élèves des écoles primaires prenaient, à leur tour, possession du parc des Bastions, du parc Trembley, de la Perle du Lac (nouvel emplacement) et du parc des Eaux-Vives. 907 élèves étaient présents dans les emplacements décentralisés, soit les écoles des Crêts-de-Champel, de Budé et Hugo-de-Senger.

5. Promotions civiques

Une seule cérémonie a été organisée au Victoria Hall, le mercredi 21 novembre 1989.

857 jeunes filles et 693 jeunes gens, soit 1550 participants ont prêté serment devant les corps constitués du canton. Cette cérémonie était présidée par M. Guy-Olivier Segond, conseiller administratif.

6. Places de jeux

Dans le cadre du troisième crédit extraordinaire de 3 000 000 de francs accordé le 3 mars 1987 par le Conseil municipal, le Service des écoles a pu terminer les aménagements suivants :

Ecoles: Charmilles (éolienne), Crêts-de-Champel (mur à grimper), Vollandes.
Parcs: square Simon-Durand, ancien Palais du désarmement (projet conduit par la division des constructions, en collaboration avec le Service des sports), Clinique de pédiatrie, la Toupie (annexe du Centre de loisirs des Asters).

7. Ludothèques

Sept ludothèques ont fonctionné en 1989. Il s'agit de Saint-Jean, de Servette-Vidollet, de «La Marelle» aux Franchises, de Plainpalais, de Pâquis-Sécheron, des Crêts et de la Vieille-Ville. Faute de locaux appropriés, la ludothèque des Eaux-Vives est restée fermée. Elle sera réouverte courant 1990 dans une arcade sise au 26, rue du Nant.

8. Marché aux puces

Organisés au printemps, le jeudi 25 mai, et en automne, le jeudi 21 septembre, les 12^e et 13^e marchés aux puces par et pour les enfants ont rencontré à nouveau un grand succès, par un temps idéal.

9. Colonies de vacances

Légère augmentation des journées, qui passent de 17465 à 17963.

Les travaux du rural de Longirod terminés, celui-ci a été inauguré le 22 mai.

La construction du centre de vacances pour personnes mentalement handicapées, à Genolier, a été achevée. Les bâtiments ont été inaugurés le 3 novembre.

10. Gérance des locaux

Les demandes de locaux émanant des groupements, associations et sociétés sont toujours nombreuses. L'informatisation de ce secteur a débuté pour rationaliser les tâches et mieux répondre aux besoins des demandeurs.

Par ailleurs, le Service des écoles a loué à l'Etat 57 classes dans les bâtiments primaires pour l'enseignement secondaire.

11. Auberge de jeunesse

Le nouvel établissement a enregistré 65 283 nuitées, soit une augmentation de 5983 nuitées.

12. Centres de loisirs et de rencontres

Les 8 centres de loisirs de la Ville connaissent une activité grandissante et sont fréquentés, avec assiduité, par les enfants, les adolescents et les adultes.

Les fêtes de quartier remportent chaque fois un grand succès populaire.

Le nombre de journées des centres aérés a augmenté.

Le Relais a connu de nombreux développements et améliorations de son contenu.

13. Maison des jeunes

En 1989, le Théâtre de Saint-Gervais a accueilli 25 spectacles et pièces de théâtre, dont 7 créations.

De nombreux stages, sous les thèmes du regard, de la voix et de la parole ont été organisés.

Saint-Gervais, au carrefour de la communication vidéo et informatique, se développe comme centre de formation (nombreux stages), de recherche (5 ateliers de la publication assistée par ordinateur à la vidéo, en passant par l'électro-acoustique).

Saint-Gervais s'est constitué une collection unique d'art vidéo composée aujourd'hui de plus de 150 titres.

SERVICE DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT (SEVE)

1. Affaires générales

1.1 Direction

Au 1^{er} janvier, M. Luc-Eric Revilliod, ingénieur horticole ETS, a été promu à la direction du service au poste d'adjoint de direction.

1.2 Personnel

Comme l'année précédente, l'effectif du personnel se monte à 184 ½ postes. Néanmoins, deux postes ont été transformés afin de permettre l'engagement d'une dessinatrice-paysagiste et d'une téléphoniste.

Les mouvements du personnel pendant l'année sont les suivants :

— départs à la retraite 3

- départs par démission ou transfert	10
- engagements de fonctionnaires	14
- promotions internes	8
- engagements d'apprentis	5
- apprentis ayant terminé leur formation	3

Pour répondre aux demandes du Tribunal de la jeunesse et du Service de protection de la jeunesse, le service a occupé 46 jeunes, garçons et filles, qui ont accompli 84 journées de travail dans les divers établissements.

Enfin, dans le cadre de l'action poursuivie par le Conseil administratif, 24 étudiants et étudiantes ont pu travailler dans nos différentes équipes pendant leurs vacances d'été. Par ailleurs, 34 employés temporaires et stagiaires ont travaillé dans le cadre du service, de même que 3 chômeurs en fin de prestations sur le fonds chômage.

1.3 Budget

Le budget du service s'est élevé à 18959940 francs en 1989, en augmentation d'environ 1,1 million de francs par rapport à 1988.

1.4 Locaux

Deux nouveaux locaux vestiaires ont été mis à la disposition du service, soit à la rue Louis-Favre, dans le nouvel immeuble des «Schtroumpfs», et à l'école Le Corbusier. L'équipe du Jardin anglais a bénéficié d'une nouvelle roulotte dans l'attente d'une réfection de ses locaux actuellement insalubres.

Enfin, le Conseil municipal a approuvé les crédits nécessaires à la reconstruction du bâtiment sis 116, rue de Lausanne, détruit à Pâques 1987 par un incendie. Les travaux débiteront en 1990.

1.5 Matériel et véhicules

Conformément au budget et en plus des remplacements usuels, un nouveau véhicule tout terrain a été acquis pour l'équipe d'élagage, ainsi qu'une deuxième pelle-rétro. Enfin, le service a acquis un véhicule électrosolaire urbain, l'onyx, de construction genevoise.

2. Climatologie et végétation

Comme en 1988, 1989 a été caractérisée par une longue période de végétation résultant d'un printemps précoce, d'un automne tardif, et d'un déficit pluviométrique préoccupant sur l'ensemble de la Suisse. A fin décembre, on enregistre à Genève un passif hydrique de plus de 400 litres par mètre carré.

Cette sécheresse est la conséquence d'une situation anticyclonique persistante sur l'Europe occidentale déviant les perturbations atlantiques vers le Nord du continent.

Dans certaines régions du pays, le mois de janvier s'est révélé le plus chaud depuis le début des mesures en 1882. Cette situation s'est prolongée jusqu'au milieu du mois suivant. Puis la pression atmosphérique a fortement chuté pour atteindre, le 16 février, la valeur la plus basse enregistrée à Genève depuis le début des observations en 1864.

Les températures élevées de mars ont prolongé un hiver extraordinairement doux. Ces conditions exceptionnelles ont permis de terminer dans de bonnes conditions tous les travaux d'hiver.

Le début du printemps, lumineux et chaud, a rapidement réveillé la végétation avec une avance de vingt jours sur une année normale. En avril, nettement frais et pluvieux, la végétation s'est heureusement ralentie. Le mois suivant, un temps chaud et très ensoleillé a été favorable aux travaux de plantation des massifs.

Pendant la première quinzaine de juin, le temps est frais. Puis les températures deviennent rapidement estivales avec une activité orageuse importante, notamment lors de la dernière semaine du mois. Cette situation stable se prolonge les mois suivants. Le 21 juillet, on enregistre une température maximale de 35°C à Genève. Dès le 26 août, cette période caniculaire se termine brusquement par de violents orages nocturnes avec des vents de l'ordre de 115 km/heure. Une période de temps beau et chaud, du 16 au 22 septembre, a compensé la fraîcheur des premiers et derniers jours du mois.

En dépit de plusieurs invasions d'air polaire, octobre et novembre sont nettement plus chauds que la moyenne et la somme des heures de soleil atteint 150 % de la norme habituelle. Ces bonnes conditions ont été favorables à une végétation tardive.

En décembre, le Plateau se trouve sous un brouillard persistant. Toutefois, ces conditions ont été favorables aux travaux de plantation de nombreux arbres.

3. Espaces verts et environnement

3.1 Créations et améliorations

Dans le cadre de la politique d'extension des espaces verts, deux nouveaux parcs ont été ouverts au public : la promenade Théodore-Weber et l'extension du parc de Bourgoigne. Suite aux travaux des Services industriels de Genève, le

parc de Saint-Jean et la promenade de l'Observatoire ont été réaménagés en respectant les anciennes plantations. A Saint-Jean, il a fallu créer deux buttes arborisées afin de réduire les nuisances engendrées par le trafic motorisé. Avec l'aide du Service de la voirie, deux importants collecteurs ont été posés entre l'école de Beaulieu et la rue de Baulacre. Le service a également procédé à plusieurs renouvellements d'arbres d'alignement (allée centrale du parc Moy-nier, avenue Giuseppe-Motta, avenue du Cimetière).

3.2 *Entretien des espaces verts*

Toujours dans le souci de diminuer les coûts de main-d'œuvre, l'effort d'automatisation a été poursuivi. La promenade de l'Observatoire ainsi que les plantations des abords des bâtiments de Sciences II et III ont été équipés d'un système d'arrosage automatique. L'extension des réseaux d'arrosage dans les parcs de Geisendorf, des Franchises et de Bourgogne a été poursuivie.

3.3 *Etudes en cours*

La collaboration avec le Service d'aménagement urbain, le Service des écoles – chargé de la création des nouvelles places de jeux –, et le Service d'architecture a été fructueuse et a permis de concevoir des aménagements extérieurs selon les «normes» du SEVE permettant d'en rationaliser l'entretien.

Divers aménagements sont à l'étude : les bermes centrales des rues François-Dussaud, Lombard et Grand-Pré ; la transformation de l'ancienne place de jeux du parc Geisendorf en salle de verdure ; le local de filtration des eaux de la pataugeoire de Beaulieu ainsi que le renouvellement complet du réseau d'arrosage du parc.

4. **Etablissements, serres et cultures**

L'effort d'assainissement et de restructuration de la production entre les trois établissements horticoles s'est poursuivi en 1989.

Quelques améliorations ont été apportées à l'établissement de Beaulieu et le local des fleuristes a été équipé d'un nouveau plan de travail.

Aux Bornaches, le réseau de 450 m² d'arrosage est enfin terminé. Un nouveau carré de plantes vivaces pour la fleur à couper a été planté dans le haut de l'établissement de La Grange. Par ailleurs, une surface de stockage a été réaménagé par la construction d'une place en matière calcaire. Enfin, un nouveau système d'alarme climatique par bips équipe les trois établissements du service.

4.1 Cultures

Au printemps, de nouveaux bacs d'hydroculture ont été aménagés dans plusieurs services de l'administration municipale. Cette prestation a augmenté de 25 % le nombre de plantes vertes entretenues par le SEVE.

Les essais comparatifs de nouvelles plantes à massifs adaptées aux conditions urbaines ont permis d'améliorer le choix de ces végétaux. Aujourd'hui, ce sont plus de 40 genres, représentant 200 espèces et variétés qui ornent les massifs de la ville.

Le service s'est également associé aux travaux expérimentaux du Laboratoire des techniques agricoles et horticoles de Lullier sur l'utilisation agronomique du compost produit par l'unité de recyclage du Nant de Châtillon.

4.2 Statistique de production

	<i>Beaulieu</i>	<i>Les Bornaches</i>	<i>La Grange</i>	<i>Total</i>
Plantes en pots	8000	2000	13000	23000
Plantes à massifs	130000	178000	116000	424000
Fleurs coupées	<u>56000</u>	<u>84000</u>	<u>8000</u>	<u>148000</u>
Total	194000	264000	127000	595000

5. Abattages et plantations

5.1 Arbres et arbustes

Afin de renouveler le patrimoine arborisé de la Ville, 153 arbres ont été abattus. Ils ont été remplacés par plus de 200 grands arbres. Par ailleurs, 2500 arbustes, 5000 plantes tapissantes, 800 plants forestiers et plus de 3500 rosiers ont été plantés entre le printemps et l'automne 1989.

5.2 Contrats de culture

Actuellement, la Ville dispose de 1700 arbres sous contrat pour un montant estimé d'environ 1,3 million de francs. Ces végétaux sont destinés à la création et au renouvellement des allées et des plantations arborisées dans les rues et les parcs de notre cité.

Un crédit extraordinaire de 4 millions de francs a été demandé au Conseil municipal afin d'assumer les prochaines échéances de 1991-1992.

5.3 *Phytiatrie*

La période de végétation a été très longue en 1989. A l'exception d'une forte attaque d'oïdium en fin d'été sur quelques espèces ligneuses – les rosiers notamment – et d'un développement tardif de larves de vers blancs dans les gazons, peu de dégâts ont été causés à l'ensemble des végétaux urbains.

Quelques végétaux éloignés de toute possibilité d'arrosage ont réellement souffert de l'important déficit hydrique du sol.

6. **Expositions et prestations diverses**

Avec des prestations florales et paysagères très variées, dont le succès est toujours assuré, le Service des espaces verts et de l'environnement a participé à plusieurs expositions, floralies et démonstrations horticoles à Genève et en Suisse (Versoix, Palexpo, La Grange, Lausanne).

En outre, il a collaboré activement à diverses manifestations commémoratives par la fourniture de nombreux végétaux décoratifs (175^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, Clefs de Saint-Pierre, XXX^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant). Par ailleurs ce sont 530 prêts de plantes, représentant un mouvement de 8000 végétaux en pots, qui ont été consentis à l'occasion de manifestations diverses.

Enfin, les trois fleuristes du service ont également assuré près de 600 prestations à l'aide de 148000 fleurs coupées et 15000 plantes fleuries.

SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL

A fin janvier 1989, M. Gérald Boujon, chef du Service de l'état civil depuis le 1^{er} janvier 1965, a pris sa retraite. Il a été remplacé par M. Raymond Donnat, président de l'Association des officiers et fonctionnaires de l'état civil du canton de Genève.

Dès le 1^{er} janvier, le service a utilisé un programme informatique pour l'enregistrement de tous les faits d'état civil, le premier en Suisse à être informatisé.

Naissances

Le service a enregistré 2670 naissances (contre 2802 en 1988 et 2606 en 1987), lesquelles, par nationalité, se répartissent ainsi :

Genevois	18 %	(22 %)		
Confédérés	25 %	(30 %)	Suisses	43 % (52 %)

Français	8%	(5%)		
Italiens	9%	(7%)		
Espagnols	10%	(8%)		
Portugais	16%	(13%)		
Autres pays	14%	(15%)	Etrangers	57% (48%)

Le nombre d'enfants dont les parents ne sont pas mariés ensemble passe de 303 à 276, celui des enfants mort-nés de 19 à 13 et celui des naissances à domicile de 11 à 13.

Les prénoms auxquels les parents ont donné la préférence ont été, dans l'ordre (entre parenthèses est indiqué le rang de l'année précédente):

1. Michaël	(1)	1. Stéphanie	(5)
2. David	(2)	2. Laura	(2)
3. Nicolas	(3)	3. Sarah	(6)
4. Alexandre	(5)	4. Mélanie	(8)
5. Kewin	(—)	5. Jessica	(1)
6. Christophe	(11)	6. Elodie	(3)
7. Julien	(7)	7. Laetitia	(10)
8. Daniel	(6)	8. Vanessa	(7)
9. Jonathan	(4)	9. Aurélie	(19)
10. Damien	(15)	10. Jennifer	(14)
11. Marc	(10)	11. Tania	(16)
12. Stephan	(9)	12. Katia	(20)
13. Raphaël	(13)	13. Alexandra	(18)
14. Philippe	(—)	14. Caroline	(17)
15. Thomas	(—)	15. Christelle	(11)
puis: Sébastien, Yann, Guillaume, Vincent, Yvan.		puis: Sandra, Deborah, Cécile, Camille, Cristina.	

Décès

Le service a été saisi de 1890 (1947) cas de décès, nombre se détaillant chronologiquement comme il suit:

Janvier	171 (163)	Juillet	139 (159)
Février	161 (149)	Août	163 (128)
Mars	157 (181)	Septembre	135 (146)
Avril	141 (167)	Octobre	140 (150)
Mai	188 (183)	Novembre	181 (177)
Juin	135 (164)	Décembre	179 (180)

Mariages

Il a été fixé 1109 (1188) cérémonies de mariage qui correspondent à 1094 (1177) mariages célébrés dans l'ancienne Mairie des Eaux-Vives, 3 mariages célébrés à l'hôpital et 12 mariages non célébrés.

La proportion de mariages dans lesquels les deux fiancés étaient suisses a baissé à 21,57% (23,14%).

Aucune requête en dispense d'âge n'a été présentée au Conseil d'Etat.

Les journées les plus chargées ont été celles des vendredis 16 juin, 8 septembre et 22 décembre 1989, avec respectivement 13, 15 et 15 mariages célébrés.

Les semaines les plus chargées ont été celles du

4 septembre	au	9 septembre	37 mariages
19 juillet	au	24 juillet	34 mariages
12 juillet	au	17 juillet	31 mariages
16 mai	au	20 mai	28 mariages
3 avril	au	8 avril	28 mariages

Les mois les plus chargés ont été ceux de juin et septembre avec respectivement 135 et 113 mariages célébrés.

Mariages célébrés à Genève

Entre Genevois et	Genevoises	38
	Confédérées	58
	étrangères	104
Entre Confédérés et	Genevoises	44
	Confédérées	96
	étrangères	150
Entre étrangers et	Genevoises	82
	Confédérées	170
	étrangères	<u>355</u>
		1097

Divorces

308 jugements de divorce concernant des ressortissants de la commune ont été transcrits au Registre des familles, par rapport à 302 en 1988 et 268 en 1987.

Sur le plan cantonal cette fois (mais en 1988, car les chiffres définitifs de 1989 ne sont pas encore connus) 2387 mariages ont été célébrés contre 1197 divorces prononcés.

Autres faits d'état civil

Au cours de l'année écoulée, 253 enfants ont été reconnus par leur père, contre 272 en 1988 et 279 en 1987.

Le nombre d'adoptions prononcées s'est monté à 44 (60 en 1988 et 38 en 1987).

Le nombre de naturalisations dans le droit de cité de Genève a été de 588, soit :

Confédérés	98 (96 en 1988)
Etrangers	490 (532 en 1988).

SERVICE DES POMPES FUNÈBRES, CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRE

1. Affaires générales

Les préoccupations de la direction de service ont été, bien entendu, de pourvoir aux obsèques des personnes décédées à Genève, de diriger et de coordonner le travail d'un nombreux personnel. La prise de conscience du côté social de la mission du service a continué à être développée au sein du personnel.

2. Section administrative

Celle-ci a été renforcée d'un élément en 1988. Ce fait a permis de mettre sur pied en 1989 une nouvelle organisation, beaucoup plus efficace.

3. Informatisation

Différentes applications, spécifiques au service, ont été développées. Plusieurs écrans nous ont été fournis. Dès janvier 1990, nous sommes reliés à l'ordinateur central de notre administration.

4. Personnel

91 postes de travail sont occupés au 31 décembre 1989. 3 fonctionnaires vont être engagés au début de 1990, complétant ainsi l'effectif.

5. Budget

Les recettes du service correspondent au 0,34% des recettes générales prévues par la Ville de Genève (en 1988, 0,36%), les dépenses au 1,93% (en 1988, 1,92%).

6. Pompes funèbres

Nous avons organisé le 66 % des obsèques de personnes décédées dans le canton (en 1988, 64 %). Les convois gratuits représentent le 30 % de ces obsèques (en 1988, 29 %.)

7. Crématoire

Le nombre des incinérations a été de 2118 (en 1988, 2183). Deux fours ont subi d'importantes réparations.

8. Columbarium

176 cases ont été louées. Avec le développement de la végétation, l'aspect général de cet ensemble s'est nettement amélioré.

9. Centres funéraires

2655 corps ont été déposés dans les chambres mortuaires (83 % des décès). 1780 services ont été célébrés dans les chapelles (56 % des convois funèbres).

10. Cimetières

Le nombre des inhumations a été de 398 (409 en 1988).

11. Travaux

En 1989, nous avons fait procéder à la 2^e étape de travaux, au cimetière de Châtelaine, soit la remise en état des bordures des quartiers de tombes. Au printemps 1990, le rhabillage des allées mettra un point final à ce programme de travaux.

DÉLÉGATION À LA PETITE ENFANCE

1. Personnel

La structure interne est demeurée inchangée par rapport à 1988.

2. Financement

La délégation a subventionné 15 crèches et 16 garderies pour un montant de 9 600 000 francs couvrant leurs frais d'exploitation et de loyers. Cette subvention ne comprend ni les travaux (350 000 francs) ni les acquisitions (50 000 francs) que la délégation a effectués et contrôlés soit pour améliorer et rénover les espaces, soit pour renouveler le matériel pédagogique.

La délégation à la petite enfance s'est donné les moyens, en 1989, d'une meilleure connaissance des coûts comparés des crèches et garderies/jardins d'enfants en mandatant un bureau d'analyse-conseil HMI (Institut de management de la santé). Ce dernier a produit un rapport directement exploitable sur la gestion des institutions.

3. Relations extérieures

Des relations privilégiées ont été établies entre les différents partenaires du domaine de la petite enfance par la mise sur pied de différents groupes de réflexion: le groupe petite enfance, dont l'objectif est d'établir une politique de la petite enfance basée sur la prévention; les commissions de l'école de la petite enfance pour la formation des nurses et des jardinières d'enfants; le groupe pour l'intégration de l'enfant handicapé en institution, ainsi que le groupe de la formation continue de la petite enfance.

4. Colloque

Les 2 et 3 juin 1989, la délégation à la petite enfance a organisé un colloque sur le thème « Petite enfance: exigences et perspectives ». Plus de 1000 personnes, professionnels de Suisse et de France, usagers et personnes concernées par la petite enfance ont participé à ces deux journées, durant lesquelles quatre sujets ont été traités: l'espace et l'enfant; les professionnels qui entourent l'enfant; modes de garde actuels et perspectives; parents, enfants, lieux d'accueil. La forte participation a démontré le grand intérêt pour ce secteur d'activité. Ce colloque a été l'occasion d'une information sur la petite enfance grâce à la participation de conférenciers de grand renom et à l'apport de professionnels du terrain.

Plusieurs centaines de personnes se sont montrées intéressées par les actes publiés à la suite du colloque. Le film d'introduction, spécialement réalisé à cette occasion, a rencontré également un vif succès, principalement auprès des professionnels de la petite enfance.

5. Enquête sociologique

Une étude, demandée par M. Guy-Olivier Segond, conseiller administratif, à M. V. Hutmacher, directeur du Service cantonal de recherche sociologique, a été effectuée sous la responsabilité de M. P.-Y. Troutot.

Achevée en mars 1989, cette enquête a permis de préciser:

- a) l'inventaire des équipements de la petite enfance et le recensement de leur capacité d'accueil et de leur fréquentation;
- b) les familles et les enfants utilisateurs de ces équipements;

- c) le manque de places dans les crèches par rapport à la demande exprimée : 1300 places seraient nécessaires si l'on tient compte des enfants venant des communes extérieures ou 800 places pour ceux habitant en ville de Genève.

6. **Règlement**

En date du 18 septembre 1989, le Conseil administratif a soumis au Conseil municipal un projet de règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance (proposition N° 244).

7. **Institutions**

Deux nouvelles institutions ont été inaugurées en 1989, soit :

- une crèche située dans le quartier de Montbrillant ; ouverte de 7 h 30 à 18 h, elle accueille 30 enfants de 0 à 5 ans ;
- une garderie à l'Arcade des enfants, située à la rue de la Faucille 7 ; ouverte de 7 h 30 à 12 h 30, elle accueille 24 enfants de 2 à 4 ans.

Enfin, le Conseil municipal a voté un crédit de 450 000 francs destiné à l'aménagement d'une institution de la petite enfance d'un type nouveau, le Cerf-Volant, lieu de rencontres et de loisirs pour les tout-petits et leurs parents.

8. **Perspectives**

Grâce à un budget en augmentation s'élevant à 11 600 246 francs en 1989, la délégation à la petite enfance s'est efforcée d'améliorer l'accueil du jeune enfant en institutions et a ébauché les premières lignes d'une véritable politique de la petite enfance.

Pour l'avenir, elle souhaite approfondir les thèmes du colloque et collaborer à l'élaboration des normes régissant les relations entre la Ville de Genève et les institutions subventionnées.

SERVICE DE L'URBANISME

1. **Tâches générales**

Le service a exercé de multiples activités tout au long de l'année, parmi lesquelles, les principales ont été les suivantes :

- examen de 218 requêtes en autorisation de construire ;
- préparation de 11 propositions du Conseil administratif concernant des plans localisés de quartier, des plans de sites, des déclassements de zones

- de construction soumis pour préavis au Conseil municipal ;
- préparation de la demande de crédit extraordinaire destiné à la révision du schéma directeur de la Ville de Genève ;
 - préparation du règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol ;
 - préparation d'un plan localisé d'utilisation du sol relatif à l'initiative « Pour l'aménagement du triangle de Villereuse » ;
 - publication du rapport intermédiaire n° 1 du groupe de travail Etat-Ville pour l'étude de la traversée de la rade ;
 - publication d'un cahier d'urbanisme sur le bruit en ville, en relation avec la loi fédérale sur la protection de l'environnement ;
 - réalisation de 10 affiches lors d'enquêtes publiques et affichage dans les centres de quartier, les centres de loisirs, les clubs d'aînés et les écoles primaires de quartiers concernés ;
 - réalisation de 10 modules de la maquette de la Ville de Genève.

2. Plan d'utilisation du sol

Le règlement transitoire relatif au plan d'utilisation du sol a été appliqué systématiquement pour chacune des requêtes en autorisation de construire examinées par le service. Les dispositions du règlement étant très précises, son application donne lieu à très peu de divergences d'interprétation.

Un projet de règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol a été déposé en novembre au Conseil municipal. Il traite de l'ensemble des compétences légales laissées aux communes en cette matière et complète le règlement transitoire par des dispositions sur des secteurs d'intérêt public, des espaces verts, des activités artisanales industrielles et hôtelières et l'indice d'utilisation du sol.

L'initiative « Pour l'aménagement du triangle de Villereuse » a suscité l'élaboration d'un plan localisé d'utilisation du sol et son règlement d'application répondant aux dispositions de l'initiative relevant de la compétence municipale. Un contre-projet lui a été opposé proposant un indice d'utilisation du sol plus conforme aux indices usuels de cette zone de construction. Ces objets ont été déposés en juin au Conseil municipal.

3. Conception globale de la circulation

Le crédit extraordinaire voté par le Conseil municipal est destiné à élaborer, pour la Ville de Genève, une conception globale de la circulation intégrant l'ensemble des moyens de circulation – circulation privée, transports publics, deux-roues, déplacements à pied – et respectant les normes édictées par la loi

fédérale sur la protection de l'environnement et ses ordonnances. Cette conception globale, devant être insérée dans la conception générale de la circulation dans notre canton, s'élabore conjointement avec les autorités cantonales.

L'avancement des travaux s'est révélé très difficile en raison notamment de la répartition des compétences des études au niveau cantonal. Le Département de justice et police est responsable des études de circulation destinées à répondre à la loi fédérale sur la protection de l'environnement, et le Département des travaux publics de celles qui concernent la traversée de la rade et les transports publics – TC 2000. La création d'un Office cantonal des transports et de la circulation dès le 01.01.1990 devrait permettre de débloquer la situation en coiffant l'ensemble des études de transports et de circulation menées dans notre canton.

Le groupe de travail Etat-Ville pour l'étude de la traversée de la rade, à laquelle participe activement le Service de l'urbanisme, a rendu un premier rapport sur le contexte et orientations des études. Ce rapport a été présenté au Conseil municipal en septembre. Une équipe interdisciplinaire est actuellement en voie de constitution pour poursuivre les études et présenter des projets de référence.

4. Schéma directeur de la Ville de Genève

Une demande de crédit extraordinaire destiné à la révision du schéma directeur de la Ville de Genève a été présentée au Conseil municipal en juin et acceptée en novembre. Les mandats seront attribués à l'expiration du délai référendaire. Il est prévu de présenter à la commission de l'aménagement du Conseil municipal les diverses propositions en cours d'élaboration.

5. Plans directeurs de quartier

Aucun plan directeur n'a été présenté au Conseil municipal en 1989. Les difficultés liées à l'attitude à adopter à l'égard du patrimoine, déjà signalées dans le rapport de gestion 1988, n'ont en effet pas été levées. Le service d'urbanisme a engagé une réflexion sur la présentation et le contenu de ces plans afin de trouver un accord avec les services cantonaux concernés. L'utilité de ces plans reste toutefois entière en ce qui concerne la réservation des terrains pour les équipements scolaires, les espaces verts et les cessions au domaine public à réaliser au fur et à mesure de l'adoption des plans localisés de quartier. L'urbanisation progressive et éparpillée des quartiers périphériques de la Ville de Genève à fort potentiel à bâtir impose de mettre sur pied des instruments de planification à la fois fermes sur les options et souples sur l'application.

6. Etudes de prévisions démographiques pour les besoins d'équipements scolaires (GIEED)

Les dernières études de prévisions démographiques (études GIEED) sont maintenant terminées de sorte que l'ensemble du territoire de la Ville de Genève est couvert. La méthode de prévision utilisée s'est avérée peu fiable, car elle ne tient pas compte des mouvements migratoires de la population résidant dans les logements existants. Des recherches ont été faites sur la variation de certains paramètres de cette méthode afin de mieux la préciser. Un projet de mandat destiné à réviser la méthode de prévision est en cours d'élaboration. En attendant cette révision, une approche pragmatique permet de comparer systématiquement la situation réelle des différents secteurs aux prévisions GIEED.

7. Information à la population

10 enquêtes publiques relatives à des plans localisés de quartier, des plans d'utilisation du sol et des déclassements de zones de construction ont fait l'objet d'une information sous forme de communiqués de presse et d'affiches exposées dans les centres de quartier, les centres de loisirs, les clubs d'aînés, les écoles primaires des quartiers concernés et l'arcade d'information à la place du Molard. Environ 250 affiches ont été exposées.

Un premier document sur le bruit en ville a été publié dans la série des cahiers d'urbanisme. Il a été accueilli avec beaucoup d'intérêt par les diverses administrations fédérales et cantonales chargées d'appliquer la loi fédérale sur la protection de l'environnement et par le public. Un deuxième cahier d'urbanisme sur les plans d'utilisation du sol est en cours d'élaboration.

8. Maquette de la Ville de Genève

La maquette de la Ville continue à s'élaborer progressivement, module par module, au fur et à mesure de l'élaboration des plans directeurs de quartier. 10 modules ont été terminés en 1989. Au total, la maquette se compose actuellement de 40 modules sur un total d'environ 110. L'élaboration d'un cahier des charges très précis, portant sur la fabrication des modules et les matériaux utilisés, permet de réaliser la maquette sous forme de mandats auprès de différents maquettistes de la place, tout en s'assurant que l'ensemble des modules puisse s'assembler de manière harmonieuse. La maquette sert d'instrument de travail et de moyen de présentation des plans directeurs de quartier à la population concernée. Elle permet à la fois de montrer la situation actuelle et l'urbanisation prévue.

9. Activités courantes

Le service a examiné et préavisé 218 requêtes en autorisation de construire en 1989. Le schéma directeur et les études de plans directeurs de quartier permettent d'examiner chacune de ces requêtes non seulement par rapport à elles-mêmes mais aussi par rapport à une vue d'ensemble de l'urbanisation du quartier. Souvent d'ailleurs, le préavis du service s'accompagne d'un cahier des charges permettant au requérant de tenir compte des options d'aménagement de la Ville de Genève.

Cette pratique a progressivement amené de nombreux architectes, promoteurs et propriétaires à se renseigner auprès du service avant le dépôt de leur requête au DTP.

Comme pour les années passées, le service représente la Ville de Genève dans diverses commissions cantonales, plus particulièrement celles du Plan directeur des Transports, la Commission d'urbanisme et la Commission de l'aménagement du territoire. Le service a, par ailleurs, été sollicité pour participer à des débats, colloques, etc. et il a contribué, sous forme de documents, à des expositions organisées par des associations de quartiers.

Le secrétariat de la commission d'aménagement du Conseil municipal continue à être assumé par le service.

L'activité immobilière sur le territoire communal est systématiquement relevée, formant la principale base de données du service. L'informatisation de l'ensemble des fichiers du service est en cours, en collaboration avec le centre de traitement informatique.

Atelier de recensement du domaine bâti

Les travaux d'enquête et de recensement se sont poursuivis normalement en 1989, conformément à la mission assignée par la convention Ville-Etat de Genève en vigueur.

Dans le but d'améliorer les méthodes actuelles et de préparer les échéances futures – notamment le recensement des immeubles construits entre 1947 et 1970 – une collaboration plus étroite a été mise en place avec le CETAH de l'Ecole d'architecture. A cet effet, le RDB et le CETAH ont été réunis dans les locaux, à la rue du Vieux-Marché 4, dans le courant de l'été 1989.

III. PRINCIPAUX ÉCARTS ET LISTE DES DÉPASSEMENTS DE CRÉDITS

Le Conseil administratif vous présente ci-après :

	<i>Pages</i>
A Un commentaire des principaux écarts de charges et de revenus constatés entre le budget et le compte rendu 1989 de la Ville de Genève	
B Les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement	
A Commentaire des principaux écarts de charges et de revenus entre le budget et le compte rendu 1989 de la Ville de Genève	

Le compte rendu financier comporte une colonne spéciale dans laquelle figurent les écarts entre le budget et les comptes. Pour les rubriques qui nécessitent un commentaire particulier, le montant est suivi d'un numéro qui sert de référence au texte explicatif publié dans ce chapitre.

Toutefois, les explications communes à de nombreux dépassements ayant la même cause portent le même numéro de référence. Il s'agit de :

- 1 Postes 3011 « Traitement du personnel temporaire »
3080 « Frais pour service de suppléance de personnel ».

Les services municipaux, dans l'attente d'une nomination de collaborateurs, ont toujours la faculté de recourir momentanément à du personnel temporaire qui pourra, par la suite, acquérir la qualité de fonctionnaire ou d'auxiliaire fixe. C'est la rubrique 3011 qui est débitée au lieu de 3010.

A défaut de pouvoir traiter directement avec des personnes en quête d'un emploi, les services peuvent aussi faire appel aux maisons spécialisées pour obtenir de la main-d'œuvre temporaire. Ce type de dépenses est imputé sur la rubrique 3080 au lieu de 3011.

Il faut tenir compte également des remboursements de salaires versés par les assurances (accidents, APG, Rubrique 4363).

Au niveau du compte rendu, la comparaison des dépenses de personnel doit toujours se faire globalement sur la base de quatre rubriques : 3010, 3011, 3080, 4363.

Tous les dépassements sur les rubriques 3011 et 3080 qui seront compensés par du disponible sur la rubrique 3010 portent la référence n° 1.

En outre, la décision du Conseil municipal du 23 mai 1989 relative aux statuts du personnel a eu pour conséquence l'augmentation du taux des charges sociales, imputées aux services sous rubrique 3039, dont l'écart variera de manière identique aux salaires.

2 Poste 3040 «Caisse d'assurance du personnel et fonds de prévoyance».

Au moment de l'élaboration du budget, il est possible de calculer les cotisations à la caisse de retraite pour l'année suivante, en tenant compte des augmentations statutaires de traitement, des annuités extraordinaires ainsi que des promotions ayant lieu de février à mai. Cependant, deux autres facteurs ne peuvent être estimés et calculés à cette époque, ils influencent de manière sensible les chiffres apparaissant aux comptes.

Il s'agit, d'une part, des promotions qui interviennent entre le mois de mai de l'année précédente et le 1^{er} janvier de l'année pour laquelle est préparé le budget et, d'autre part, des mutations dans les effectifs, notamment les nominations d'employés à des postes vacants depuis un certain temps.

Il est à noter que selon l'âge et le niveau des bénéficiaires de promotions, les contributions de l'administration peuvent s'élever à plusieurs milliers de francs.

Afin de ne pas charger inutilement le budget, on a évité de surestimer ces dépenses, ce qui occasionne inmanquablement des dépassements de crédits dans un certain nombre de services.

Ces dépassements portent la référence n° 2.

3 Dépassements liés à des revenus spécifiques.

Certaines charges sont étroitement liées à des revenus spécifiques et suivent donc la même évolution; par exemple, le droit des pauvres (3189), les frais de perception des centimes additionnels (3519).

Ce type de dépassement porte la référence n° 3.

4 Dépassements compensés par des revenus supplémentaires.

Certains postes de charges en dépassement, ou non prévus au budget (par exemple dépassements sur acquisitions de collections, sur subventions aux activités culturelles, dépenses pour l'aide aux chômeurs) sont compensés par des recettes supplémentaires provenant de dons divers (4699), de prélèvement sur les fonds spéciaux (4290) et de prélèvement sur des fonds de réserve (4810).

Ces dépassements portent la référence n° 4.

5 Les annuités d'amortissements.

Pour chaque crédit à amortir, l'annuité d'amortissement comptabilisée en 1989 (sous n° 3320) a été limitée au maximum au montant effectif des dépenses d'investissements. Par conséquent, l'amortissement effectif peut être inférieur à celui budgétisé.

Ces écarts portent la référence n° 5.

6 Dépassements concernant les télécopieurs (3161), les affranchissements postaux (3183) et les primes d'assurances (3187).

Au compte rendu, les frais d'affranchissement postaux (poste 3183 qui comprend également les frais de téléphones et les taxes de CCP) ainsi que certaines primes d'assurances (véhicules à moteur et expositions – poste 3187) sont enregistrés directement dans les comptes 3183 et 3187 des services.

Au budget, ces charges ont été inscrites globalement au budget du Service des achats pour les affranchissements postaux (1591-3183) et à celui du Service des assurances (1510-3187) pour les primes d'assurances.

En ce qui concerne la location de télécopieurs, la décision du Conseil administratif d'équiper les directions de département et certains services a eu pour conséquence des dépassements sur le poste 3161.

Ces dépassements portent la référence n° 6.

Autorités

- 7 0100.3001 Séances du Conseil municipal et des commissions plus importantes que prévues.
- 8 0100.3100 Fournitures concernant le référendum « Campagne Masset » et l'initiative « pistes cyclables ».
- 9 0300.3070 La liste détaillée sera transmise à la commission des finances.
- 10 0300.4349 La liste détaillée sera transmise à la commission des finances.

Département des finances et des services généraux

- 11 1100.3011 Augmentation de 15 % des réceptions en 1989 par rapport à l'année 1988. Le détail de ces réceptions sera transmis à la commission des finances.
- 12 1100.3102 Forte augmentation du nombre de séances du Conseil municipal et des commissions.

- 13 1100.3103 Forte augmentation du nombre de séances du Conseil municipal.
- 14 1100.3184 La liste détaillée sera transmise à la Commission des finances.
- 15 1100.4519 Réceptions avec participation de l'Etat moins nombreuses que prévu.
- 16 1102.3160 Faute de place au Palais Eynard et dans le dépôt du Lignon, il a été nécessaire de louer un local de 265 m² en raison de la quantité importante d'archives à conserver.
- 17 1103.3010 Poste concernant «le Centre vidéo» transféré du département de la culture et du tourisme au département des finances et des services généraux.
- 18 1104.3147 Nettoyage de l'arcade du Molard non budgétisé.
- 19 1121.4363 Ces remboursements sont globalement budgétisés à l'Office du personnel mais, au compte rendu, ventilés dans les divers services.
- 20 1400.3186 Les études projetées n'ont pas pu être réalisées en 1989.
- 21 1500.3010 Demi-poste créé en 1989 non prévu au budget.
- 22 1500.3080 Remplacement de la téléphoniste en raison d'un arrêt de travail prolongé.
- 23 1520.3011 Divers remplacements en raison de maladie ou de congé grossesse.
- 24 1550.3189 Sous-estimation des frais de recouvrement facturés par les Offices de poursuites et faillite.
- 25 1550.3300 Enregistrement de pertes sur débiteurs ayant donné lieu à un acte de défaut de biens.
- 26 1550.4091 Le rapport de gestion de la taxe professionnelle communale explique d'une manière détaillée les causes du manque de revenus de l'année 1989.
- 27 1560.3199 Aménagement des halls d'entrée du service.
- 28 1561.3189 Impôt immobilier complémentaire plus important que prévu.
- 29 1563.3111 Achat d'une balayeuse pour le nettoyage de parking et d'un tracteur à containers.
- 30 1563.3125 La mise en location de 15 nouveaux immeubles entre 1988 et 1989 influence l'estimation des consommations budgétisées au printemps 1988.
- 31 1563.3143 Mise en application de la nouvelle loi sur l'élimination des boues, loi entrée en vigueur après l'élaboration du budget 1989.

- 32 1563.3147 Remplacements de concierges professionnels par des entreprises privées en raison de congés maladies et départs à la retraite.
- 33 1563.3163 Mise en fonction du télé-réseau. Ces frais sont partiellement refacturés (rubrique 4349).
- 34 1563.3190 Indemnité d'évacuation pour la réalisation des travaux à la rue de la Servette 24.
- 35 1563.3300 Prise en charge des actes de défauts de biens pour les années 1987 à 1989.
- 36 1564.4270 Mise à disposition gratuite des salles plus importante qu'estimée et fermeture de la Salle du Faubourg pour cause de travaux.
- 37 1569.3125 Les mises en location supplémentaires de 1988 à 1989 influencent l'estimation des consommations budgétisées au printemps 1988.
- 38 1570/
1571/1572 Il faut considérer ces écarts en tenant compte du fait que la budgétisation a été effectuée sur trois sections et la comptabilisation, pour des raisons techniques, sur une seule. L'écart sur la rubrique (3080) provient du développement plus important que prévu effectué par des tiers.
- 39 1570.3152 Les frais à charge de cette rubrique sont influencés principalement par les pannes d'ordinateur, et de ce fait difficilement prévisibles.
- 40 1580.3130 Ce poste varie en fonction des éventuelles pannes et changements de pièces pour les véhicules.
- 41 1591.3100 La demande de fournitures de bureau par les services municipaux a été plus importante que prévu, d'où une forte variation du stock.
- 42 1591.3147 Différence liée à des augmentations de surfaces dans divers services. D'autre part, les contrats ont été comptabilisés en tenant compte des échéances annuelles.

Département des constructions et de la voirie

- 43 2100.3010 Réorganisation du service, en relation avec le Service des aménagements urbains.
- 44 2100.3310 Amortissement des crédits d'étude de projets abandonnés d'une part, et d'autre part amortissement partiel des crédits pour lesquels le montant des dépenses est inférieur aux amortissements budgétés.

- 45 2120.3010/3171 Engagement d'une personne non prévue lors de l'établissement du budget.
- 46 2130.3125 Les frais ont été sous-estimés et ils seront adaptés lors de l'élaboration du budget 1991.
- 47 2130.3143 Ces travaux d'entretien, d'améliorations et de gros-œuvre, indispensables pour tenter de limiter une dégradation trop rapide, ont imposé des interventions toujours plus lourdes.
- 48 2130.3144 La limitation en moyens financiers n'est absolument pas en rapport avec le parc immobilier à entretenir, sous-estimation du budget.
- 49 2130.3145 Les travaux d'entretien des crèches n'étaient pas prévus au budget.
- 50 2130.3182 Suite à des déprédations faites sur divers bâtiments du SEVE, nous avons été contraints d'assurer des surveillances complémentaires.
- 51 2130.4341 La facturation des honoraires à la CAP n'était pas prévue au budget, la CAP devait être autonome dès 1989.
- 52 2500.3310 Amortissement des crédits d'étude.
- 53 2520.3136 Diminution des travaux effectués pour des tiers (voir également la rubrique 4349).
- 54 2520.4348 Diminution des commandes de tiers pour la location de dalles métalliques servant au franchissement de fouilles.
- 55 2521.3161 Location d'appareils « bip » pour la transmission de messages d'urgence.
- 56 2522.3136 Intensification des travaux de marquage.
- 57 2523.3125 La clémence du temps a permis une prolongation du fonctionnement des fontaines.
- 58 2525.4516 Compensé par une diminution des charges comptabilisées sous 8090.3511.
- 59 2530.3517 Enregistrement de la facture finale de l'Etat, qui comprend cette année cinq trimestres.
- 60 2531.3125 Dépassement dû à l'arrosage plus fréquent du domaine public pour stabiliser le taux de pollution.

Département de la culture et du tourisme

- 61 3010.3102 Publication d'un numéro spécial de la revue du musée pour le 100^e anniversaire du Jardin Linéa.
- 62 3010.4393 Les quotas de publicité payante insérée dans la revue n'ont pas été tenus.

- 63 3020.3670 La rubrique «Union européenne de la radiodiffusion» fait double emploi avec la rubrique «Prix de la création télévisuelle Genève-Europe» (3020.3193.01). Cette erreur a été rectifiée dans le budget 1990.
- 64 3031.3102 Les dépenses effectives ont été plus importantes que celles prévues au budget.
- 65 3031.3170 Initialement les frais de déplacement avaient été prévus pour une personne, mais dans bien des cas une deuxième personne a été nécessaire.
- 66 3031.4350 Toutes les ventes de publications ont été imputées sur la rubrique «Expositions-Productions artistiques» (3032.4350).
- 67 3032.3102 Montant budgétisé sous-estimé.
- 68 3032.3180 Organisation d'un cycle de conférences avec l'Ecole des beaux-arts.
- 69 3040.3618 Montant difficilement prévisible, la participation financière se calculant sur la base du résultat de la CGN de l'exercice précédent.
- 70 3040.3658 Attribution supplémentaire en faveur du Salon touristique pour les congrès et les voyages de groupes.
- 71 3100.4342 Abandon de la facturation pour les frais de secrétariat concernant la Société du Grand Casino.
- 72 3112.3103 L'intensification de la promotion a eu pour effet une augmentation des ventes de places.
- 73 3112.3188 Les concerts d'été ont eu lieu au Théâtre de Verdure et à la cour de l'Hôtel-de-Ville.
- 74 3113.3147 Ces concerts ayant lieu au Victoria Hall, les frais pour le nettoyage des locaux ont été imputés sur le chapitre 3120.
- 75 3120.3011 En raison du nombre très élevé de concerts, le personnel temporaire a été fortement mis à contribution.
- 76 3120.3060 Indemnités de repas pour les concerts du dimanche.
- 77 3120.3161 Location d'un orgue électronique suite à l'incendie du Victoria Hall.
- 78 3120-3182 Nouveau règlement sur la sécurité des accès au bâtiment et augmentation du nombre de concerts.
- 79 3120.4270 Forte augmentation du nombre de concerts.
- 80 3122 Diminution d'activité.
- 81 3151.3650 Annulation de diverses subventions prescrites.
- 82 3160.3015 Heures supplémentaires dues au démontage du cabaret qui a dû être effectué de nuit.

- 83 3190.3182 Recours aux services d'une maison spécialisée en raison des mauvaises expériences vécues lors de la fête d'ouverture.
- 84 3190.3183 Dépense non prévue lors de l'élaboration du budget.
- 85 3190.3199 Les frais occasionnés par le début de l'exploitation du Grütli se sont avérés plus importants que prévu.
- 86 3300.3185 Retard dans l'informatisation du service ainsi que de l'ouverture de la bibliothèque des Eaux-Vives.
- 87 3400.3138 La réalisation de l'ouvrage sur les sculptures romaines a été sous-estimée.
- 88 3400.3182 Compensé par disponible sur compte 3401.3182.
- 89 3401.3103 L'intensification de l'action a eu pour effet d'augmenter les recettes provenant des expositions.
- 90 3401.3138 Edition des catalogues pour les expositions.
- 91 3401.3180 Cachets en fonction des expositions (voir explications N° 89).
- 92 3401.3188 Divers transports pour les expositions, notamment l'exposition Gertsch.
- 93 3401.3189 Droit des pauvres adapté aux recettes.
- 94 3401.4369 Vente du catalogue Agasse.
- 95 3401.4699 Dons Pro-Helvétia et Fonds J.-L. Prévost.
- 96 3460.3182 Rondes Sécuritas indispensables pour améliorer la sécurité du musée.
- 97 3480.3183 Dépassement dû essentiellement à la préparation de l'exposition Antonio Saura.
- 98 3500.3155 Réalisation d'un berceau pour déposer et entreposer les totems dans un dépôt.
- 99 3500.3161 Installation d'une toile sur des échafaudages provisoires pour la protection des totems.
- 100 3500.3170 Prise en charge des frais de déplacement de la délégation venue d'Almería dans le cadre de l'été espagnol.
- 101 3500.3185 Abonnement au système Sybil en hausse et augmentation des travaux de la bibliothécaire.
- 102 3500.3310 Amortissement du crédit d'étude voté le 18.10.1983.
- 103 3600.3113 Remplacement de l'équipement de deux chambres d'hôtes.
- 104 3700.3517 Frais de traitement des résidus qui étaient antérieurement pris en charge par la Voirie, section «Levée des résidus ménagers».

Département sports et sécurité

- 105 4100.3186 Les estimations de dépenses ont été surestimées pour cette nouvelle ligne budgétaire.
- 106 4100.3189 Suite à une réorganisation, moins d'interventions effectuées par des tiers.
- 107 4100.3517 Frais de traitement des résidus qui étaient antérieurement pris en charge par la Voirie, section «Levée des résidus ménagers».
- 108 4110.4270 Diminution des manifestations, en raison des exigences de sécurité du DTP.
- 109 4110.4393 Une partie des recettes sera comptabilisée sur 1990.
- 110 4120.3113 Achat d'un coffre-fort afin de renforcer la sécurité.
- 111 4122.3120 Refacturation des frais de chauffage par le Département des travaux publics, pour les trois dernières années.
- 112 4124 Cette halle de sports n'a pas été en activité en 1989.
- 113 4130.3130 L'exceptionnel été 1989 a nécessité l'utilisation intensive des machines horticoles et causé une augmentation des coûts de réparation.
- 114 4130.4272 La location du parking de Richemont n'a pas été budgétisée en 1989.
- 115 4130.4346 Baisse de la fréquentation des tennis due à la construction de nombreux courts dans le canton.
- 116 4143.3653 Crédit budgétaire extraordinaire de 300 000 francs destiné aux centres de formation sportive pour juniors, voté par le Conseil municipal le 25 avril 1989.
- 117 4200.4311 Diminution des naturalisations.
- 118 4200.4345 Suppression du service de garde au Victoria Hall.
- 119 4200.4371 Diminution des contraventions, causée en partie par le blocage de l'effectif.
- 120 4320.3132 Suppression de certains travaux entraînant la diminution de frais de nettoyage.
- 121 4320.3150 Les réparations des véhicules ont été effectuées par le Garage municipal.
- 122 4320.3188 Frais de transport de déchets à Berne moins élevés suite à un changement de transporteur.
- 123 4400.3091 Envoi de sapeurs-pompiers au cours de répétition en radio-protection et frais d'instruction du camion-grue en Allemagne, non prévu au budget.

- 124 4400.3133 Equipement des deux ambulances aux nouvelles normes cantonales, achat d'extrait de mousse, de produits absorbants et de boudins Dri-zit, afin de répondre aux nombreuses interventions.
- 125 4400.3517 Frais de traitement des résidus, pris en charge antérieurement par la Voirie, section « Levée des résidus ménagers ».
- 126 4400.4345 Nouveaux tarifs et nouveaux éléments de facturation.
- 127 4500.3151 Des défauts d'appareils ont causé des frais supplémentaires.
- 128 4500.3186 Frais d'étude de l'abri public rue Viollier.
- 129 4500.3310 Amortissement des crédits concernant des études abandonnées.
- 130 4580.3189 Pas de cours avec la Ville de Genève, mais uniquement avec les communes.
- 131 4600.3183 Frais de téléphone provoqués par la mise en service du nouveau central.
- 132 4600.3300 Ajustement de la provision au 31 décembre.
- 133 4600.4230 La hausse du loyer prévue et budgétisée dès le 1^{er} janvier n'est intervenue que le 1^{er} avril.
- 134 4600.4272 Facturation tardive de certaines manifestations.
- 135 4600.4277 Les encaissements supplémentaires s'expliquent par la modification du système de comptabilisation des débiteurs et la hausse des tarifs.

Département des affaires sociales, écoles, parcs et environnement

- 136 5020.3675 Programme de secours en faveur des populations sinistrées lors du récent séisme en Arménie.
- 137 5030.4349 Aucune indemnité versée en 1989.
- 138 5100.3011 Dépassement dû au développement des activités du service notamment au Foyer de jour de Soubeyran, aux centres sociaux de Champel, Chandieu et Vieusseux. Mise en exploitation du serveur télématique Sésame.
- 139 5100.3080 Voir explication N° 138.
- 140 5100.3100 Voir explication N° 138.
- 141 5110.3011 Engagement d'une assistante sociale au Centre social de la Jonction et d'une secrétaire au Centre social des Grottes.
- 142 5110.3080 Voir explication N° 141.
- 143 5120.3665 Augmentation sensible du nombre des ayants-droit.

- 144 5130.5132 La budgétisation a été effectuée sur deux services alors que la comptabilisation, pour des raisons techniques, a été portée sur un seul service, le 5130.
- 145 5140.3011 Engagement de 17 aides-ménagères travaillant à temps partiel pour faire face à l'augmentation des demandes provenant des bénéficiaires.
- 146 5150.3011 Engagement de 17 aides-ménagères travaillant à temps partiel pour faire face à l'augmentation des demandes provenant des bénéficiaires.
- 147 5150.3080 Remplacement de deux collaborateurs en maladie.
- 148 5160.3160 Implantation du Club de Vieusseux dans de nouveaux locaux.
- 149 5200.3011 Remplacement de concierge (maladies-accidents) et mise à disposition de nouvelles surfaces scolaires. Le dépassement est partiellement compensé par les rubriques 3010 à 4363.
- 150 5200.3103 Edition du livre «Genève et ses écoliers» destiné à marquer le 25^e anniversaire du service des écoles et institutions pour la jeunesse.
- 151 5200.3125 Montant difficile à évaluer, il est inférieur d'environ 130 000 francs à celui dépensé en 1988.
- 152 5200.3189 Une partie des charges budgétisées sur cette rubrique a été comptabilisée sur le compte 5200.3662.
- 153 5240.3125 Montant surestimé par erreur au moment de l'élaboration du budget.
- 154 5240.3135 Le contrôle systématique des ampoules réalisé en 1988, a permis une économie substantielle sur les achats en 1989.
- 155 5240.3160 Les surfaces supplémentaires prévues pour répondre aux demandes des centres de loisirs, soit n'ont pas été trouvées, soit ont été obtenues gratuitement.
- 156 5240.3654 Facture de traitement des animateurs pour 1989.
- 157 5300.3011 Engagement de personnel supplémentaire pour pallier aux absences consécutives à des départs à la retraite et aux besoins supplémentaires nécessités par des manifestations telles que les Fêtes de Genève, les Clés de Saint-Pierre, la 200^e révolution française, etc.
- 158 5300.3015 L'augmentation des surfaces à entretenir conduit à des heures de travail supplémentaires.
- 159 5300.3080 Voir explications N° 157.
- 160 5300.3101 Amélioration de la bibliothèque administrative, abonnements, renouvellement de plusieurs ouvrages coûteux.

- 161 5300.3103 Certains travaux de photographie liés à la publicité, sont pris en charge par ce poste mais budgétisés sur la rubrique 3189 qui dégage un disponible de plus de 55 000 francs.
- 162 5300.3125 La sécheresse extrême nous a contraint à doubler les arrosages.
- 163 5300.3134 Distribution de graines contraceptives destinées aux pigeons, ce service a été repris par le SEVE.
- 164 5300.3137 Frais supplémentaires causés par les Fêtes de Genève, ainsi que de l'aménagement de la direction des télécommunications au Bouchet. Ces derniers travaux ont été refacturés.
- 165 5300.3188 Ces frais de transports exceptionnels ont été refacturés (poste budgétaire 4349).
- 166 5300.3517 Frais de traitement des résidus qui étaient antérieurement pris en charge par la Voirie, section «Levée des résidus ménagers».
- 167 5300.4349 Refacturations selon explications 164 et 165.
- 168 5400.3011 La mise en vigueur du nouveau droit matrimonial et droit international privé a nécessité l'engagement de personnel supplémentaire et remplacement de personnel.
- 168 5400.3080
- 169 5500.3517 Annulation d'une subvention prescrite.
- 170 5520.3125 La sécheresse extrême de l'été a contraint de doubler les arrosages.
- 171 5600.3103 Colloque de la petite enfance, les 2 et 3 juin 1989.
- 172 5600.4399 Finances d'inscriptions demandées pour le colloque.
- 173 5700.3113 Dépenses supplémentaires consécutives au déménagement.
- 174 5700.3186 Développement de l'informatisation du service.
- 175 5710.4230 Participation du DTP à la location de l'immeuble Vieux-Marché 4.

Hors départements municipaux

- 176 8010.3650 Commémoration du 175^e anniversaire du débarquement des Suisses au Port Noir.
- 177 8010.3659 La liste détaillée sera transmise à la commission des finances.
- 178 8090.3193 La cotisation à l'Association internationale des maires francophones n'était pas prévue au budget 1989.
- 179 8090.3199 La liste détaillée sera transmise à la commission des finances.
- 180 8090.3511 Compensation avec la rubrique 2525.4516.

- 181 8090.4277 La budgétisation de cette rubrique, par les SIG, est difficile deux ans à l'avance.
- 182 8090.4292 Soulte sur l'échéance de parcelle avec l'entreprise Goehner SA (selon vote du Conseil municipal du 7 mars 1989).
- 183 8100 Voir chapitre I. Considérations générales.
- 184 8200.4200 Les soldes des comptes courants plus élevés que prévus initialement, ont permis une hausse des rendements durant l'année.
- 185 8200.4212 Les intérêts des placements à court terme ont fortement augmenté en raison des excellents taux obtenus tout au long de l'année et à la bonne gestion de la trésorerie.
- 186 8200.4223 Le dividende sur les bons de participation BCG a été de 0,5 % supérieur à celui budgétisé et cela en fonction des bons résultats de cette banque.
- 187 8200.4250 Le remboursement d'une partie de l'indexation sur les créances chirographaires du parking Cornavin et l'intérêt facturé à divers fonds spéciaux est la cause de l'augmentation sensible par rapport au budget.
- 188 8200.4262 Le dividende de la société du parking Cornavin est supérieur de 2 % à celui budgétisé. Celui des actions Swissair est supérieur de 1 franc par action, à celui budgétisé.
- 189 8210.3290 Les besoins de financement réels ont été moins importants que prévus.
- 190 8250.3181 Voir explication N° 189.
- 191 8250.3228 Disagio sur emprunt AVS 0,94 % sur 10 Mios – Disagio sur bons de caisse SBS 0,50 % sur 30 Mios – Disagio sur bons de caisse UBS 0,50 % sur 30 Mios – Disagio sur emprunt Tender/Etat 1 % sur 30 Mios.
- 183 8300.3340 Voir chapitre I. Considérations générales.

B Dépassement de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement

Total brut des dépassements 33 465 629.75

a) Dépassements couverts par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal

17.03.89	175 ^e anniversaire du débarquement des Suisses au Port-Noir (8010.3650)	— 150 000.—
	<i>A reporter</i>	33 315 629.75

	<i>Report</i>	33 315 629.75
25.04.89	Supplément de subventionnement aux centres de formation sportive pour juniors (4143.3653)	– 291 563.80
23.05.89	Modification partielle du statut du personnel de l'administration municipale (estimation globale)	– 1 700 000.—
Total net des dépassements		<u>31 324 065.95</u>

PROJETS D'ARRÊTÉS

Le Conseil administratif vous présente trois projets d'arrêtés :

Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.

Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la Ville de Genève et de son bilan établi au 31 décembre 1989.

Le troisième concerne l'adoption des résultats du Service municipal de l'abattoir et du contrôle des viandes, ainsi que de son bilan spécial dressé au 31 décembre 1989.

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu notamment les articles 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires, totalisés à la page 155 du compte rendu financier,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 31 324 065.95 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu notamment les articles 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés au chapitre III du rapport de gestion à l'appui des comptes budgétaires et financiers,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. – Compte de fonctionnement.

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour l'exercice 1989 est approuvé :

– pour les revenus	Fr. 567 539 595.48
– pour les charges	<u>Fr. 575 575 213.64</u>

faisant apparaître un excédent de charges sur les revenus
de Fr. 8035 618.16

Art. 2. – Compte d'investissements.

Les dépenses du compte d'investissements sont de 199 518 236.04 francs et les recettes, subventions comprises, de 976 105.80 francs.

Les investissements nets s'élèvent à 198 542 130.24 francs.

Art. 3. – Financement des investissements.

Les investissements nets de 198 542 130.24 francs sont autofinancés à raison de :

Fr. 51 667 383.44 par les amortissements inscrits au compte de fonctionnement,
Fr. —.— par l'autofinancement complémentaire,
Fr. 3 372 479.10 par les taxes d'équipements,
Fr. 55 039 862.54
Fr. –8035 618.16 dont à déduire l'excédent de charges du compte de fonctionnement ;
Fr. 47 004 244.38 au total.

Le solde non couvert, au montant de 151 537 885.86 francs a été financé par le recours à des capitaux extérieurs.

Art. 4. – Compte de variation de la fortune.

La diminution de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 8035 618.16 francs.

Elle correspond à l'excédent de charges du compte de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan.

Le bilan de la Ville de Genève au 31 décembre 1989, totalisant tant à l'actif qu'au passif 1 689 861 296.04 francs, est également approuvé.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu notamment les articles 30, lettres d), e) et f), 75, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. – Les comptes de résultats et le bilan du Service municipal de l'abattoir et du contrôle des viandes sont approuvés :

- a) *Compte d'exploitation ordinaire*
excédent des produits d'exploitation viré au compte de
pertes et profits Fr. 162 511.95
- b) *Compte de pertes et profits ordinaire*
perte de l'exercice Fr. 566 831.55
- c) *Compte d'exploitation « Frigo 2 »*
excédent des produits d'exploitation viré au compte de
pertes et profits Fr. 572 297.50
- d) *Compte de pertes et profits « Frigo 2 »*
perte de l'exercice Fr. 350 231.25
- e) Les pertes totales de l'exercice s'élevant à 917 062.80 francs sont ajoutées à celles des exercices antérieurs. Le découvert au 31 décembre 1989 s'élève à 557 096.60 francs.

Art. 2. – Le bilan du Service municipal de l'abattoir et du contrôle des viandes totalisant, tant à l'actif qu'au passif au 31 décembre 1989, 29 023 275.05 francs est également approuvé.

